



Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2011



2011 Inauguration du nouveau centre forestier

TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL.....	29
SERVICE DES FINANCES	30
INFORMATIQUE	43
AFFAIRES CULTURELLES.....	47
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	50
MUSÉE D’HORLOGERIE DU LOCLE – CHÂTEAU DES MONTS	57
MUSÉE DES BEAUX-ARTS.....	63
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DU LOCLE	71
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES.....	73
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS.....	75
SECRÉTARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE	79
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE.....	81
CENTRE D’ORTHOPHONIE	82
ESPACE JEUNESSE DJ’13	83
SERVICES SOCIAUX	85
GARAGE	90
VOIRIE.....	90
LOISIRS ET ANIMATION	92
PISCINE ET PATINOIRE.....	92
TERRAINS DE SPORTS	92
STATION D’ÉPURATION (STEP)	93
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	93
MOBILITÉ	95
RÉSEAU DES TROIS VILLES (R3V).....	95
IMMEUBLES	97
CONTRÔLE DES HABITANTS.....	102
ÉTAT CIVIL	108
OFFICE DU TRAVAIL.....	111
ASSURANCE CHÔMAGE	115
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ	116
ACTIONS DIVERSES.....	117
OFFICE DU LOGEMENT	117
COORDINATEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	119
ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS.....	122
BO – COSC	124
SERVICE DES EAUX VITEOS SA	128
ÉCLAIRAGE PUBLIC	132

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 10 reprises en 2011 : les 8 février, 10 mars, 29 avril, 4 mai, 21 juin, 24 août, 15 septembre, 19 octobre, 14 novembre et 15 décembre.

Le législatif a adopté 28 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance de 2 rapports d'information : le 21 juin (rapport des Conseils communaux des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle relatif à la fusion de SIM SA et SIN SA ainsi qu'à la reprise de GANSA par Viteos SA) et le 24 août (rapport des Conseils communaux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion « Pour un Noctambus inter-villes », au postulat « Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec », et au postulat « Mesures concernant la formation »).

De plus, le législatif a adopté 2 rapports de la commission financière (29 avril : comptes 2010 et 15 décembre : budget 2012).

Enfin, le Conseil général a adopté 46 arrêtés (voir ci-après).

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. Pier Carlo Prandi, POP, a remplacé M. Manuel Rodrigues, démissionnaire (décembre 2010).
- M. Gabriel Gaffiot, PLR, a remplacé M. Michaël Pardo, démissionnaire.
- M. David Taillard, PS, a remplacé Mme Nicole Santschi, démissionnaire.
- M. Martial Ghielmetti, POP, a remplacé Mme Fabienne Erard, démissionnaire.

Bureau

En février, M. Jean-Claude Porret, PS, a remplacé M. Florian Jaccard, 2^e vice-président et en avril, Mme Françoise Casciotta, POP, a remplacé Mme Fabienne Erard, 1^{ère} vice-présidente.

Pour l'année 2011-2012, le Bureau a été désigné comme suit :

Présidente	Mme Françoise Casciotta, POP.
1 ^{er} vice-président	M. Jean-Claude Porret, PS.
2 ^e vice-président	M. Frédéric Bolliger, PLR.
Secrétaire	Mme Christine Kolly, POP.
Secrétaire suppléant	M. David Lienhard, PLR.
Questeurs	M. Christian Blachas, POP. M. Romain Vermot, Les Verts.

Interpellations

08 février	De M. Michel Rosselet et consorts (PLR) : « L'ascenseur, la démesure » <i>L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal (Ouverture de la discussion).</i>
10 mars	De M. Michel Rosselet et consorts (PS) : « Camping du Locle : quel avenir ? » <i>L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.</i>
	De M. Miguel Perez (Les Verts) : « Protection des captages d'eau de la ville du Locle » <i>L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.</i>
	De M. Florian Jaccard et consorts (PS) : « Pour des transports régionaux efficaces et dignes de ce nom » <i>L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.</i>

- 04 mai De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS) : « La BLS 796 »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Aline Perez-Graber et consorts (Les Verts) : « Reconsidérer le projet Europan à la lumière du projet H20 »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 15 septembre De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « A quand un plan de stationnement ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Rue du Rince-piétons »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 19 octobre De M. Gérard Santschi (PS) : « Centre-ville – gare, et alors ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Claude Dubois et consorts (PLR) : « Panneaux officiels de la Ville du Locle : quelle équité pour l’affichage officiel ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

Résolutions

Néant.

Projets d'arrêtés

Néant.

Motions

- 08 février De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Installation d’une caméra et d’une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général »
Motion acceptée par 23 voix contre 10.
- 21 juin De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Création d’un réseau d’accès à Internet sans fil public et gratuit dans la ville du Locle (WI-FI) »
Motion acceptée à l'unanimité.
- 24 août De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Demande pour que des mesures d’économie soient prises avec l’éclairage public (les lumières de notre Ville) »
Motion acceptée à l'unanimité.
- 15 septembre De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Y’en a marre de la saleté dans les rues du Locle ! »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De Mme Aline Perez-Graber et consorts (Les Verts) : « Pour des vélos en libre-service dans les Montagnes neuchâtelaises »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Projet K-Bus Transports publics écologiques et à épargne énergétique »
Motion acceptée par 15 voix contre 10.

Classement de motions

- 24 août Dans le cadre du rapport d'information des Conseils communaux au Conseils généraux du Réseau des Trois Villes, classement de la motion suivante :
- Du 05.03.2009, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « *Création d'un Noctambus inter-villes : pour un rapprochement effectif de nos villes y compris de leur vie nocturne* »
- 19 octobre Dans le cadre du rapport en réponse à la motion concernant la création de la société anonyme NeuchEole, classement de la motion suivante :
- Du 25.11.2009, de M. Miguel Perez et consorts (Les Verts) : « *Création d'une société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne dans notre canton NeuchEole* »
- 14 novembre Dans le cadre du rapport concernant le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets, classement de la motion suivante :
- Du 27.05.2009, de M. André Frutschi (Les Verts) : « *Pour préparer nos concitoyens à l'instauration de la taxe au sac* »

Postulats

- 08 février Postulats déposés lors de la séance du 16 décembre 2010, dans le cadre de la discussion du budget 2011 :
1) De M. Florian Jaccard (PS) : « Allocation-Pampers »
Postulat amendé, accepté à l'unanimité.
- 2) De M. Claude Dubois (PLR) : « Prise en compte des besoins d'habitations individuelles dans le cadre de l'étude d'aménagement des Malpierres-Supérieures »
Postulat refusé par 17 voix contre 15.
- 21 juin Postulat de M. Florian Jaccard (PS), en marge du rapport concernant l'approbation du règlement de l'Ecole obligatoire du Locle : « Pour un assouplissement des demandes de congé »
Postulat refusé par 18 voix contre 15.

Classement de postulats

- 14 novembre Dans le cadre du rapport concernant le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets, classement du postulat suivant :
- Du 08.02.2011, de M. Florian Jaccard (PS) : « *Allocations-Pampers* »

Questions

- 10 mars Réponse à la question de M. Christian Blachas et consorts (POP), déposée le 8 février 2011 : « Traversée d'enfants au collège de Beau-Site (sud) »
- 19 octobre Réponse à la question de M. Pier Carlo Prandi (POP), déposée le 15 septembre 2011 : « Recevoir la Schubertiade au Locle »

Initiatives communales

Néant.

Commissions

La commission financière a déposé le 29 avril son rapport sur les comptes 2010 et le 15 décembre son rapport sur le budget 2012.

Règlements

10 mars	Modification de l'arrêté concernant le versement d'un complément communal régulier aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI au sens du droit fédéral, du 2 juillet 2008. Modification des articles 17 (Incompatibilités), 34 (Rapports du Conseil communal), 44 (Amendements), 49 (Procès-verbal), 53 (Statut), 59 (Nominations) et 61 (Attribution), du règlement général de la Commune du Locle, du 16 avril 2008.
04 mai	Modification du coefficient appliqué au barème de référence pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (baisse à 64%).
21 juin	Approbation du règlement de l'Ecole obligatoire du Locle.
14 novembre	Approbation du règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets.
15 décembre	Dérogation à l'art. 42 du statut du personnel de la Commune du Locle, du 4 novembre 1988 (non-indexation des salaires).

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 50 fois en 2011.

Arrêtés du Conseil communal

06 janvier	- Adaptation des traitements au renchérissement du coût de la vie.
13 janvier	- Rémunération du personnel auxiliaire rétribué au tarif horaire.
10 février	- Téléphonie mobile.
17 février	- Initiative populaire pour la réalisation d'un terrain de football synthétique.
24 mars	- Circulation routière (4x temporaires). - Tarif de location des places de marché. - Conclusion d'emprunt. - Naturalisations (1. BADO Orion / 2. BADO Regice / 3. BARBEZAT Nadia & Arkaan / 4. MAGALHAES SILVA Jóni / 5. SEHIC Beara / 6. SMAILAT Semih / 7. TUFFAL Didier).
28 avril	- Circulation routière (1x temporaire – 2x fonds privés – 2x complémentaires).
05 mai	- Naturalisations (1. CASTRO PEREIRA Joel / 2. CASTRO PEREIRA Ricardo / 3. DOS SANTOS CORREIA César / 4. HASANOVIC Asmir).
12 mai	- Tarifs d'entrée de la piscine/patinoire. - Membres du personnel exerçant une activité particulièrement pénible.
09 juin	- Election complémentaire au Conseil général (Gabriel Gaffiot, PLR). - Validation d'une élection complémentaire (Gabriel Gaffiot, PLR). - Naturalisations (1. FORNASIERE Elvis / 2. FRANCISCO Nathanaël / 3. KEKLIK Canan / 4. LUZ PAREDES Bruno / 5. MALUNGO Ketsia / 6. MALUNGO Naomie / 7. PIEPOLI Antonio / 8. RODRIGUES CORREIA Constantino & ALVES DOS SANTOS Florinda / 9. TAHIRAJ Vlora).
16 juin	- Circulation routière (1x fonds privé – 2x complémentaires).
23 juin	- Circulation routière (2x temporaires – 1x complémentaire).
10 août	- Circulation routière (fonds privé).
24 août	- Circulation routière (temporaire).
14 septembre	- Circulation routière (temporaire).
21 septembre	- Circulation routière (complémentaire). - Naturalisations (1. FORNASIERE Caterina / 2. LUYANZI Ambrosio / 3. PEREIRA COSTAS Beatriz & DOS SANTOS PEREIRA Tatiana & DOS SANTOS PEREIRA Eva).
26 septembre	- Circulation routière (complémentaire).
05 octobre	- Election complémentaire au Conseil général (David Taillard, PS). - Election complémentaire au Conseil général (Martial Ghielmetti, POP).

12 octobre	- Validation d'une élection complémentaire (David Taillard, PS).
19 octobre	- Validation d'une élection complémentaire (Martial Ghielmetti, POP).
	- Circulation routière (complémentaire).
26 octobre	- Naturalisations (1. CARDOSO DOS SANTOS Sandra & SANTOS RIBEIRO Loan / 2. CIOCCHETTI Pasqualina / 3. CIOCCHETTI Vanessa / 4. CRAPIO Yann / 5. DUDNIKOV Guennadi & DUDNIKOVA Irina / 6. N'FREMAN Affoua / 7. MAIONE Giovanni / 8. MALUNGO Chana / 9. MORINA Ardit).
31 octobre	- Circulation routière (complémentaire).
16 novembre	- Circulation routière (complémentaire).
23 novembre	- Conclusion d'emprunt.
30 novembre	- Circulation routière (temporaire).
	- Délégation de compétence pour dépôt de plainte.
	- Délégation de compétence pour procédures relatives aux litiges du droit du bail.
	- Tarif du Musée d'horlogerie du Château des Monts.
05 décembre	- Conclusion d'emprunt.
	- Naturalisations (1. DA COSTA E SILVA Manuel & MAGALAHES CARNEIRO Maria & SILVA MAGALHAES Dylan / 2. EDIBE THAMO Rode & BADO Winnie / 3. ERGISI Mesut / 4. LOKAJ Jeton & Maxhun / 5. SILVANO Angela).
21 décembre	- Adaptation des traitements au renchérissement du coût de la vie.
	- Rémunération du personnel auxiliaire rétribué au tarif horaire.
	- Rétribution des apprentis.
	- Rémunération des stagiaires.
	- Règlement sur enquête statistique auprès des entreprises, indépendants et commerçants.

Réceptions

A l'Hôtel de Ville

05 avril	- Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).
21 novembre	- Remise des diplômes des patrouilleurs scolaires.

En divers lieux

12 février	- 100 ^e anniversaire du chœur mixte Sainte Cécile du Locle
01 mai	- Journée neuchâteloise de gymnastique artistique.
20 mai	- AG de l'Association neuchâteloise des maitres plâtriers peintres.
26 mai	- AG des menuisiers charpentiers ébénistes et parqueteurs.
30 juin	- Cérémonie de fin d'année scolaire du CIFOM-ET.
02 juillet	- Autorités de Gérardmer lors de la fête des Promos.
23 septembre	- Inauguration du jardin Sidmouth Square avec les autorités de Sidmouth.
13 octobre	- Inauguration du nouvel abri des Roches de Moron.
08 novembre	- 125 ^e anniversaire de la Crèche les Diablotins.
03 décembre	- Rencontres de décembre au CIFOM-ET.
03 décembre	- Tournoi de football Indoor junior élite M14 et talents juniors E.

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année 2011 :

- Baselworld – Bâle.
- Soirée de la FSG.
- Fête des jonquilles de Gérardmer.
- Soirée théâtrale de Comoedia.
- Spectacle du groupe vocal Free'son.
- Concert de la fanfare La Sociale.
- Street Hockey Cup.
- Concert de la Musique scolaire.
- Concert de clôture du Conservatoire de musique à Neuchâtel

- Festival de Country Music.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Fête du 14 juillet à Gérardmer.
- Torrée des nouveaux habitants au centre forestier.
- Torrée des sexagénaires à Sommartel.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- VnV Festival rock altitude.
- Foire du livre.
- 500^e de l'hôtel communal des Brenets.
- Tournoi de football des Petz.
- Modhac La Chaux-de-Fonds.
- Dies Academicus - Neuchâtel
- Rencontres de décembre au Club 44.
- Tournoi de football Junior Elite M14 en salle « Le Locle indoor 2011 ».
- Noël de l'AVIVO.
- Noël du Club des loisirs.
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux Le Locle (Centre forestier, EMS Les Fritillaires, OCOSP à Jehan-Droz, Judo Club, etc.).
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux La Chaux-de-Fonds (Association Partage, Hôpital, Centre de compétence en électroplastie, etc.).
- Inauguration nouveau bâtiment Campus 2 HE Arc Neuchâtel.
- Diverses conférences au Club 44.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Häslar, Droguett, Dupraz et Martinelli aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Neuchâtel – Peseux les 25 et 26 août 2011 sur le thème « Changement structurel et renouveau des villes : le quartier, noyau identitaire et moteur du développement ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 47 personnes (12 ressortissants du Portugal, 8 d'Italie, 5 du Congo, 4 d'Angola, 4 du Kosovo, 3 d'Espagne, 2 de Bosnie & Herzégovine, 2 de Turquie, 2 de Russie, 2 du Maroc, 1 de France, 1 de Côte d'Ivoire et 1 apatride).

ARRÊTÉS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2011

Du 8 février

Crédit de Fr. 440'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2011

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 440'000.-** (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2011 en ville du Locle.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :
- | | | | |
|---------|-----|-----------|------------------------|
| 501.965 | Fr. | 120'000.- | chantier Le Centenaire |
| 501.966 | Fr. | 200'000.- | chantier Les Calame |
| 501.967 | Fr. | 120'000.- | chantier Pillichody |
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 400'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes
- | | | | |
|---------|-----------------------|-----|-----------|
| 501.184 | pour les eaux usées | Fr. | 147'500.- |
| 501.250 | pour les eaux claires | Fr. | 252'500.- |
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 600'000.- pour la réfection du tronçon sud de la route du Raya avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 600'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du tronçon sud de la route du Raya avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.041.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la route du Raya par un système séparatif

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 200'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la route du Raya par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes
- | | | | |
|---------|-----------------------|-----|-----------|
| 501.188 | pour les eaux usées | Fr. | 91'400.- |
| 501.251 | pour les eaux claires | Fr. | 108'600.- |
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 550'000.- pour la réfection de la partie Est de la rue de la Concorde avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 550'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie Est de la rue de la Concorde avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.039.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 170'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie Est de la rue de la Concorde par un système séparatif

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 170'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie Est de la rue de la Concorde par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes
501.187 pour les eaux usées Fr. 76'800.-
501.252 pour les eaux claires Fr. 93'200.-
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 10 mars

Versement d'un complément communal régulier aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral

- Article premier.- Les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, aux survivants et aux invalides au sens du droit fédéral reçoivent un complément communal.
- Art. 2.- Le montant du complément communal annuel est fixé à :
Fr. 792.- pour les personnes seules.
Fr. 996.- pour les couples.
Fr. 528.- pour les orphelins et enfants invalides.
Le complément communal est versé en 4 montants égaux en mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
- Art. 3.- Le montant de ces prestations sera adapté annuellement à l'indice des prix à la consommation.
- Art. 4.- Le complément communal n'est pas versé si le bénéficiaire de prestations complémentaires au sens du droit fédéral est hospitalisé ou placé dans un home de façon durable.
- Art. 5.- La dépense sera portée au compte 600536.366.02.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Il abroge celui du 2 juillet 2008.
- Art. 7.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Modification des articles 17 (Incompatibilités), 34 (Rapports du Conseil communal), 44 (Amendements), 49 (Procès-verbal), 53 (Statut), 59 (Nominations) et 61 (Attribution) du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008

- Article premier.- A l'article 17 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Incompatibilités), la liste des fonctions incompatibles avec le mandat de conseiller général est modifiée comme suit :

Art. 17.- Incompatibilités

...

Ci-après, la liste des fonctions incompatibles avec le mandat de conseiller général :

- chancelier
- personnel de la chancellerie
- secrétaire du dicastère de l'instruction publique
- secrétaire du dicastère de l'urbanisme
- chef du service des finances
- chef du service des ressources humaines
- chef du service du contentieux
- contrôleur interne
- architecte communal
- chef du service des affaires sociales
- gérant des bâtiments
- chef du service informatique
- coordinateur de sécurité publique
- chef du service de voirie-garage
- adjoint au chef de la voirie
- chef du garage
- chef du service des forêts
- responsable promotionnel et culturel.

Art. 2.- Le 2^e alinéa de l'article 34 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Rapports du Conseil communal) est modifié comme suit :

Art. 34.- Rapports du Conseil communal

Toute proposition présentée par le Conseil communal doit être accompagnée d'un rapport écrit et d'un projet d'arrêté.

Les rapports seront accompagnés de plans lorsqu'ils concernent des transactions immobilières, des travaux de génie civil et des constructions de conduites et de canalisations (canaux, égouts, eau, etc.).

...

Art. 3.- Le premier alinéa de l'article 44 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Amendements) est modifié comme suit :

Art. 44.- Amendements

Tout membre du Conseil général a le droit de présenter des amendements en vue de modifier un texte d'arrêté, règlement ou acte signé par le Conseil général, ou d'y ajouter une disposition nouvelle.

...

Art. 4.- L'article 49 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Procès-verbal) est complété par l'article 49 bis suivant :

Art. 49 bis.- Enregistrement

Les débats sont officiellement enregistrés. Les supports servant à l'enregistrement sont conservés jusqu'à l'adoption du procès-verbal qu'ils concernent, la chancellerie étant chargée de l'effacement de ces données.

Les journalistes sont autorisés à enregistrer les débats.

Sur demande motivée, le bureau peut, à titre exceptionnel, autoriser un tiers à enregistrer les débats.

Art. 5.- L'alinéa 2 de l'article 53 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Statut) est modifié comme suit :

Art. 53.- Statut

...

Les membres du Conseil communal sont, en principe, affiliés à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne).

...

Art. 6.- A l'article 59, lettre c) du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Nominations), la mention "Etat-major de la protection civile" est supprimée. Les lettres d) à h) deviennent c) à g).

Art. 7.- L'article 61, lettre c), 5^e alinéa, du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Attribution) est modifié comme suit :

Art. 61.- Attribution

...

c)...

⁵ il exerce les attributions que les lois et règlements confèrent aux communes sous le contrôle de l'autorité cantonale et qui se rapportent, notamment, à : l'ordre, la sûreté, la tranquillité, la salubrité publique, l'assistance, la voirie, les polices sanitaire, rurale, du feu, des constructions, des foires et marchés,

...

Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 55'000.- pour la réalisation de panneaux d'information aux abords des chantiers

Article premier.- Un crédit de **Fr. 55'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation de panneaux d'information aux abords des chantiers.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 506.326.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Acquisition à titre gracieux d'une surface de terrain de 6 m² environ à détacher de l'article 7686 du cadastre du Locle au Verger, copropriété de M. et Mme E. et V. Marguccio (Régularisation cadastrale au Verger consécutive à l'aménagement du giratoire du Pied-du-Crêt)

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir, à titre gracieux, une surface de terrain de 6 m² environ à détacher de l'article 7686 du cadastre du Locle au Verger, copropriété de Monsieur et Madame Egidio et Vincenza Marguccio.

Art. 2.- Cette surface sera versée au domaine public communal.

Art. 3.- Les frais inhérents à ces transactions et régularisation sont supportés par l'Etat de Neuchâtel.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Cession à l'Etat de Neuchâtel, à titre gracieux, d'une surface de terrain de 381 m², à détacher du domaine public communal au Verger, pour le domaine public cantonal (Régularisation cadastrale au Verger consécutive à l'aménagement du giratoire du Pied-du-Crêt)

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à céder à l'Etat de Neuchâtel, à titre gracieux, une surface de terrain de 381 m², à détacher du domaine public communal, pour le domaine public cantonal.

Art. 2.- Cette surface sera retirée du domaine public communal.

Art. 3.- Les frais inhérents à ces transactions et régularisation sont supportés par l'Etat de Neuchâtel.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 1'257'000.- pour le réaménagement de la place Billodes 52, la démolition du silo existant ainsi que son remplacement par de nouveaux silos à sel-gravier

Article premier.- Un crédit de **Fr. 1'257'000.-** est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la place Billodes 52, la démolition du silo existant ainsi que son remplacement par de nouveaux silos à sel-gravier.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503 071.

Art. 3.- Cette dépense sera amortie en une fois jusqu'à 1 franc par un prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques et projet d'agglomération.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 29 avril

Crédit de Fr. 358'000.- pour la participation à la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Commune de La Sagne

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 358'000.-** est accordé au Conseil communal pour la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.600.
- Art. 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Intégration du Musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches dans les comptes communaux

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer un nouveau centre de coûts dans les comptes communaux, au chapitre 3103, afin d'intégrer le Musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches.
- Art. 2.- Les dépenses liées à cette nouvelle section remplacent la subvention à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches prévue au compte No 300136.365.11.
- Art. 3.- L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2012.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Octroi d'une subvention unique de Fr. 700'000.- à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à octroyer une subvention unique de **Fr. 700'000.-** à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches destinée au remboursement des soldes de prêts LIM et BCN.
- Art. 2.- La dépense sera imputée dans le compte de fonctionnement 2010 au chapitre des subventions accordées sous le No 300136.365.51 « Subvention extraordinaire aux Moulins du Col-des-Roches ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Comptes et gestion 2010

- Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010, qui comprennent :
- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.74'134'722.24
Revenus	<u>Fr.80'365'745.84</u>
Excédent de revenus	<u>Fr. 6'231'023.60</u>
 - b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses du patrimoine administratif	Fr. 11'940'085.02
Recettes du patrimoine administratif	<u>Fr. 2'346'913.75</u>
Investissements nets du patrimoine administratif	<u>Fr. 9'593'171.27</u>
Dépenses du patrimoine financier	Fr. 1'117'084.90
Recettes du patrimoine financier	Fr. _____
Dépenses nettes du patrimoine financier	<u>Fr. 1'117'084.90</u>
 - c) le bilan au 31 décembre 2010.
- Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Du 4 mai

Modification du coefficient appliqué au barème de référence pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

- Article premier.- Le coefficient fiscal de l'impôt des personnes physiques de la Ville du Locle est abaissé de quatre points et ainsi fixé à 64%.
- Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et modifie l'article premier de l'arrêté du 30 août 2001.
- Art. 3.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Edmée & Bernard Maire)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Edmée et Bernard Maire, l'article 9561 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 381 m², ¼ de part de copropriété de l'article 9565 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 25.25 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Thérèse Dänzer)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame Thérèse Dänzer l'article 9562 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 245 m², ¼ de part de copropriété de l'article 9565 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 25.25 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Hoirie Nathan Blumenweig)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à l'Hoirie Nathan Blumenweig, composée de Madame et Monsieur Stéphanie et Frédéric Blumenweig, l'article 9563 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 234 m², ¼ de part de copropriété de l'article 9565 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 25.25 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Anna & Peter Draper)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Anna et Peter Draper, l'article 9564 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 337 m², ¼ de part de copropriété de l'article 9565 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 25.25 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Véronique & Pierre Hirsig)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Véronique et Pierre Hirsig, l'article 9566 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 196 m², ¼ de part de copropriété de l'article 9570 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 35.50 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Anne & Laurent Vuille)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Anne et Laurent Vuille, l'article 9567 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 167 m² et ¼ de part de copropriété de l'article 9570 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 35.50 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Dominique & Alain Krebs)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Dominique et Alain Krebs, l'article 9568 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 202 m² et ¼ de part de copropriété de l'article 9570 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 35.50 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Suppression de droits de superficie et vente en pleine propriété de parcelles de terrain au chemin des Aulnes (Sylvie & Alain Favre-Bulle)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Sylvie et Alain Favre-Bulle, l'article 9569 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 369 m² et ¼ de part de copropriété de l'article 9570 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 35.50 m², et 1/8 de part de copropriété de l'article 9571 du cadastre du Locle au chemin des Aulnes, d'une surface de 66.25 m², au prix de 65.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule les arrêtés du Conseil général du 2 septembre 1994 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 7598 du cadastre du Locle au Verger-Intérieur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Recevabilité matérielle de l'initiative populaire demandant la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade des Jeanneret

Article unique.- L'initiative populaire demandant la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade des Jeanneret est déclarée recevable.

Crédit de Fr. 700'000.- pour la réfection de la couverture du Bied sous la rue Georges-Favre, premier secteur carrefour Klaus – Rolex

Article premier.- Un crédit de **Fr. 700'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la couverture du Bied sous la rue Georges-Favre, premier secteur carrefour Klaus – Rolex.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.048.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 21 juin

Approbation du règlement de l'Ecole obligatoire du Locle

Article premier.- Le règlement de l'Ecole obligatoire du Locle du 21 juin 2011 composé de 26 articles est approuvé.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Règlement de l'Ecole obligatoire du Locle

(Les fonctions désignées dans ce règlement s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes)

Chapitre 1 - Dispositions générales

Article 1 - But et champ d'application

Le présent règlement a pour but d'assurer les conditions nécessaires au bon déroulement des activités scolaires.

Il s'applique, dans chaque périmètre scolaire et quel que soit le lieu de la leçon, aux élèves de l'école obligatoire (cycles 1, 2 et 3).

Article 2 – Principes

Les parents ou le représentant légal de l'enfant répondent de son comportement.

Les enseignants assument l'enseignement et la discipline lors des activités placées sous leur responsabilité.

L'école et les parents ou le représentant légal collaborent. Ils soutiennent l'élève dans ses apprentissages. Ils veillent à son développement harmonieux par le respect de règles de vie et de valeurs permettant de vivre en société. Ils veillent aussi au maintien de la discipline.

Article 3 - Objectifs éducatifs

L'apprentissage et le maintien de la discipline visent à développer le sens civique de l'enfant et doivent répondre notamment aux buts de la Loi neuchâteloise sur l'organisation scolaire, à savoir contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de sa personnalité, de ses facultés et de son sens des responsabilités.

Sont plus spécialement considérés comme des principes éducatifs communs :

- La politesse
- Le respect de soi, d'autrui et des choses
- L'ordre, le soin et la propreté
- La ponctualité
- L'entraide et la solidarité
- L'hygiène de vie par l'éducation à la santé
- La recherche de l'autonomie
- L'acceptation de l'effort et la persévérance
- La lutte contre le bruit et le stress
- La concentration et le calme

L'école contribue avec la famille à l'acquisition des principes éducatifs communs, de manière progressive et adaptée à l'âge et aux capacités des élèves.

L'auto-évaluation des comportements est favorisée.

Article 4 - Charte

Chaque classe établit une charte (règles de vie), avec le concours du titulaire de classe et sur la base du règlement de l'école.

Les parents ou le représentant légal sont informés du règlement de l'école et de la charte.

Chapitre 2 – Fréquentation

Article 5 - Principes

La fréquentation régulière de toutes les leçons selon l'horaire défini est obligatoire.

Les absences doivent être annoncées dès que possible à l'Ecole et justifiées par un écrit signé des parents ou du représentant légal de l'élève, au plus tard à son retour en classe.

Au-delà de 3 jours consécutifs d'absence, les parents ou le représentant légal prennent contact avec le titulaire de classe.

Article 6 - Absences justifiées

Sont considérées comme justifiées les absences dues :

- a) à la maladie, à un accident, à des mesures prophylactiques;
- b) aux congés ou dispenses accordés par la direction;
- c) à d'autres circonstances exceptionnelles jugées acceptables par la direction.

En cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident, la direction peut exiger un certificat médical.

Article 7 - Dispenses et congés

Les demandes de dispenses de leçons, d'activités spéciales ou hors cadre doivent être faites à l'avance par écrit à la direction par les parents ou le représentant légal. Un certificat médical peut être exigé.

Toute demande de congé, dûment motivée par les parents ou le représentant légal, doit être adressée par écrit à la direction le plus rapidement possible, mais au moins 7 jours à l'avance. Elle précise le nom de l'élève, sa classe, le motif, la durée du congé et les dates de départ et de retour.

Un congé exceptionnel peut être accordé, mais au maximum une fois par année scolaire.

Selon les circonstances, l'avis du titulaire de classe est sollicité.

La direction statue et notifie sa décision au requérant.

Le personnel enseignant est informé par la direction.

Les dates des vacances scolaires sont communiquées à l'avance aux parents ou au représentant légal. Elles doivent être respectées et ne pas être prolongées par des congés supplémentaires.

Les circonstances familiales particulières sont réservées.

Article 8 - Absences injustifiées

La direction et le personnel enseignant assurent le contrôle des absences conformément aux dispositions de la Loi neuchâteloise sur l'organisation scolaire.

Des retards répétés peuvent être considérés comme des absences injustifiées.

Le titulaire de classe est tenu de signaler toute absence injustifiée à la direction.

La direction peut informer le Conseil communal d'un cas et le signaler à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil communal peut dénoncer les absences injustifiées au Ministère public.

Chapitre 3 - Comportement et tenue

Article 9 - Généralités

Les élèves sont tenus de se conformer au présent règlement, ainsi qu'aux directives et aux instructions des enseignants, de la direction et du personnel administratif et technique.

Dans chaque bâtiment, un périmètre scolaire et un périmètre de récréation sont établis, où le règlement de l'école s'applique.

Sont réservées les instructions particulières des enseignants ou de la direction applicables aux activités extrascolaires (courses d'école, camps de ski, camps verts, etc).

Les élèves ont l'interdiction de fumer dans le périmètre scolaire.

L'utilisation de téléphones portables et tout autre appareil électronique de divertissement et/ou de communication est soumise aux prescriptions de chaque bâtiment.

Il est interdit de lancer des boules de neige ou tout autre objet pouvant blesser ou provoquer des dégâts.

Les élèves dont l'agenda scolaire fait partie du matériel distribué le prennent à toutes les leçons.

Lors d'activités spéciales ou hors cadre, des directives particulières sont prises par les enseignants, en accord avec la direction. Les parents ou le représentant légal et les élèves en sont informés.

Article 10 - Entrée et sortie de classe

Les élèves se conforment aux prescriptions de chaque bâtiment.

Dès la sonnerie, mais au plus tard à l'heure prescrite, les élèves se rendent dans le calme devant leur salle de classe.

L'entrée en classe se fait au plus tard à la 2ème sonnerie ou à l'heure prescrite.

Les élèves quittent la classe sur autorisation de l'enseignant.

Article 11 - Ordre et propreté

Les élèves respectent les prescriptions en vigueur dans chaque bâtiment.

La propreté est partout de rigueur, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Tous les déchets sont déposés dans les poubelles mises à disposition. Un tri des déchets est effectué.

Article 12 - Tenue vestimentaire

Les parents ou le représentant légal s'assurent que leur enfant porte une tenue décente et adaptée aux circonstances et aux conditions climatiques, par exemple lors d'activités spéciales ou hors cadre.

Les élèves sont décemment vêtus et ne portent pas d'inscriptions ou de logos ayant une connotation raciste, agressive ou provocatrice.

Pour les leçons d'éducation physique et sportive, les élèves se changent et portent des habits adaptés aux circonstances.

Lors des leçons d'éducation physique et sportive ou plus généralement lors de sport dans le cadre scolaire, les élèves ne portent pas de bijoux ou autres objets pouvant blesser autrui ou eux-mêmes.

Chaque élève veille à sa propre hygiène. La douche après les cours d'éducation physique et sportive est en principe obligatoire.

Article 13 - Respect des installations et du mobilier

L'élève respecte les bâtiments, les installations, le mobilier et le matériel scolaires ainsi que ses affaires personnelles et celles des autres élèves.

Tout dommage aux bâtiments, aux installations, au mobilier et au matériel scolaire sera réparé aux frais de son auteur.

Article 14 - Objets interdits

Le port d'objets dangereux ou inadéquats (couteaux, poisons, viseurs électroniques, etc.) est interdit.

A l'intérieur des bâtiments scolaires, il est interdit de circuler avec des planches ou des patins à roulettes, des trottinettes ou tout autre engin du même type. Dans les cours de récréation, leur usage est régi par les prescriptions particulières de chaque bâtiment.

Article 15 - Récréation

Les élèves prennent la récréation dès que l'enseignant les libère et restent dans le périmètre de récréation, sauf si la leçon suivante se déroule dans un autre bâtiment scolaire.

Les élèves sortent en principe du bâtiment lors des récréations de plus de 5 minutes.

Une surveillance par les enseignants est organisée à chaque récréation de plus de 5 minutes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Chapitre 4 - Sanctions et mesures

Article 16 - Généralités

Toute mesure ou sanction prise à l'égard d'un élève fait l'objet d'une explication à celui-ci et d'une communication aux parents ou au représentant légal. Un entretien peut être requis.

En collaboration avec les parents ou le représentant légal, l'enseignant, le Service socio-éducatif et la direction prennent toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour améliorer la situation. Une solution intégrative est privilégiée.

Article 17 - Compétence de l'enseignant

En fonction de l'âge de l'élève, les enseignants peuvent recourir aux mesures et sanctions suivantes :

- a) Avertissement oral.
- b) Remarque écrite.
- c) Réflexion écrite ou dessinée.
- d) Un travail supplémentaire à domicile.
- e) Une retenue en dehors de l'horaire scolaire, sous réserve qu'elle n'excède pas deux périodes.
- f) La confiscation immédiate des objets interdits; s'il s'agit d'un objet dangereux. Si l'enseignant confisque un objet pour plus d'une journée, il le transmet à la direction.

En cas de faute grave ou lorsque les mesures ci-dessus sont sans effet, l'enseignant signale la situation à la direction.

Article 18 - Compétence de la direction

Lorsque la situation l'exige, et pour chacune d'elle, la direction intervient au travers des mesures et sanctions suivantes :

- a) L'avertissement, adressé aux parents ou au représentant légal.
- b) La mise à l'épreuve et l'observation du comportement pendant un temps donné.

- c) Les heures de retenue, sous forme de travail scolaire ou de travaux utiles à l'institution, jusqu'à quatre fois deux périodes, en dehors de l'horaire scolaire.
- d) La confiscation pour plus d'une journée d'un objet interdit.
- e) La mise à pied pour une durée limitée ne dépassant pas cinq jours, notamment si la présence d'un élève est jugée dangereuse ou s'il perturbe de manière récurrente les autres élèves ou le bon fonctionnement de l'école.
- f) L'exclusion définitive pour des élèves effectuant leur 12ème ou 13ème année scolaire, qui ne respecteraient pas le contrat signé avec l'école. Cette mesure est précédée d'un courrier aux parents ou au représentant légal valant dernier avertissement.

Article 19 - Compétence du Conseil communal

Le Conseil communal est compétent pour exclure définitivement un élève en scolarité obligatoire.

Article 20 - Recours et signalement

Les parents ou le représentant légal peuvent adresser un recours aux mesures suivantes :

Article 18, lettre e auprès du Conseil communal.

Article 19 auprès du Département cantonal en charge de l'éducation.

Un recours n'a pas d'effet suspensif.

La direction de l'école peut informer le Conseil communal d'un cas et le signaler à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil communal peut dénoncer un cas au Ministère public.

Chapitre 5 - Responsabilité et assurances

Article 21 - Principes

L'élève est le premier responsable de ses actes et en répond.

Les parents ou le représentant légal sont civilement responsables aux conditions fixées par le Code civil.

Article 22 - Assurance accident

Les élèves doivent être assurés contre les accidents par leurs parents ou leur représentant légal.

Article 23 - Responsabilité de l'école et des enseignants

Les enseignants sont responsables des élèves pendant l'horaire scolaire de ceux-ci. Sont réservées les dispositions liées aux activités particulières.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou perte d'objets pendant le temps scolaire ou lors d'activités hors cadre. Les dégâts causés à des lunettes, prothèses, habits et objets personnels ne sont notamment pas assurés.

Chapitre 6 - Dispositions finales

Article 24 - Distribution

Le présent règlement est remis aux parents ou au représentant légal de chaque élève.

Article 25 - Ratification et sanction

Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Article 26 - Entrée en vigueur

Le présent règlement abroge le Règlement de discipline pour l'Ecole enfantine et l'Ecole primaire du 3 février 2009, ainsi que le Règlement scolaire de l'Ecole secondaire du 2 juillet 2008.

Il entre en vigueur à la rentrée scolaire 2011.

Suppression d'un droit de superficie et vente en pleine propriété d'une parcelle de terrain aux Billodes (Revisa Dominique Perrin)

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Monsieur Dominique Perrin, l'article 8875 du cadastre du Locle aux Billodes, d'une surface de 308 m², au prix de 50.00 fr. le m².

Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.

Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.

Art. 4.- Le présent arrêté annule l'arrêté du Conseil général du 30 janvier 1996 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 6453 du cadastre du Locle aux Billodes.

Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.

Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente en pleine propriété d'une surface de terrain de 23 m² environ à détacher de l'article 9366 du cadastre du Locle aux Billodes (Revisa Dominique Perrin)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Monsieur Dominique Perrin, une surface de terrain de 23 m² environ à détacher de l'article 9366 du cadastre du Locle aux Billodes, au prix de 50.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 7.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Octroi d'une servitude de limite fictive de gabarits grevant l'article 9366 du cadastre du Locle aux Billodes, propriété communale (Revisa Dominique Perrin)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder, en faveur du nouvel article formé aux Billodes, une servitude de limite fictive de gabarits, grevant l'article 9366 propriété communale, aux Billodes, pour permettre l'extension de l'usine à l'ouest du bâtiment existant.
- Art. 2.- Le tracé sera déterminé par le géomètre de l'Etat et fera l'objet d'une inscription au Registre foncier.
- Art. 3.- Tous les frais de constitution et d'inscription sont à la charge de Monsieur Dominique Perrin.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 24 août

Suppression d'un droit de superficie et vente en pleine propriété d'une parcelle de terrain au chemin des Malpierrez (Mme & M. Comello)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Marie-Ange et Antonio et Comello, l'article 8860 du cadastre du Locle, d'une surface de 526 m², au prix de 70.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule l'arrêté du Conseil général du 26 juin 1997 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 1324 du cadastre du Locle aux Malpierrez.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente en pleine propriété d'une surface de terrain de 280 m² environ à détacher de l'article 9254 du cadastre du Locle au chemin des Malpieres (Mme & M. Comello)

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Marie-Ange et Antonio et Comello, une surface de terrain de 280 m² environ, à détacher de l'article 9254 du cadastre du Locle au chemin des Malpieres, au prix de 70.00 fr. le m².
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Aide à l'installation d'un cabinet médical de groupe sous la forme d'un prêt de Fr. 500'000.- sans intérêts

- Article premier.- Un prêt de Fr. 500'000.- est accordé au cabinet médical de groupe « Bournot 33 ».
- Art. 2.- Le prêt figurera au bilan sous le compte 01.122.010 « Prêt Cabinet médical de groupe ».
- Art. 3.- Le prêt ne porte pas intérêts et il est remboursable sur une période d'au maximum 20 ans, à raison d'un amortissement minimum de Fr. 25'000.- par année.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Aide à l'installation d'un cabinet médical de groupe sous la forme d'un versement d'une subvention annuelle durant au maximum cinq ans

- Article premier.- Une subvention annuelle de Fr. 47'500.- par médecin manquant est accordée au cabinet médical de groupe « Bournot 33 ».
- Art. 2.- Par médecin manquant, il faut comprendre le nombre de médecins nécessaires pour atteindre le total de cinq médecins occupés dans le cabinet médical, indépendamment du taux d'activité de chacun.
- Art. 3.- Le subventionnement commence dès le début effectif de l'activité du cabinet, sous réserve des art. 1 et 2, pour une durée de cinq ans au maximum.
- Art. 4.- La subvention est versée en deux fois, à la fin de chaque semestre, soit au 30 juin et au 31 décembre, au prorata des médecins manquants sur la période considérée.
- Art. 5.- La dépense sera portée dans les comptes de fonctionnement au chapitre des subventions accordées sous le n° 300136.365.60 « Subvention Cabinet médical de groupe ».
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 15 septembre

Crédit de Fr. 2'260'000.- pour l'isolation des façades sud, est et ouest et le remplacement complet des fenêtres de l'immeuble Jambe-Ducommun 5-13

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 2'260'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour les travaux de rénovation de l'immeuble Jambe-Ducommun 5-13.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte no 503.036.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 1% jusqu'à concurrence de l'estimation cadastrale de l'immeuble pour la part concernant la plus-value et de 10% pour celle concernant les travaux d'entretien.

- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Vente de l'immeuble Monts 59 (ferme du Château des Monts) ainsi que d'une parcelle de terrain attenante de 2'500 m² pour l'implantation de la Manufacture d'horlogerie James C. Pellaton

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à l'entreprise « Manufacture James C. Pellaton SA » le bâtiment Monts 59 ainsi qu'une surface de terrain de 2'500 m² à détacher des articles 957 et 9004 du cadastre du Locle pour un prix global de Fr. 750'000.-.
- Art. 2.- La vente est subordonnée à la réalisation de l'aménagement d'un petit atelier d'horlogerie destiné aux métiers spécialisés dans le domaine de l'horlogerie et très limité en nombre de places de travail. Si cette condition n'est pas réalisée, le bâtiment et les parcelles détachées feront retour à la Commune au même prix, les frais de mutation étant à la charge du cédant. La vente ne deviendra définitive qu'après acceptation par le Conseil communal des plans de transformation.
- Art. 3.- La vente est subordonnée à l'obligation d'exploiter un petit atelier d'horlogerie. A défaut, les bien-fonds feront retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier pour une durée de 10 ans, au même prix, auquel s'ajouteraient les éventuelles plus-values expressément admises par le Conseil communal.
- Art. 4.- En cas de revente par l'acquéreur du bâtiment et des parcelles détachées, la Commune bénéficie d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans inscrit au Registre foncier, permettant de racheter les bien-fonds au même prix, auquel s'ajouteraient les éventuelles plus-values expressément admises par le Conseil communal.
- Art. 5.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 6.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 7.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur, même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 8.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 9.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 19 octobre

Vente en pleine propriété de l'immeuble Malpierres 10

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Mme Marianne Hofstetter l'immeuble Malpierres 10 d'une surface totale de 1'820 m² qui constitue l'article no DDP 8521 sis sur le bien-fonds no 9254 du cadastre du Locle pour un prix global de Fr. 350'000.-.
- Art. 2.- Le droit de superficie sera exmatriculé et une nouvelle parcelle sera créée par la division de l'article no 9254 du cadastre du Locle.
- Art. 3.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéresse.
- Art. 6.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Création de la société anonyme NeuchEole

- Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à concourir à la création de la société anonyme NeuchEole et à y prendre des participations financières à hauteur de Fr. 502'600.-.
- Art. 2.- La présente autorisation est subordonnée à la double condition que les Villes de La Chaux-de-Fonds (Fr. 1'876'150.-), de Neuchâtel (Fr. 1'648'650.-) et de Val-de-Travers (Fr. 541'600.-) fassent également partie de l'actionnariat de ladite société, à hauteur des montants précités, et que le capital-actions soit libéré initialement à hauteur de 20%, le solde devant l'être au gré des investissements à réaliser dans les sociétés d'exploitation.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement, sous réserve de sa sanction par le Conseil d'Etat.

Institution d'une réserve affectée pour l'école obligatoire

- Article premier.- En application de l'article 39 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), il est institué une réserve affectée, dénommée « Réserve école obligatoire », qui figurera au bilan sous compte 02.280.020.
- Art. 2.- Cette réserve est alimentée par :
- a) La part des liquidités provenant de la dissolution des fonds écoles enfantine, primaire, secondaire, d'entraide et de colonies de vacances.
 - b) Tous dons ou legs en faveur des activités scolaires ainsi que par toutes recettes provenant des trocs ou des ventes d'objets confectionnés dans le cadre de l'école enfantine, primaire ou secondaire.
 - c) Des intérêts.
- Art. 3.- ¹Le Conseil communal décide des prélèvements faits à la réserve, lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.
²Le Conseil communal fait rapport au Conseil général, lors de la séance relative aux comptes, des dépenses engagées à ce titre.
- Art. 4.- Le Conseil communal établit le règlement du fonds.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 14 novembre

Approbation du règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets

- Article premier.- Le règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets, composé de 30 articles, est approuvé.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets

Chapitre I - Généralités

- Art. 1.1 Définitions
- a) les déchets urbains: les détritiques produits quotidiennement par les ménages, les objets volumineux à usage domestique et les déchets provenant des entreprises industrielles, artisanales et commerciales assimilables à des déchets des ménages;
 - b) les déchets encombrants : déchets urbains, qui en raison de leur forme, volume, poids, ne peuvent pas être contenus dans des sacs poubelles;
 - c) les déchets spéciaux: selon les définitions de l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD), du 22 juin 2005;
 - d) les déchets spéciaux des ménages : déchets spéciaux produits en petite quantité par les ménages;
 - e) les déchets de chantier : déchets générés dans le cadre des activités de génie civil et du bâtiment.

Art. 1.2

Principes

¹La commune du Locle ci-après la commune, organise la collecte et le traitement des déchets urbains.

²La commune assure la collecte, le transport et le traitement des déchets de sorte à respecter les normes environnementales, à limiter la consommation d'énergie et à assurer un recyclage optimum des déchets.

³Dans cet ordre d'idée, elle se donne par le présent règlement les moyens de gérer ses déchets de façon à :

- éviter autant que possible la production de déchets ;
- trier les déchets à la source ;
- récupérer les objets réutilisables ;
- recycler les matériaux dans le cadre des possibilités de la technique et conformément aux conditions économiques du moment ;
- réduire au minimum la quantité de déchets à incinérer ou à mettre en décharge ;
- encourager toute mesure de réduction des déchets et informer la population sur leur gestion.

⁴Toute personne doit déposer ses déchets urbains incinérables dans sa commune de domicile; les déchets valorisables ou recyclables doivent être déposés dans les points de collecte sélective ou à la déchèterie désignés par l'autorité de la commune de domicile.

Art. 1.3

Information

Le Conseil communal informe la population sur les questions relatives aux déchets, en particulier sur les possibilités de réduction et de valorisation des déchets, le service de collecte, les collectes sélectives, les catégories de déchets et leurs caractéristiques.

Chapitre II – Collecte et traitement des déchets urbains

Art. 2.1

Collecte

¹Le Conseil communal fixe et publie le mode et la fréquence de la collecte des déchets. Il décide des modalités du service de collecte et de l'endroit où les déchets doivent être déposés.

²Les déchets déposés doivent être conditionnés afin d'éviter tout risque de blessures lors de leur manipulation par le personnel de service.

³Le Conseil communal peut désigner les lieux où les déchets incinérables et les déchets recyclables doivent être déposés.

⁴Il peut désigner des centres de dépôts et exiger le tri préalable d'autres déchets que ceux énumérés à l'article 2.6 du présent règlement.

⁵La Commune peut exiger des centres commerciaux ou d'établissements analogues, la mise en place, à leurs frais, d'une déchèterie à l'usage de leurs clients.

Art. 2.2

Déchets faisant l'objet d'une élimination particulière

¹Les déchets suivants sont notamment exclus de la collecte :

- déchets spéciaux des ménages ;
- matières fécales animales, cadavres d'animaux, déchets de boucherie et d'abattoir ;
- huiles végétales et minérales ;
- substances explosives et radioactives ;
- déchets de construction et de démolition, terre, cailloux, boue, ferraille et gravats, verreries et poteries ;
- carcasses de véhicules, batteries et pneus ;
- engins avec moteur ;
- vélos ;
- déchets spéciaux de l'industrie et de l'artisanat ;
- appareils électriques et électroniques.

²L'élimination de ces déchets doit s'effectuer conformément aux prescriptions fédérales et cantonales en la matière. Ces déchets sont acheminés à la charge des intéressés dans les centres de tri et chez les repreneurs reconnus par l'Etat ou dans les déchèteries.

Art. 2.3

Réipients

¹Les déchets urbains incinérables doivent être placés dans des sacs poubelles officiels fermés de contenance agréée par la commune.

²Les sacs doivent être déposés dans les conteneurs mis en place par la commune, ou sur la voie publique le jour du ramassage dans les secteurs au porte-à-porte.

³L'entreposage des déchets urbains en vrac sur le domaine public est interdit.

⁴Les déchets organiques doivent être déposés dans les conteneurs autorisés par le Conseil communal.

- Art. 2.4 Particularités
Le Conseil communal peut autoriser, voire obliger les entreprises industrielles, artisanales ou commerciales qui produisent de très grandes quantités de déchets, assimilables aux déchets urbains incinérables, à les livrer directement aux usines d'incinération qui desservent le périmètre où elles se situent, à leurs frais, conformément aux prescriptions en vigueur.
- Art. 2.5 Traitement
Le traitement des déchets se fait conformément aux prescriptions fédérales et cantonales en la matière.
- Art. 2.6 La valorisation
¹Elle consiste soit à récupérer les déchets urbains, réutilisation de l'objet sans modification, soit à recycler ces derniers, réutilisation de la matière première après transformation.
²Le papier, le carton, le verre, les tôles d'acier, l'aluminium, les déchets organiques (cuisine et jardin), la ferraille, les textiles, le PET et certains autres plastiques sont considérés comme des déchets valorisables ou recyclables. Ils sont collectés dans les points de collecte ou les déchèteries désignés par la commune, ou lors de collectes spéciales dont le programme est défini par la commune.
- Chapitre III – Cas particuliers**
- Art. 3.1 Déchets encombrants des ménages
Dans des cas particuliers, lors de grosse production de déchets, par exemple lors de débarras de logements, le Conseil communal peut exiger des ménages concernés que ces déchets soient acheminés par les intéressés, à leurs frais, vers un centre de tri reconnu par l'Etat.
- Art. 3.2 Déchets de jardin
¹Seules les petites quantités de déchets (max. 1 m³) des ménages sont admis et collectés par la commune, à l'exclusion des déchets produits par des entreprises ou des personnes actives professionnellement dans les secteurs de l'horticulture, du paysagisme, de l'agriculture ou de la viticulture.
²Le compostage est vivement recommandé.
³Les personnes actives à titre professionnel dans les secteurs visés à l'alinéa premier doivent évacuer leurs déchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet ou les traiter dans les règles de l'art sur leur exploitation.
- Art. 3.3 Incinération des déchets naturels
¹L'incinération en plein air des déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins n'est autorisée que si elle respecte les exigences des articles 30c, al.2 LPE et 26b, al.1 OPAIR.
²Le Conseil communal peut limiter ou interdire l'incinération de tels déchets dans certaines zones et durant certaines périodes si l'on peut s'attendre à des immissions excessives.
³Les dispositions plus restrictives de la législation sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels sont réservées.
- Art. 3.4 Cadavres d'animaux
Les cadavres d'animaux et autres déchets de boucherie doivent être livrés au centre collecteur cantonal à Montmollin.
- Art. 3.5 Déchets particuliers
Le Conseil communal peut proposer la collecte de certains déchets particuliers et en fixer les modalités.
- Art. 3.6 Réclamations
¹Les réclamations ou propositions visant l'enlèvement des déchets en général, ou le personnel qui en est chargé, doivent être adressées par écrit au Conseil communal.
²Les employés de voirie sont autorisés à laisser sur place les récipients trop remplis, défectueux, antihygiéniques ou contenant des déchets non admis. Ils sont aussi autorisés à laisser sur place les sacs non officiels qui seraient déposés.
- Art. 3.7 Autres cas
Le Conseil communal est compétent pour traiter tous les cas non prévus par le présent règlement.

Chapitre IV – Déchèterie

Art. 4.1

Déchèterie

¹Les citoyens de la commune peuvent utiliser les infrastructures de la déchèterie du Crêt-du-Loche selon les horaires et les conditions définis par le gestionnaire.

²Les usagers déposent ces déchets dans les bennes ou les conteneurs mis à leur disposition en respectant impérativement l'affectation de ces derniers.

³Le gestionnaire de la déchèterie fixe et publie la liste des déchets qui sont récupérés ainsi que les endroits où ils doivent être déposés. Les déchets non mentionnés dans cette liste ne peuvent pas y être déposés.

⁴Le gestionnaire de la déchèterie refusera les déchets prétendument encombrants qui peuvent être conditionnés dans les sacs officiels admis sur le territoire des communes partenaires de la déchèterie. Des sacs officiels seront remis et vendus par le gestionnaire aux personnes qui se présenteraient avec de tels déchets.

Art. 4.2

Horaire

La déchèterie est accessible au public selon le calendrier et l'horaire édictés par le gestionnaire de la déchèterie.

Chapitre V – Financement

Art. 5.1

Principes

¹La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe.

²Pour le financement de l'élimination des déchets urbains des ménages, elle dispose à cet effet :

- De la taxe au sac.
- D'une part d'impôt.
- De la taxe de base annuelle perçue par ménage pour couvrir le solde des frais.

³Pour le financement de l'élimination des déchets urbains des entreprises, elle dispose de:

- La taxe au sac ou au poids perçue sur les déchets urbains incinérables.
- La taxe de base annuelle perçue par entreprise selon un ou des critères définis dans le règlement d'application de la loi concernant le traitement des déchets.

Art. 5.2

Taxe causale

¹Seul l'usage des sacs officiels est autorisé dans la commune. Ils doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet ou sur la voie publique, le jour indiqué par la commune.

²La commune autorise sur son territoire l'usage des sacs officiels de 17, 35, 60, 110 litres en se fondant sur les volumes définis dans le règlement d'application de la loi concernant le traitement des déchets.

³La taxe causale couvre les frais d'incinération des déchets urbains, encombrants compris, et les coûts de fabrication des sacs.

⁴Le montant de taxe restant après financement de l'incinération, et ristourné à la commune par l'entreprise mandatée pour son encaissement, servira en priorité à couvrir les frais de transports des déchets incinérables, et au surplus à financer d'autres frais liés à la gestion et à l'élimination des déchets urbains.

Art. 5.3

Calcul de la taxe de base

¹Le montant de la taxe de base des personnes physiques et des entreprises est calculé chaque année sur la base du dernier exercice comptable bouclé et sert à l'établissement du budget. Il est fixé par le Conseil communal.

²Les comptes relatifs à la gestion des déchets urbains ayant servi au calcul de la taxe de base peuvent être consultés par les citoyens.

³La taxe de base et l'impôt couvrent le solde des coûts de transport, la valorisation ou recyclage des déchets urbains, l'élimination des déchets spéciaux des ménages, l'information, les charges administratives et de personnel.

⁴Le Conseil communal informe le Service des communes avant le 31 octobre du montant de la taxe de base applicable l'année suivante et des bases de calcul.

Art. 5.4

Perception de la taxe de base

¹La taxe de base des personnes physiques est perçue par ménage selon l'échelle pondérée suivante:

- a) 1 unité pour un ménage d'une personne;
- b) 1,8 unités pour un ménage de 2 personnes;
- c) 2,4 unités pour un ménage de 3 personnes;
- d) 2,8 unités pour un ménage de 4 personnes;
- e) 3 unités pour un ménage de 5 personnes ou plus.

²La taxe de base des entreprises est perçue en fonction des effectifs de l'entreprise. La statistique des emplois arrêtée au 31 décembre de l'année précédente fait foi.

³La taxe de base est perçue annuellement auprès des personnes physiques et morales.

Art. 5.5 Participation de l'impôt

Le Conseil général fixe, sur proposition du Conseil communal, le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages – entre 20 et 30%.

Il est fixé à 30 %.

Art. 5.6 Exonération

¹Les établissements, commerces ou entreprises qui ont reçu l'autorisation de la commune de procéder par leurs propres moyens à l'enlèvement de la totalité de leurs déchets et d'en supporter la totalité des frais sont exonérés de la taxe de base par décision du Conseil communal.

Art. 5.7 Facturation

La taxe de base est facturée par l'administration communale, en principe durant le premier-semester de l'année civile.

Art. 5.8 Compétence

Pour tenir compte de certaines situations sociales, la commune peut prendre des dispositions spéciales de nature non fiscale.

Chapitre VI - Dispositions finales

Art.6.1 Dépôts de déchets non autorisés

¹Les déchets déposés en violation des horaires et des modalités de collecte seront enlevés aux frais du contrevenant.

²Il sera perçu un émolument ne dépassant pas 250 francs par heure.

Art. 6.2 Infractions et pénalités

¹La commune est compétente pour sanctionner les contrevenants à la loi concernant le traitement des déchets et à son règlement d'application selon l'arrêté concernant les infractions pouvant être sanctionnées selon un tarif.

²Le Conseil communal assermente les personnes qui seront habilitées à constater les infractions. Il pourra s'agir, à titre d'exemple, d'un voyer-chef, de son adjoint, d'un responsable de secteur ou d'un chef de dicastère dans une commune de plus petite taille.

³Les personnes assermentées pourront le cas échéant, par deux, dresser un procès-verbal de contravention lorsqu'une personne sera prise en flagrant délit.

⁴Le Conseil communal désigne les personnes assermentées.

⁵Le Conseil communal peut dénoncer au Ministère public les contrevenants à la loi, et en particulier toute élimination illégale de déchets sur son territoire.

⁶Demeure réservée la répression d'infractions aux prescriptions de la législation cantonale et fédérale.

Art. 6.3 Compétences

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement. Il a notamment la compétence d'adopter un règlement d'application fixant le montant de la taxe de base ainsi que les différentes modalités d'exécution.

Art. 6.4 Abrogation, entrée en vigueur

¹Le présent règlement abroge toutes dispositions antérieures et contraires.

²Il entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire et après sa sanction par le Conseil d'Etat.

Du 15 décembre

Non indexation des salaires 2012 à l'indice des prix à la consommation

Article premier.- En dérogation à l'article 42 du statut du personnel de la Ville du Locle, les salaires 2012 du personnel administratif et d'exploitation resteront fixés selon l'indice des prix à la consommation de novembre 2010.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Budget de l'exercice 2012

Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2012 qui comprend :

- a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|----------------------------|------------|------------------|
| Charges | Fr. | 73'631'015.- |
| Revenus | Fr. | 74'391'665.- |
| Excédent de revenus | Fr. | 760'650.- |
- b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|--|------------|---------------------|
| Dépenses sur crédits budgétaires | Fr. | 4'207'000.- |
| Dépenses sur crédits déjà votés | Fr. | 3'135'000.- |
| Dépenses sur crédits à demander | Fr. | 13'049'000.- |
| Total des dépenses | Fr. | 20'391'000.- |
| Recettes sur crédits budgétaires | Fr. | 30'000.- |
| Recettes sur crédits déjà votés | Fr. | 2'000'000.- |
| Recettes sur crédits à demander | Fr. | 2'243'000.- |
| Total des recettes | Fr. | 4'273'000.- |
| Total des investissements | Fr. | 16'118'000.- |
| Prélèvements réserve mesures anti-cycliques et projets d'aggl. | Fr. | 3'243'000.- |
| Total à amortir | Fr. | 12'875'000.- |
- c) le budget des dépenses concernant le patrimoine financier :
- | | | |
|--|------------|--------------------|
| Dépenses sur crédits budgétaires | Fr. | 462'000.- |
| Dépenses sur crédits déjà votés | Fr. | 2'260'000.- |
| Dépenses sur crédits à demander | Fr. | 570'000.- |
| Total des dépenses du patrimoine financier | Fr. | 3'292'000.- |
| Recettes sur crédits déjà votés | Fr. | 100'000.- |
| Total des recettes du patrimoine financier | Fr. | 100'000.- |
| Total des investissements du patrimoine financier | Fr. | 3'192'000.- |

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Transactions immobilières dans le cadre du budget 2012

Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget pour l'exercice 2012.

Art. 2.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Crédits d'investissements pour l'exercice 2012

Article premier.- Un crédit d'investissements de Fr. 4'639'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2012.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 3.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion d'emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 8'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2012.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉE 2011

	Fr.	Fr.
Voirie		
Réaménagement place Billodes 52 – remplacement silos	1'257'000.—	
Participation à la nouvelle déchèterie intercommunale	<u>358'000.—</u>	1'615'000.—
 Routes, génie civil, terrains, urbanisme		
Réfection du tronçon sud de la route du Raya	600'000.—	
Réfection de la partie est de la rue de la Concorde	550'000.—	
Panneaux d'information aux abords des chantiers	55'000.—	
Couverture du Bied sous rue Georges-Favre	<u>700'000.—</u>	1'905'000.—
 STEP		
Travaux sur canalisations 2011	400'000.—	
Remplacement collecteur unitaire par séparatif Raya	200'000.—	
Remplacement collecteur unitaire par séparatif Concorde	<u>170'000.—</u>	770'000.—
 Immeubles		
Isolation façades/remplac. fenêtres Jambe-Ducommun 5-13	<u>2'260'000.—</u>	2'260'000.—
 Service de l'eau		
Remplacement conduites eau – grands chantiers 2011	<u>440'000.—</u>	440'000.—
 Subventions		
Subvention à la Fondation des Moulins souterrains	<u>700'000.—</u>	700'000.—
 TOTAL		<u>7'690'000.—</u>

BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL

Synthèse et commentaires

L'année 2011 aura vu une consolidation de toutes les infrastructures promotionnelles mises en place ces dernières années. A noter que :

- Depuis 2011, la Ville du Locle inscrit résolument l'auto-proclamation "Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin" dans sa ligne promotionnelle. Un concours sur 2 semaines des plus belles vitrines rencontre un magnifique succès. A cela s'ajoute une soirée contes "St-Valentin" au Château des Monts, l'éclairage en rouge du Château et surtout la création d'une vidéo motion de 10 secondes diffusée dans les cinémas du canton pendant deux semaines également.
- Deux torrées sont organisées en été. A celle traditionnelle des nouveaux arrivants s'ajoute celle destinée à toutes les personnes arrivant à l'âge de 60 ans en 2011.
- Evénement de l'été, la TSR décide de venir au Locle pour son émission en direct "Couleur Locale". C'est bien entendu autour d'une torrée près du nouveau centre forestier que se déroule l'émission.
- Une seule soirée "Caraïbes" à la piscine durant l'été mais ... quel succès : plus de 1'000 personnes, un record !
- Quelques nouveaux objets promotionnels sont venus garnir le choix que nous pouvons proposer. Nouveaux jeux de cartes et Mug sur le concept de "Vivre Le Locle en BD".



SERVICE DES FINANCES

1. Introduction

L'année 2011 a vu le service des finances et du personnel se séparer en deux services distincts : le service des finances et le service des ressources humaines. Le regroupement du domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux au rez-de-chaussée a été effectif en début d'année 2011, le domaine informatique restant au deuxième étage de Technicum 21. L'effectif du service des finances comprend 9 personnes occupées pour un total de 8,1 équivalent plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2012. Dans le cadre de la réorganisation du service et de l'augmentation du volume des tâches développée ci-après, un poste à 80% de contrôleur interne / employé à la comptabilité viendra étoffer l'effectif du service en 2012.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1^{er} janvier 2012 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité	3.6
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2.5
Informatique	2.0
TOTAL	8.1

De plus, deux apprentis sont accueillis dans le service durant l'année.

Réorganisation

Dans la continuité de la séparation des deux services, une réorganisation basée sur trois domaines (comptabilité, caisse communale et informatique) a été mise en place en nommant un responsable du bureau de la comptabilité. Cette structure offre un meilleur fonctionnement du service et est plus à même de faire face aux défis liés à la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). En parallèle des ressources à mettre à disposition pour la mise en place du MCH2, le service des finances a vu, et verra encore, ses tâches augmenter de manière notable, notamment avec la reprise de la comptabilité et de la facturation avec l'intégration de l'école obligatoire et la communalisation des Moulins souterrains dès 2012 ou encore la reprise de la facturation de l'Etat civil.

Assurances

De plus, suite à une analyse approfondie des couvertures d'assurance de la Ville du Locle faisant notamment état d'un manque de coordination (polices multiples, problème de sur ou sous couverture), le Conseil communal a décidé de confier le suivi des assurances à un courtier, représenté par l'entreprise Kessler, dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe. En corollaire, la gestion administrative des assurances, hormis la LAA, est reprise par le service des finances qui aura une vision globale des couvertures d'assurance et garantira le lien avec le courtier. Cette nouvelle tâche sera englobée dans le cahier des tâches du poste supplémentaire de contrôleur interne / employé à la comptabilité à 80%.

Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Aujourd'hui, les collectivités sont confrontées à de nouveaux défis tant en matière de gestion qu'en matière de communication des informations financières. Le modèle comptable harmonisé MCH1, élaboré il y a plus de 30 ans, ne permet plus de traiter une organisation et des opérations de plus en plus complexes et ne répond plus aux exigences de transparence demandées actuellement. Pour satisfaire à ces nouvelles exigences et dans une perspective de réforme interne, la Confédération a adopté dès 2007 un nouveau modèle comptable (MCH2).

Profitant de ce nouvel élan, tous les cantons et les communes ont adopté ou sont en train d'adopter ce nouveau modèle comptable. Pour leur part, les communes et le canton de Neuchâtel ont choisi de se différencier des autres régions par leur volonté d'élaborer un projet commun. Ce projet a été lancé en octobre 2010 par le canton, avec l'engagement d'un chef de projet MCH2, dont le rôle est de piloter et coordonner cette réforme.

Le but principal du MCH2 est d'harmoniser la présentation des comptes communaux et cantonaux de manière à:

- faciliter la coordination en matière de politique budgétaire;
- rendre comparables les données statistiques destinées à la péréquation financière;
- améliorer la transparence des comptes vis-à-vis des citoyens et faciliter la prise de décisions politiques;
- améliorer la qualité de la statistique financière.

Le MCH2 vise également, autant que possible, à uniformiser la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération. Il convient en outre d'ajouter que les divergences entre les normes internationales privées et les normes comptables actuellement en vigueur (MCH1) doivent être réduites. Le nouveau modèle comptable veut ainsi permettre une information transparente en mettant en avant le principe de l'image fidèle et notamment en interdisant la constitution des réserves cachées ou des évaluations effectuées de façon arbitraire. À plus long terme, le nouveau modèle comptable devrait ainsi permettre de répondre aux nouvelles exigences en matière de comptabilité publique (norme IPSAS) et de rapprocher encore la comptabilité publique de celle de l'économie privée.

La mise en œuvre du projet MCH2 est pilotée par le service financier de l'Etat de Neuchâtel. Le sous-groupe de travail comptabilité a été créé en automne 2010, commençant sa tâche par un travail de réflexion sur les changements opérationnels à apporter au bilan. En début d'année 2011, de nombreuses séances de travail ont été organisées pour analyser les différentes recommandations du MCH2. La mission confiée au sous-groupe de travail d'évaluer, voire de compléter, certaines normes jugées lacunaires devra être finalisée à la date butoir fixée lors de la dernière séance du 18 août 2011 avec le comité de pilotage, soit vers juin 2012.

Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2011 était de 108'502'570 francs.

En 2011, quatre emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés pour un total de 10,8 millions de francs :

- 3 millions le 28.01.2011 – Helvetia à 3.30%
- 2 millions le 01.02.2011 – AVS à 4.25%
- 3 millions le 28.02.2011 – AVS à 4.25%
- 2.8 millions le 25.06.2011 – SUVA à 3.18%

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM, UBS, SUVA) pour un montant de 1'063'580 francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer une partie de ces remboursements en concluant deux emprunts pour un montant total de 11 millions de francs :

- 7 millions le 29.03.2011 – Caisse de pensions Poste – 11 ans à 2.47%
- 4 millions le 15.12.2011 – PostFinance – 9 ans à 1.59%

Compte tenu de ces éléments, l'état de la dette au 31.12.2011 se monte à 107'638'990 francs (108'502'570 – 10'800'000 – 1'063'580 + 11'000'000), soit un désendettement de 863'580 francs. Le taux moyen de la dette en 2011 se monte à 2,84%.

En 2011, des durées longues pour les nouveaux emprunts ont été privilégiées en raison des conditions très favorables de taux à long terme pratiqués sur le marché. Celles-ci se sont même révélées historiquement favorables en fin d'année, raison pour laquelle un emprunt de 7 millions de francs a été anticipé pour le 13 janvier 2012 auprès de la banque cantonale genevoise (12 ans à 1.98%). Il servira à financer un emprunt dont l'échéance arrive ce mois-là.

2. Bureau de la comptabilité

Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Tâches principales du contrôleur financier

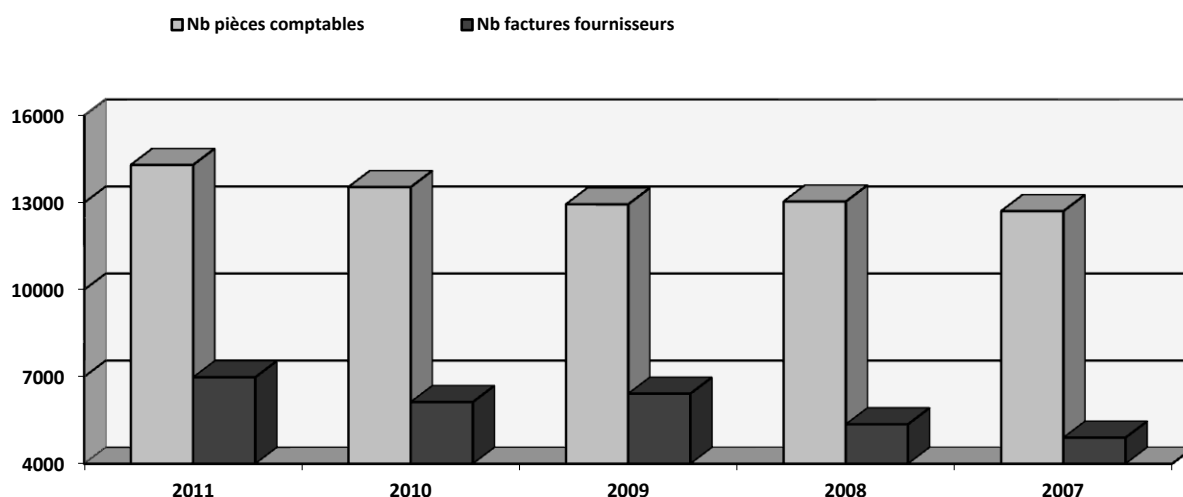
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

La comptabilité en chiffres – pièces comptables

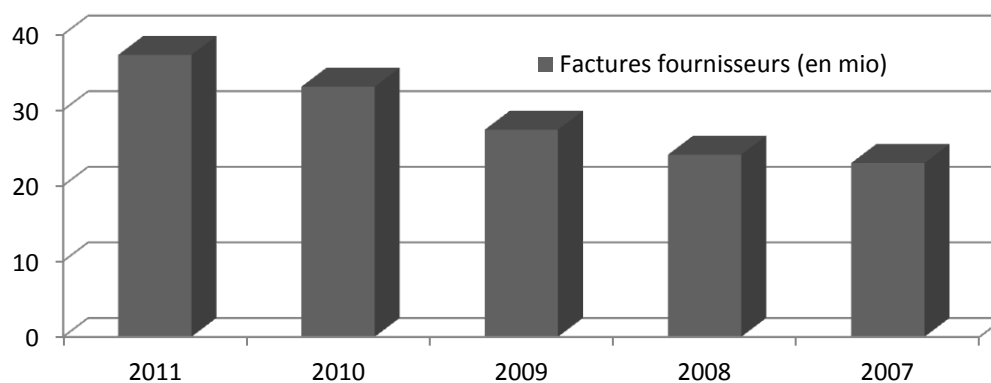
Nombre de pièces comptables	2011	2010	2009	2008	2007
Comptabilité générale	14'297 *	13'532	12'940	13'035	12'704
Dont des factures fournisseurs	6'978	6125	6415	5'358	4'899
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables	+5.6	+4.5%	-0.7%	+2.6%	
*chiffre arrêté le 01.02.2012					



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2011	2010	2009	2008	2007
Factures fournisseurs (en mio)	37.3	33.1	27.4	24.1	23

Explication des évolutions :



La principale raison de l'augmentation des pièces comptables et des factures fournisseurs est due à l'accroissement des investissements. Les paiements des factures sont faits une fois par semaine, le jeudi.

Contrôle financier

Organisation des comptabilités des écoles et création de la réserve école obligatoire :

Les changements qui s'opèrent dans l'organisation scolaire par l'acceptation du concordat HarmoS ont rendu nécessaire l'analyse des gestions administrative et financière tenues dans les secrétariats des écoles.

L'abrogation du règlement de la commission scolaire du 16 janvier 1976 et l'entrée en vigueur du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Locle en mai 2009 ont engendré la définition de nouvelles compétences.

En conséquence, lors de la révision des comptes 2009, le service des finances et l'organe de révision des comptes communaux ont convenu d'analyser l'organisation des écoles communales sur le plan financier. A ce titre et suite à cette réorganisation, il a été constaté que les actifs et passifs des écoles n'étaient pas consolidés dans les comptes de la Ville du Locle.

Avec la disparition de la commission scolaire, qui faisait office de contrôleur de gestion des établissements scolaires, la question se posait de savoir si l'organisation actuelle au niveau comptable avait toujours sa raison d'être.

Les constatations faites lors de l'analyse menée par le service des finances, et confirmées par l'organe de révision sont qu'une partie de la gestion de la comptabilité des écoles pourrait être centralisée et que sur la base du règlement mentionné ci-dessus, les comptes devraient être consolidés afin de donner une image fidèle du patrimoine de la Ville.

Pour aboutir à cette solution, une réflexion initiée et menée par la direction de l'Instruction publique avec les directions des écoles et le service des finances a eu lieu afin de déterminer les besoins liés au bon fonctionnement de la nouvelle réorganisation comptable.

Une partie des mesures a déjà pu être apportée dans les comptes 2010 et prévue au budget 2011. Ce sont par exemple les subventions reçues comptabilisées dans les comptes de fonctionnement de la Ville plutôt que sur un compte de bilan de l'école et à l'inverse une charge prélevée dans ces comptes de bilan sera dorénavant budgétisée. Demeurait cependant ouverte l'utilisation des fonds école primaire, école secondaire, d'entraide et des colonies de vacances qui ont fait l'objet d'un rapport du Conseil communal au Conseil général et voté par ce dernier le 19 octobre 2011.

Projets particuliers ou information

Poursuivre avec IS (Infoservice) la volonté d'augmenter l'efficacité par la production automatique de documents comptables (ex. calcul des amortissements ou gestion des immobilisations).

3. Caisse, facturation, contributions et contentieux

Caisse :

La caisse communale exécute des travaux divers en relation, non seulement avec les finances mais aussi avec une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
3. Gestion des comptes bancaires et postaux
4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, 2011 se présente comme suit :

Nombre de factures traitées	17'390
Demandes d'arrangement	155
Nombre de rappels	1'714
Nombre de poursuites engagées	638

Dès 2012, le nombre de factures traitées augmentera considérablement car tous les émoluments Etat civil et les activités scolaires (camp divers, économie familiale, etc.) seront encaissés sur facture, ce qui représente environ 6'000 factures en plus.

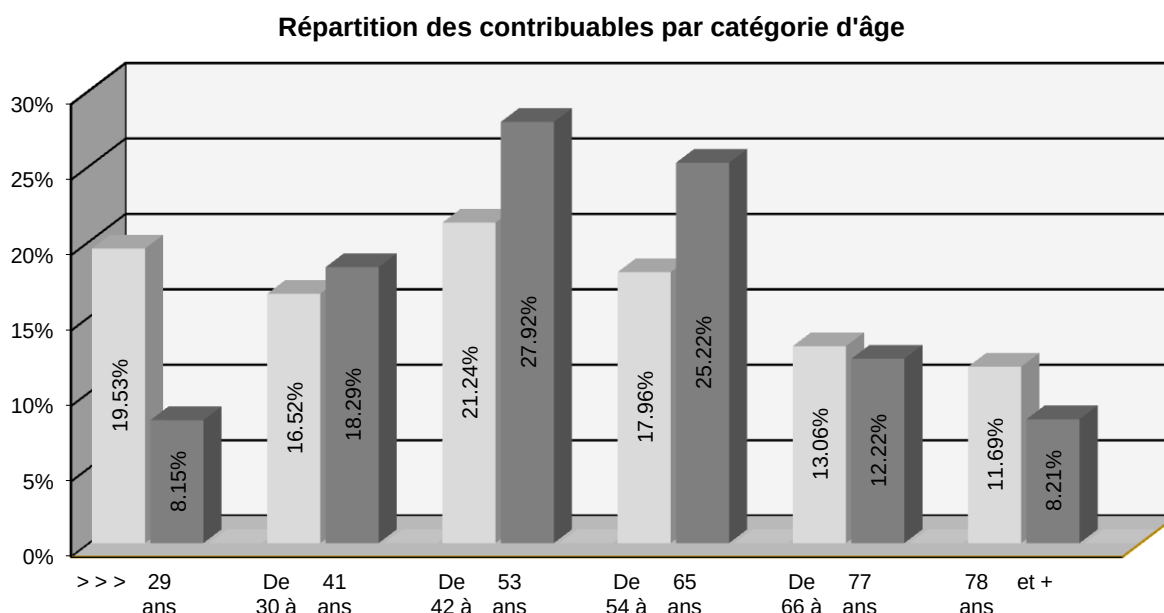
Les actes de défaut de biens sont négociés, actuellement, par la maison Delta Real qui est une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune représente un gain de 60% de chaque cas réglé au lieu d'une perte globale.

Contributions :

Considérations générales :

Le coefficient communal est passé de 68 à 64 au 1^{er} janvier 2011. La proportion de contribuables taxés au bouclement de l'exercice 2010 est de 97,4 % pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 254 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt); ce chiffre est en hausse légère mais constante.

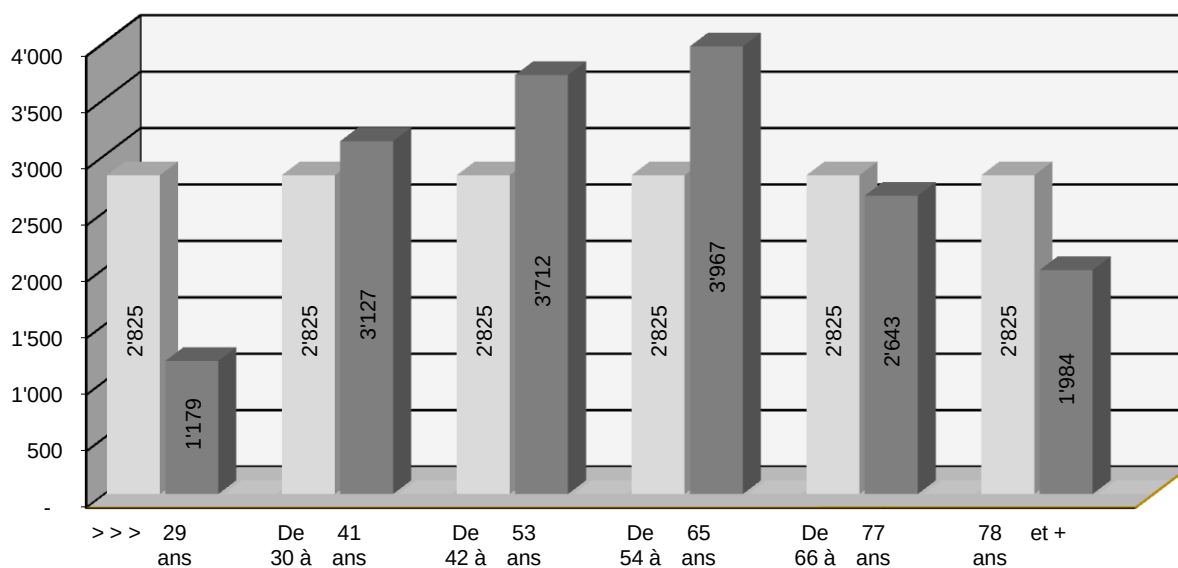
Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, et la situation est arrêtée au 30 janvier 2012.



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables

Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge

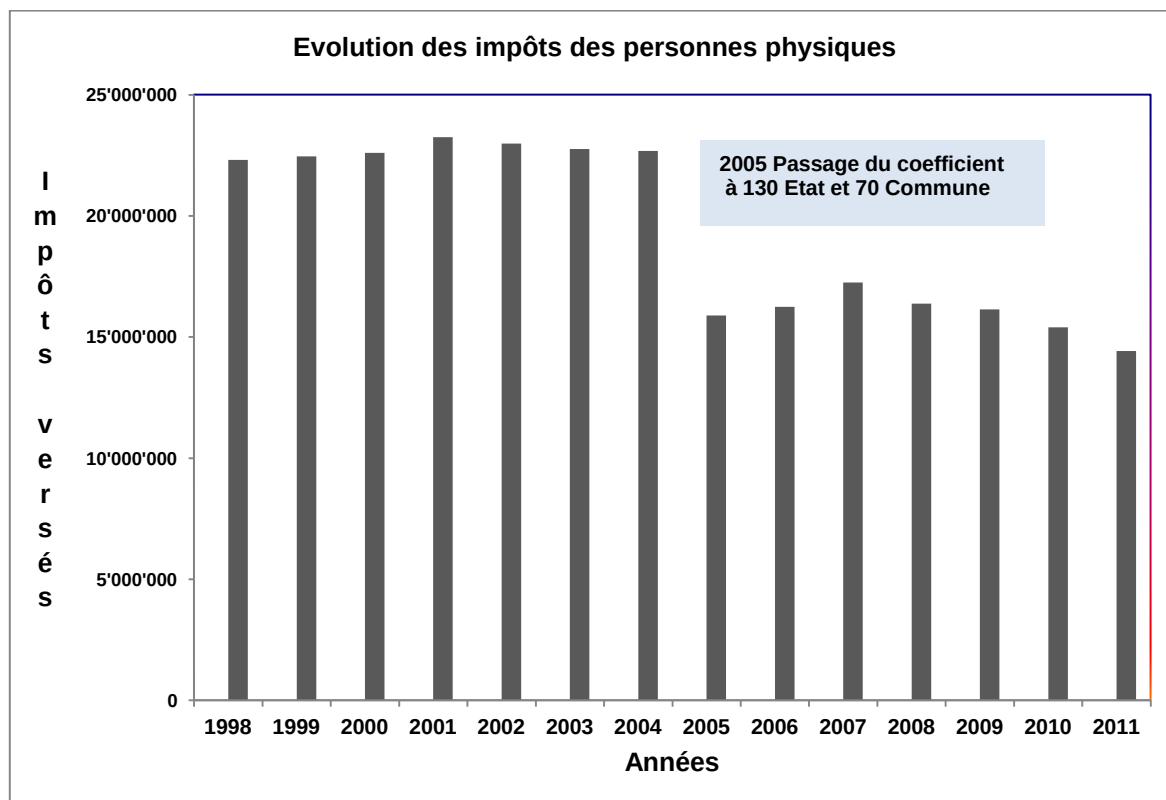


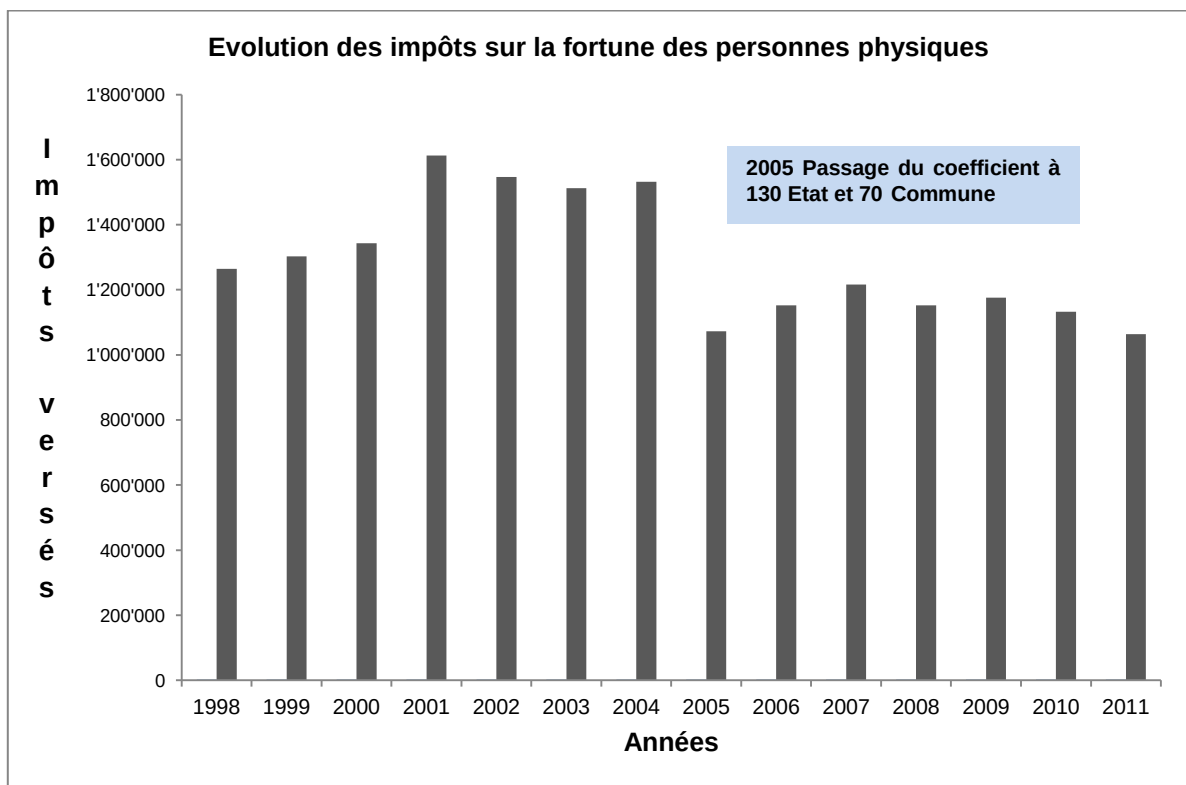
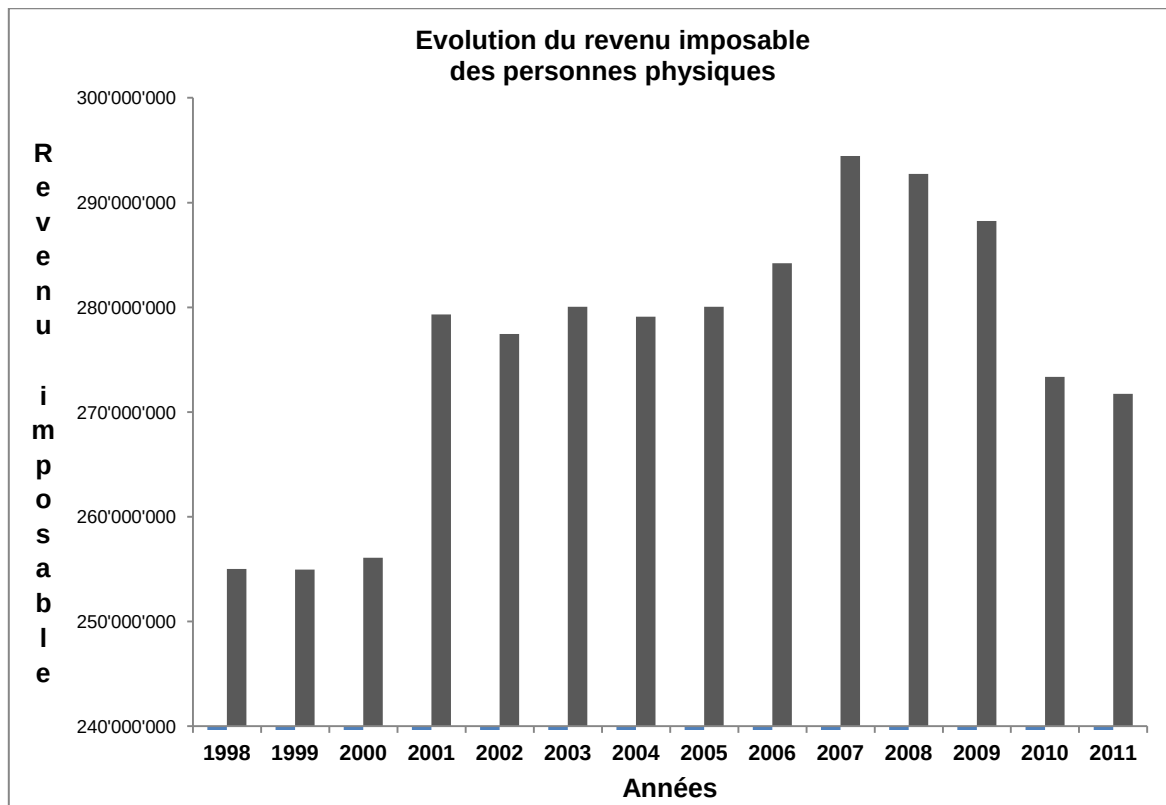
Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitants (revenu et fortune cumulés)

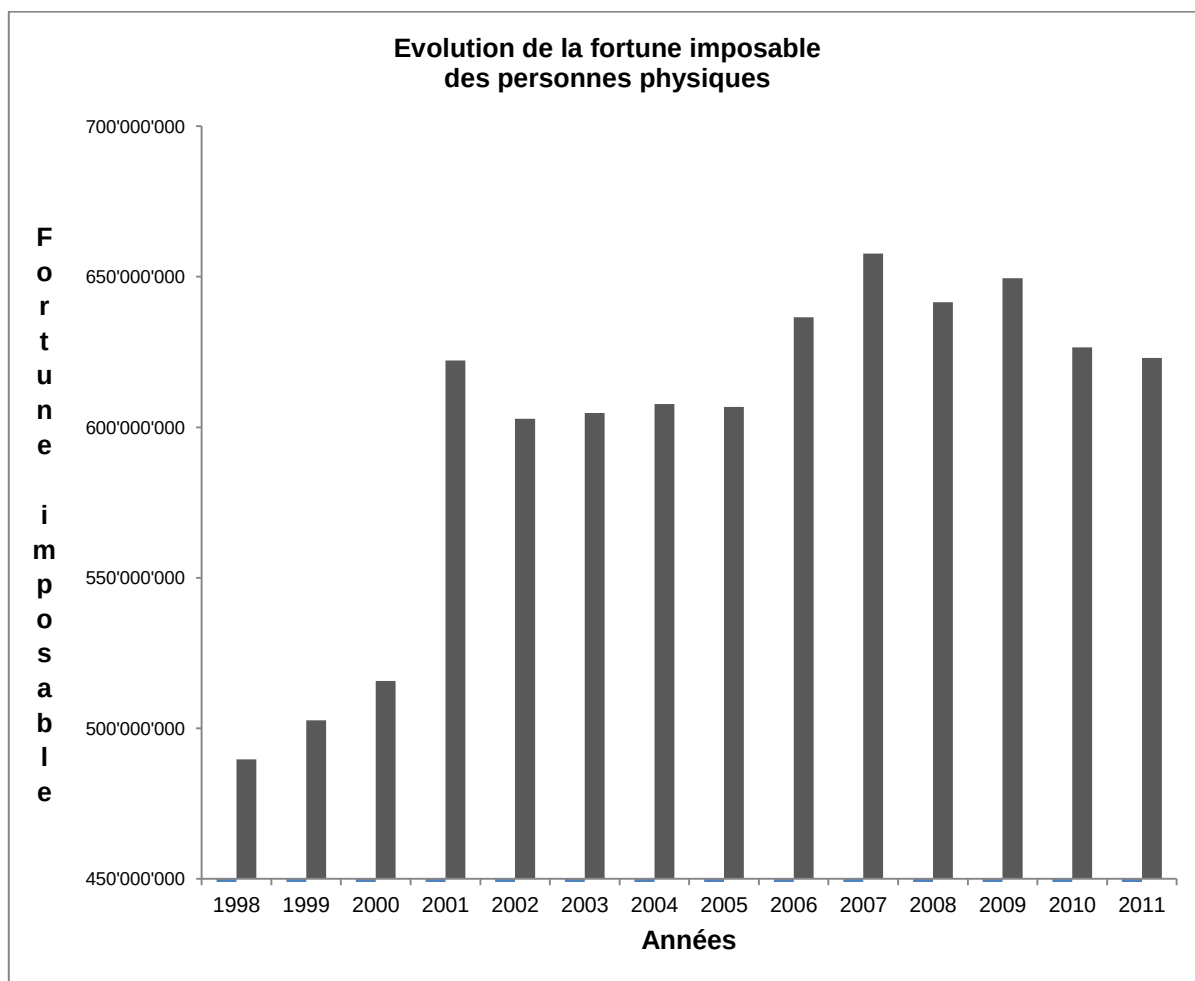
Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

Personnes physiques :

Nous vous donnons, ci-après, quelques statistiques sur l'évolution des revenus et fortunes imposables ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.







Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

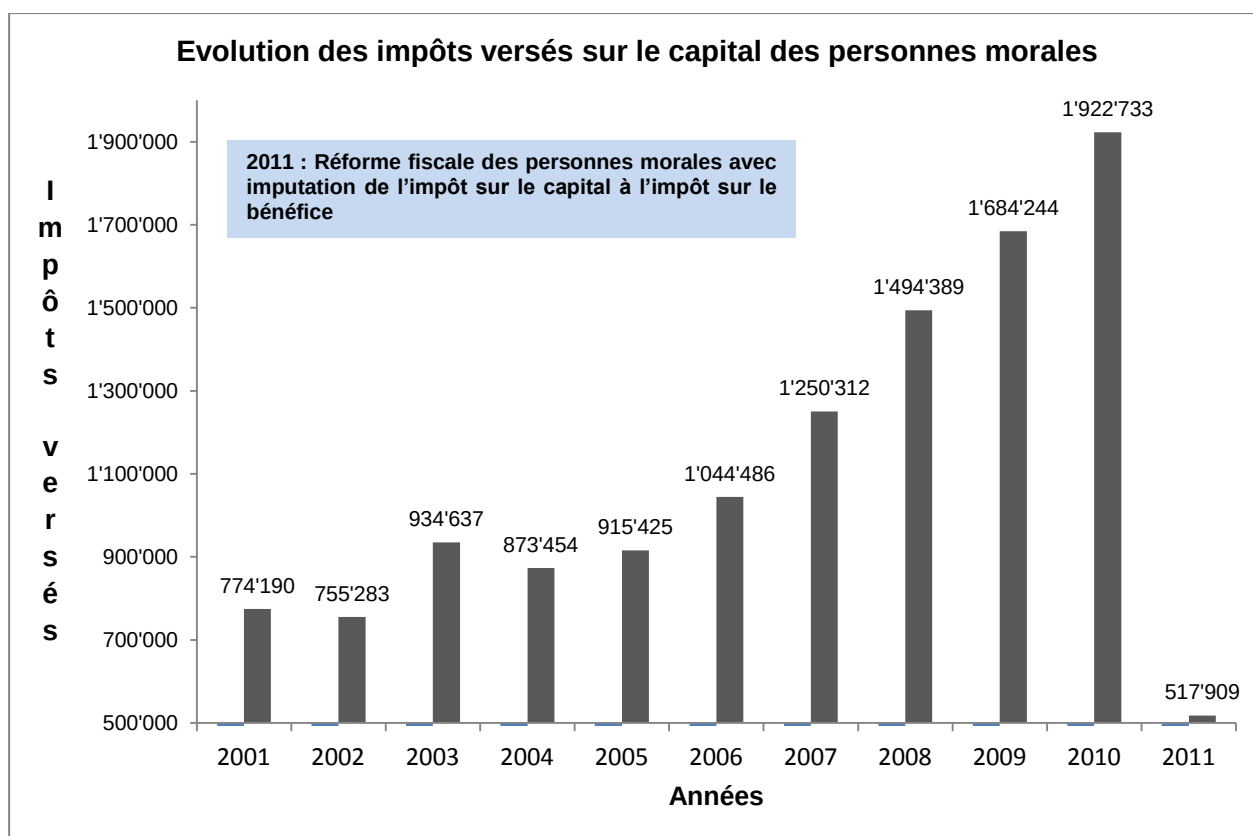
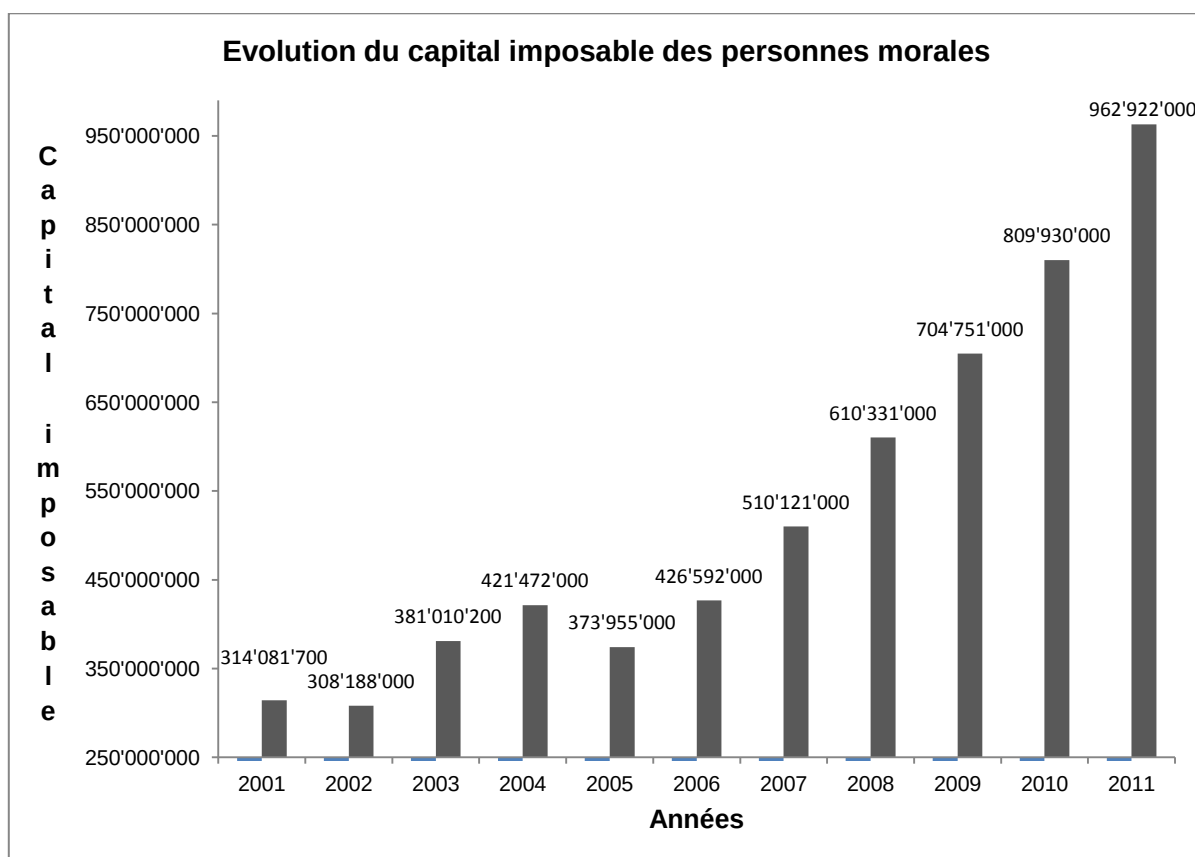
Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxations 2010

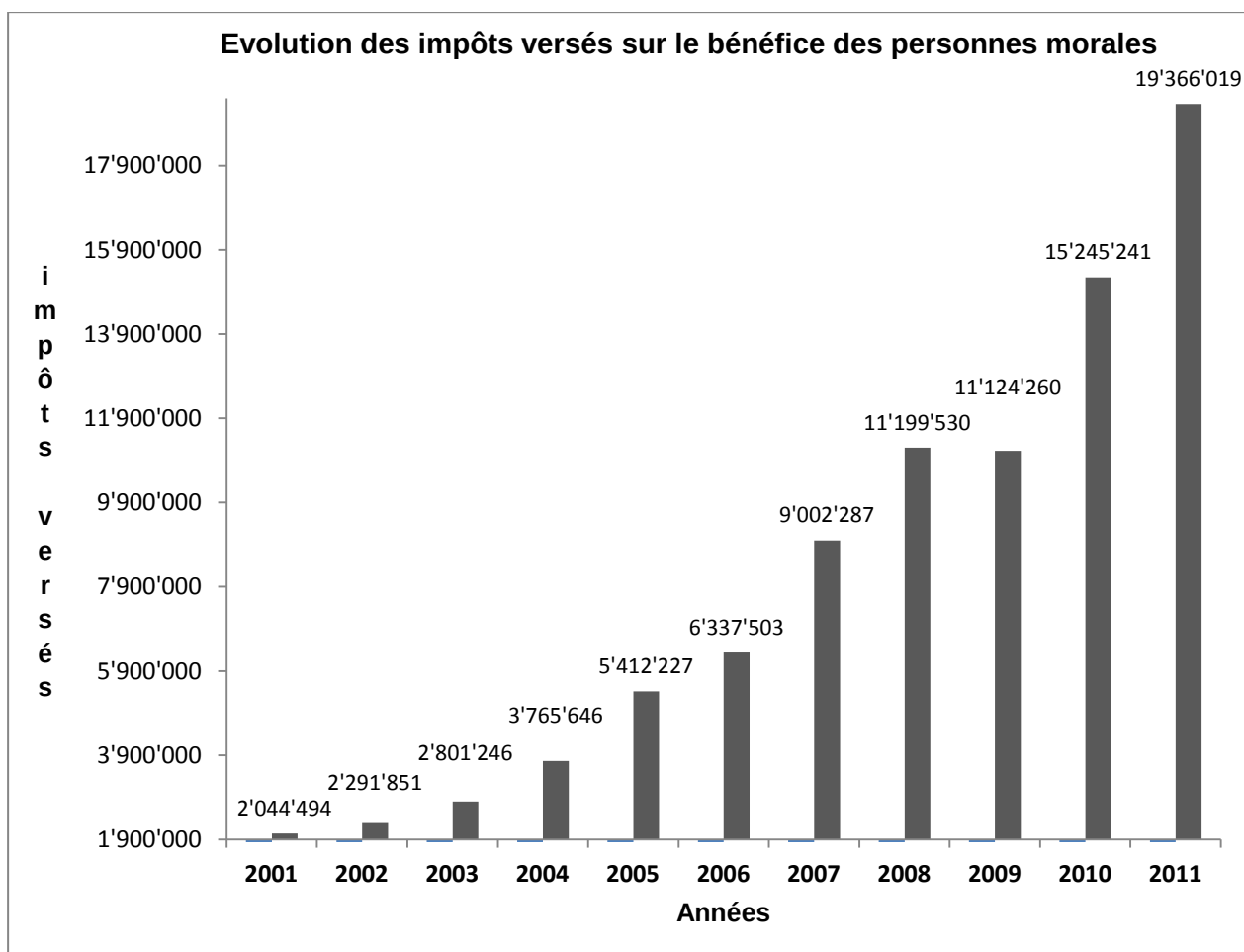
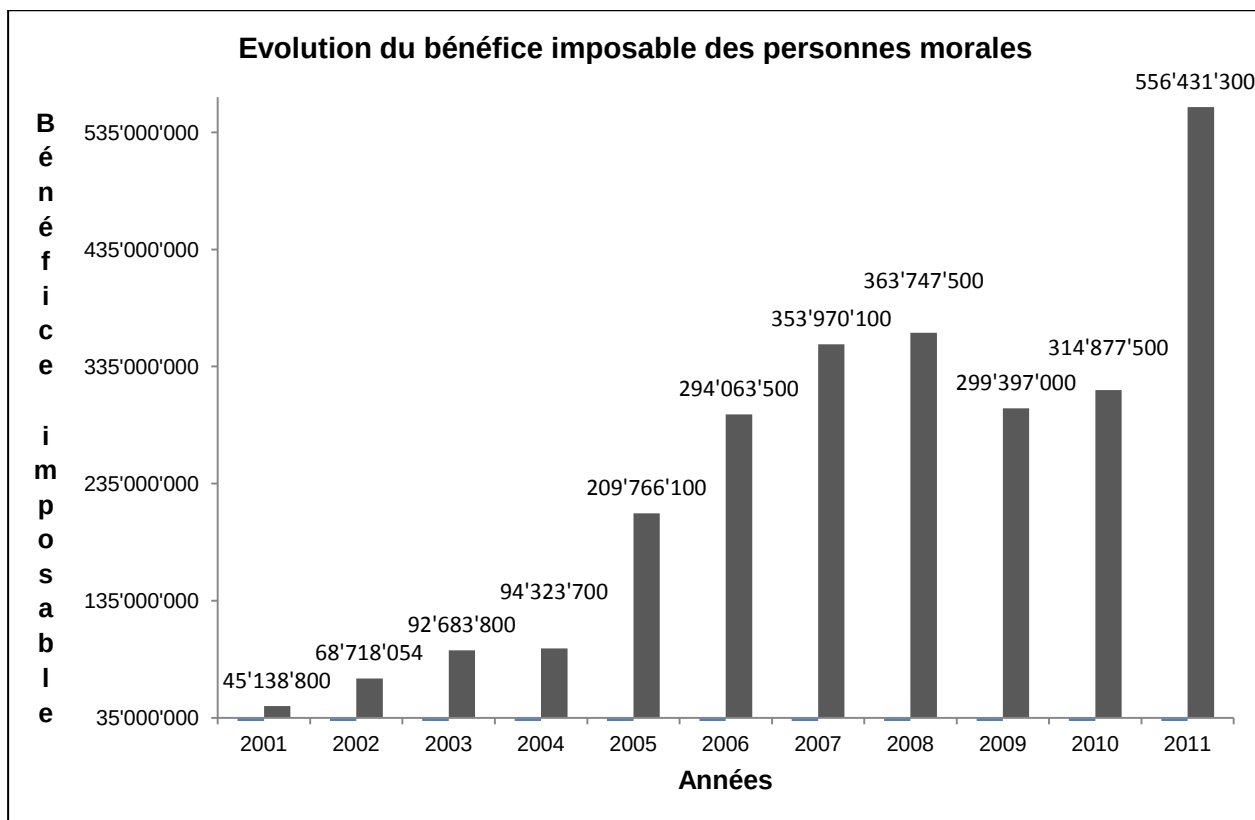
Catégorie revenu imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de contribuables	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total
99	0 - 99	781	143	36	83	0.00
2000	100 - 2000	113	49	115'272	47'377	1'632.20
4000	2100 - 4000	117	32	338'671	93'314	3'587.75
6000	4100 - 6000	121	21	597'487	104'086	7'228.90
8000	6100 - 8000	103	23	728'118	158'793	11'669.95
10000	8100 - 10000	107	31	967'987	278'964	17'569.15
12000	10100 - 12000	92	15	1'016'690	166'515	16'552.80
14000	12100 - 14000	83	13	1'084'648	171'042	21'028.00
16000	14100 - 16000	104	15	1'572'624	224'177	29'591.05
18000	16100 - 18000	114	11	1'942'908	190'233	38'795.85
20000	18100 - 20000	122	10	2'320'403	192'970	56'281.45
22000	20100 - 22000	138	12	2'905'078	253'604	73'845.35
24000	22100 - 24000	164	13	3'773'680	299'768	109'595.80
26000	24100 - 26000	143	6	3'583'856	147'300	113'940.90
28000	26100 - 28000	135	10	3'653'766	269'347	129'047.50
30000	28100 - 30000	132	6	3'834'329	174'042	131'563.55
35000	30100 - 35000	425	16	13'864'301	516'663	521'389.75
40000	35100 - 40000	372	12	13'946'596	449'965	599'372.00
45000	40100 - 45000	359	8	15'274'426	339'746	740'226.45
50000	45100 - 50000	338	6	16'032'700	284'113	836'301.15
55000	50100 - 55000	285	2	14'963'718	105'533	805'176.70
60000	55100 - 60000	228	3	13'122'296	169'000	755'486.00
65000	60100 - 65000	217	7	13'534'926	435'144	766'461.75
70000	65100 - 70000	166		11'232'056		663'955.95
75000	70100 - 75000	161	1	11'669'900	75'000	702'969.70
80000	75100 - 80000	138	3	10'703'925	236'350	661'898.05
100000	80100 - 100000	454	9	40'440'700	841'050	2'610'580.60
120000	100100 - 120000	214	3	23'408'000	320'800	1'638'084.10
140000	120100 - 140000	84	3	10'832'975	384'300	824'577.85
160000	140100 - 160000	32		4'724'900		375'519.45
180000	160100 - 180000	29		4'978'900		412'582.45
200000	180100 - 200000	8		1'509'900		127'845.45
250000	200001 - 250000	14		3'131'300		285'138.55
300000	250001 - 300000	5		1'312'900		122'561.95
400000	300001 - 400000	6		1'889'600		185'046.25
500000	400001 - 500000	2	1	847'300	413'800	83'543.75
700000	600001 - 700000		1		601'515	
999999998	700001 et plus	3		4'004'800		394'873.30
	TOTAUX	6'109	485	259'861'672	7'944'594	14'875'521.40

Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2010

Catégorie fortune imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total
999	0 - 999	2374	13'394	8'369	0.00
20000	1000 - 20000	1261	10'461'989	714'192	469.65
40000	21000 - 40000	487	14'194'144	1'123'725	713.60
60000	41000 - 60000	319	15'772'019	1'085'231	2'464.85
80000	61000 - 80000	235	16'632'192	1'445'600	7'215.80
100000	81000 - 100000	161	14'493'797	1'684'572	8'114.70
150000	100100 - 150000	314	38'781'414	3'109'433	36'577.95
200000	151000 - 200000	230	39'891'986	2'572'186	51'069.55
250000	201000 - 250000	159	35'657'281	3'281'000	52'356.50
300000	251000 - 300000	124	34'143'461	2'419'269	55'535.30
350000	301000 - 350000	94	30'471'256	1'329'000	52'488.25
400000	351000 - 400000	63	23'489'000		42'215.90
450000	401000 - 450000	49	20'770'378	1'670'000	41'009.55
500000	451000 - 500000	37	17'463'000	1'380'000	35'780.80
600000	501000 - 600000	56	30'896'861	2'151'000	65'034.60
700000	601000 - 700000	35	22'849'081	1'916'000	52'081.45
800000	701000 - 800000	26	19'304'578	2'249'000	44'944.95
900000	801000 - 900000	16	13'450'000	1'631'000	32'637.95
1000000	901000 - 1000000	6	5'718'556	1'899'000	13'999.00
1500000	1001000 - 1500000	27	33'418'722	3'695'175	81'798.80
2000000	1501000 - 2000000	15	26'380'972		64'580.70
2500000	2001000 - 2500000	4	9'184'000		22'482.40
3000000	2501000 - 3000000	4	11'060'533	2'584'003	27'076.15
4000000	3001000 - 4000000	5	16'226'000		39'721.25
5000000	4001000 - 5000000	2	8'886'000		21'752.90
999999998	5001000 et plus	6	92'140'578		225'560.15
	Totaux	6109	601'751'192	37'947'755	1'077'682.70

Personnes morales :





NB les montants figurant dans ces deux derniers graphiques ne tiennent pas compte des taxations tardives et des insuffisances de taxation.

INFORMATIQUE

1. Introduction

A ce jour, le bureau de l'informatique est composé de 2 personnes à plein temps. Il gère un parc de 137 postes de travail, 15 serveurs, 90 imprimantes, 28 photocopieurs, 170 téléphones, 89 natels et 168 comptes utilisateurs.

Il assume également la maintenance du logiciel « ZivisPro » déployé dans les arrondissements d'Etat civil du canton de Neuchâtel (Montagnes Neuchâtelaises, Neuchâtel, Boudevilliers, Les Verrières, Boudry, Cressier, Hauterive).

2. Virtualisation des serveurs

Le passage à la virtualisation des serveurs a été effectué pendant l'été, en passant ainsi de 12 machines physiques à 2. Une troisième a également été déployée sur un site distant permettant une réplication des serveurs et des sauvegardes.

La virtualisation consiste à remplacer un serveur « physique » par sa représentation « virtuelle ». Plusieurs serveurs « virtuels » totalement indépendants peuvent donc être installés sur une même machine « physique ».

Eléments clés :

- Exploitation des ressources système

Très souvent, les spécifications exigées par les fournisseurs d'applications sont de dédier un serveur pour leur application.

Avant :	Cela engendrait une sous-utilisation importante des ressources système (RAM, processeur(s)) à disposition (10-15% en moyenne)
Après :	Les ressources système sont utilisées de façon efficiente. Il est facile d'ajouter ou de déplacer un serveur virtuel en fonction desdites ressources.

- Mise en route d'un nouveau serveur

Avant :	Le processus pouvait durer plusieurs semaines, entre la commande, la livraison et la configuration.
Après :	5 minutes (!) suffisent pour créer un nouveau serveur virtuel à partir d'un modèle.

Place, consommation électrique et climatisation

Avant :	Un nouveau serveur = une nouvelle machine physique donc plus de place, plus de consommation électrique, plus de climatisation nécessaire.
Après :	Un nouveau serveur virtuel ne prend pas plus d'espace physique, ne consomme pas plus d'énergie, ne dégage pas plus de chaleur (ou en valeurs bien moindres)

- Continuité de production

Avant :	Lorsque une panne physique survenait, le serveur n'était plus disponible pour les utilisateurs jusqu'à la réparation (au minimum plusieurs heures).
Après :	En cas de panne physique d'une machine, tous les serveurs y étant hébergés sont redémarrés en quelques minutes sur l'autre machine et à nouveau disponibles pour les utilisateurs. Même en cas de situation extrême où les deux machines principales venaient à tomber en panne en même temps, nous pourrions utiliser une troisième se trouvant sur un autre site.

3. Réseau fibre optique

Les bâtiments de la Voirie (Billodes 52) et du Musée d'horlogerie (Monts 65) ont été raccordés en fibre optique au nœud cantonal. Ils sont ainsi passés d'une connexion lente (2Mb/s) à une connexion rapide (200Mb/s).

Le nouveau bâtiment du BO-COSC (Billodes 18) a également été connecté via fibre optique.

A ce jour, les sites connectés via fibre optique sont :

- Bâtiments administratifs
 - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
 - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
 - ✓ Voirie (Billodes 52)
- Culture
 - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
 - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
 - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
- Ecoles
 - ✓ Collège de Beau-Site (Collège 3)
 - ✓ Collège Daniel-JeanRichard (Daniel-JeanRichard 9-11)
 - ✓ Collège Jehan-Droz (Hôtel-de-Ville 5)
 - ✓ Collège des Jeanneret (Technicum 25)
- Parascolaire
 - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
- Autres
 - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)

Connexions prévues en 2012

- Musée des Beaux-Arts (Marie-Anne Calame 6)
- Structure d'accueil parascolaire communale DOMINO (France 36-38-40)

Connexions à l'étude

- Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
- Station d'épuration (Col-des-Roches 21)
- Collège de la Jaluse (Jaluse 6a)
- Halle polyvalente (Communal 1)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)

4. Autres projets

Procès-verbaux du Conseil Communal

Un nouveau logiciel a été déployé à la Chancellerie pour permettre la gestion des procès verbaux du Conseil Communal. Il a remplacé celui, désuet aujourd'hui, installé au début des années 90.

Gestion électronique de documents

La gestion électronique des documents mise en place en Avril 2010 à la comptabilité permet aujourd'hui aux utilisateurs de consulter plus de 25'000 pièces en ligne.

WiFi public

Une connexion WiFi est offerte au public depuis le printemps 2011 dans les jardins de l'Hôtel de Ville (Est et Ouest) et ceux du Casino. Pour des raisons de sécurité, une identification est nécessaire.

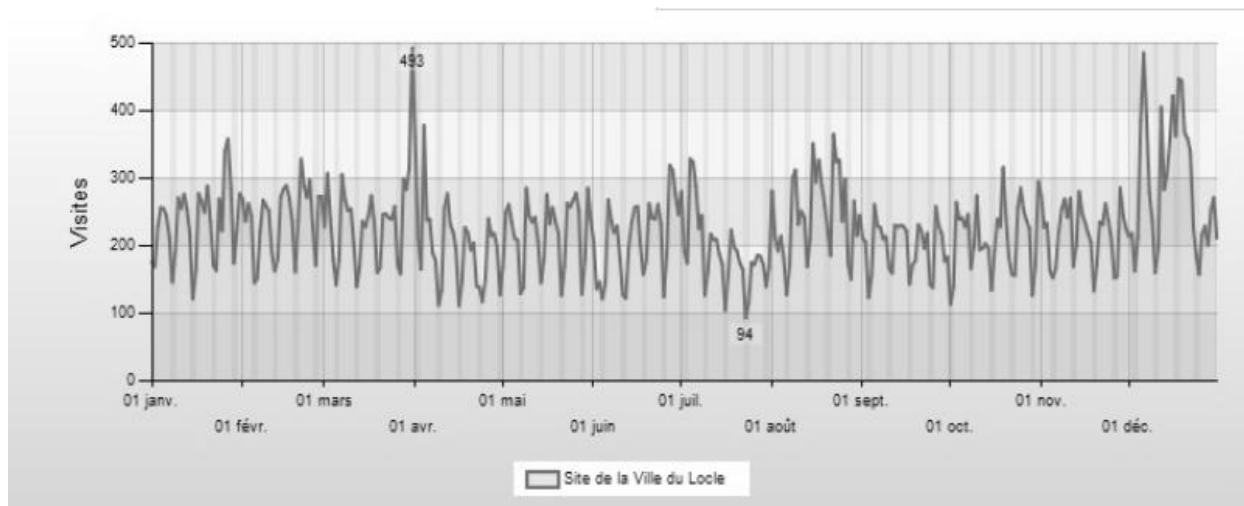
5. Site internet

Le site internet communal www.lelocle.ch est géré par nos soins, les contenus étant fournis par les différents services communaux.

Une refonte du site est à l'étude pour 2012.

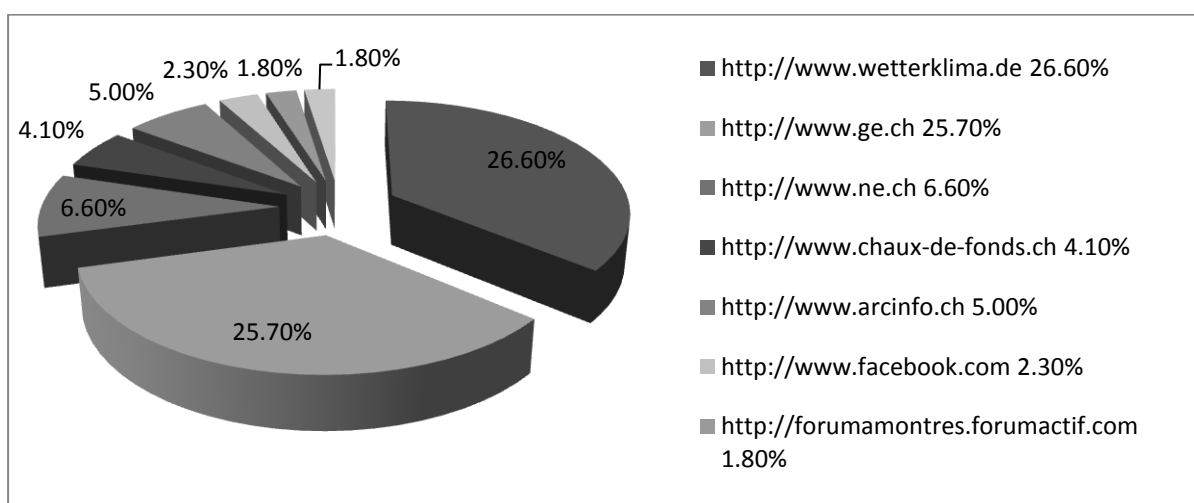
Statistiques 2011

- Nombre de visiteurs par jour

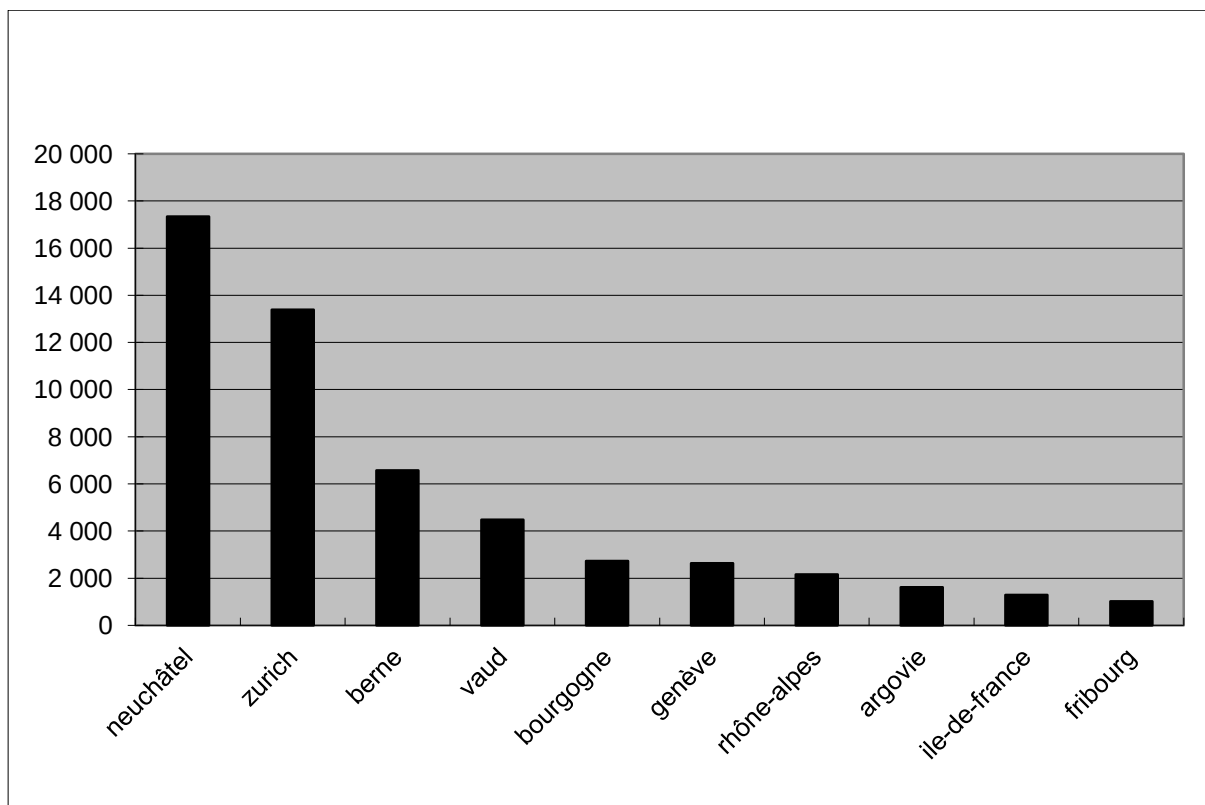


- Sites affluents

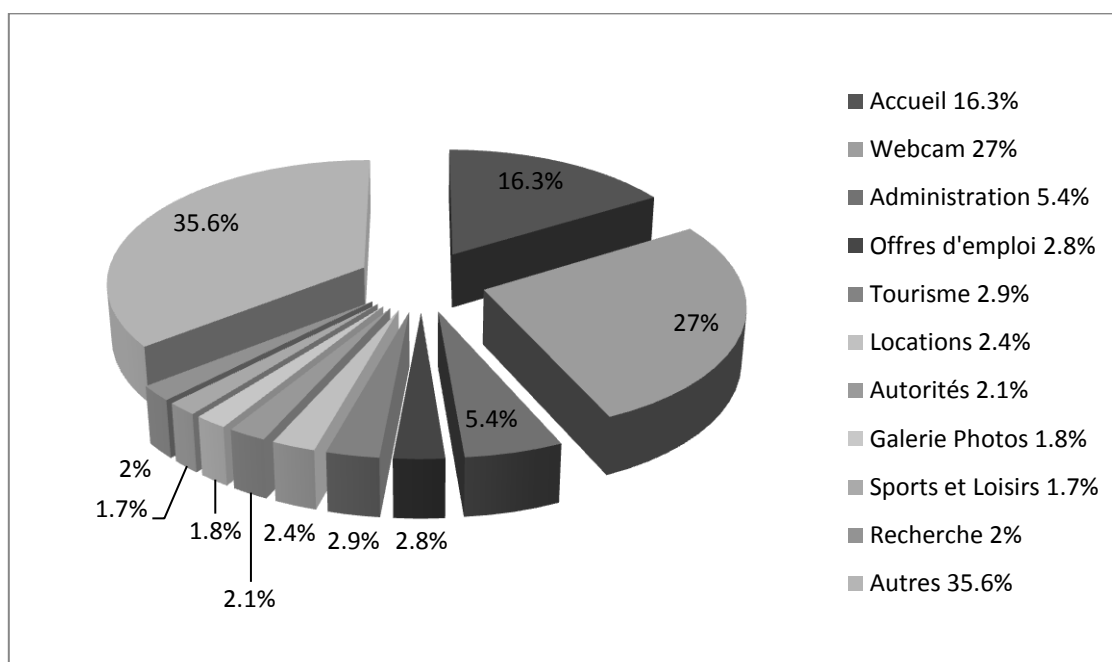
Ici sont représentés les sites que consultaient les internautes avant d'arriver sur le nôtre



- Nombre de visites et provenance des internautes



- Pages visitées



AFFAIRES CULTURELLES

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation.

Moulins souterrains du Col-des-Roches

Les Moulins ont bénéficié d'une subvention de Fr. 210'000.--.

Université populaire

La participation de la Ville est basée sur un forfait de Fr. 100.-- par cours et sur le nombre de la population (10 ct/hab), ce qui représente un montant de Fr. 1'505.--.

30 participants ont suivi 5 cours, ce qui représente 8.20% des inscriptions des Montagnes neuchâteloises.

TPR

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.--.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'000.-- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 12 soirées et 2 matinées pour 14 projections durant la saison.

La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.--.

Le théâtre La Grange a accueilli 10 spectacles en 11 représentations. La moyenne de fréquentation est de 65 personnes par représentation (soit 72%).

Casino

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 180'000.--.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 9 spectacles pour 11 représentations. La fréquentation est de 268 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 86%).

La Lanterne-Magique a organisé 9 séances et 1 séance scolaire.

Sociétés culturelles

Les montants ont principalement été répartis comme suit :

ZAP Revue	subvention et prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 14'000.--
La Grange	prise en charge des loyers Fr. 5'400.--
Ludothèque	prise en charge des loyers Fr. 10'000.--
La Lanterne magique	subvention annuelle et prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 3'000.--
Découvertes musicales	subvention ponctuelle et prise en charge location Temple Fr. 3'000.--
Festival international de Marionnettes	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.--
Charlou Nada	subvention ponctuelle de Fr. 3'000.--
Association La Nèpe	prise en charge location Temple Fr. 500.--

ainsi que diverses aides ponctuelles et la prise en charge de locations du Temple et du Casino-Théâtre.

La Boîte à Swing

La subvention allouée pour la Boîte à Swing est de Fr. 9'000.--.

Pour cette saison, elle a accueilli 6 concerts. La fréquentation moyenne par concert est de 160 spectateurs.

Corps de Musique

Les fanfares La Sociale et La Militaire ont bénéficié chacune d'une subvention de Fr. 6'400.-- et de la gratuité du Temple et du Casino-Théâtre.

Sociétés sportives

Judo Club	prise en charge des frais de chauffage Fr. 2'200.--
Street Hockey	subvention ponctuelle et prise en charge location halle polyvalente Fr. 9'400.--
Journée sportive du Cifom	prise en charge location halle polyvalente Fr. 225.--
Le Locle Indoor, tournoi de football	prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'100.--
Tournoi des Petz	prise en charge location halle polyvalente Fr. 700.--
Tournoi vétérans	prise en charge location halle polyvalente Fr. 360.--
Unihockey Le Rouge et Or	prise en charge location halle polyvalente Fr. 420.--

Manifestations et animation

Les montants alloués ont été essentiellement répartis comme suit :

Music Festival Promo	participation de Fr. 40'000.--
Fête et feux du 1 ^{er} Août	Fr. 9'100.--
Corbak Festival	subvention annuelle de Fr. 3'000.--
Association ALUX	subvention extraordinaire Fr. 4'000.--
Association prévention illettrisme	subvention ponctuelle de Fr. 1'300.--
Free'son	subvention ponctuelle de Fr. 6'000.--
Rock altitude Festival	prise en charge location halle polyvalente Fr. 850.--
Street-Hockey Cup	subvention ponctuelle de Fr. 5'000.--
Amis des concerts d'orgue	subvention annuelle et prise en charge location du Temple Fr. 2'500.--
Studio Dance "Audition de l'espèce"	prise en charge location du Casino Fr. 2'500.--
Evaprod "Roméo et Juliette"	prise en charge location du Casino Fr. 3'800.--
Théâtre CDF Connection "Identité"	prise en charge location du Casino Fr. 2'200.--
Cabane Monte Leone	participation à l'achat de bois de Fr. 1'000.--
Marche du 1 ^{er} Mars	participation de Fr. 500.--

ainsi que la prise en charge de diverses locations du Temple, du Casino et de la Halle polyvalente pour d'autres manifestations.

Club des Loisirs - Conseil loclois du 3^{ème} âge - AVIVO

Nos subventions annuelles sont de Fr. 1'800.-- pour le Club des Loisirs et de Fr. 800.-- pour le Conseil Loclois du 3^{ème} âge et de Fr. 250.-- pour l'AVIVO.

A ces montants s'ajoute la prise en charge des frais de location du Casino et du Temple.

Subventions et dons divers

Colo Locle	prise en charge des frais de transport Fr. 3'000.--
Ekir – manger ensemble	subvention ponctuelle de Fr. 3'000.--
Wind Band neuchâtelois	subvention ponctuelle de Fr. 3'000.--
Association Magda Leon	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.--
Association Lire et Ecrire	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.--
Association Bel Horizon	subvention et participation à un projet Fr. 2'000.--
Chœur Cantabile	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.--
Aurélien Donzé	aide ponctuelle pour achat matériel Fr. 1'200.--
Concours d'exécution musicale	aide ponctuelle Fr. 500.--
Association La main tendue	subvention ponctuelle de Fr. 500.--

Des aides financières ponctuelles ont également été octroyées à divers instituts, fédérations, associations et fondations à but culturel.

Manifestations locales – prestations des entreprises électriques

Music Festival Promo	prise en charge des prestations Fr. 73'000.--
VNV Festival	prise en charge des prestations Fr. 14'700.--
1 ^{er} Août	prise en charge des prestations Fr. 1'200.--
Foire du Livre et Marché d'automne	prise en charge des prestations Fr. 3'600.--
Unihockey	prise en charge des prestations Fr. 1'800.--
Tour de Franche-Comté	prise en charge des prestations Fr. 900.--
Street-Hockey	prise en charge des prestations Fr. 3'800.--
24 Heures nautiques	prise en charge des prestations Fr. 900.--
Comité du Quartier-Neuf	prise en charge des prestations Fr. 600.--
St-Nicolas / Téléthon	prise en charge des prestations Fr. 700.--
1 ^{er} Mai	prise en charge des prestations Fr. 250.--

ainsi que la prise en charge des prestations des entreprises électriques pour diverses autres manifestations.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Introduction :

Suite à l'engagement du chef du service des finances et du personnel, Patrick Martinelli, au poste de chancelier de la Ville dès le 1^{er} janvier 2011, le Conseil communal a décidé de séparer les deux secteurs d'activités, finances et personnel, et de créer ainsi deux services distincts.

Ainsi, dès le début 2011 les deux services, finances et ressources humaines (nouvelle appellation), travaillent donc sous la responsabilité de deux personnes différentes tout en restant ingérés au même dicastère.

Le service des ressources humaines a été repris dès le 1^{er} janvier 2011 par l'ancien chef-adjoint du service des finances et du personnel, Manuel León.

Les raisons qui ont conduit à la création de ces deux entités sont expliquées au chapitre ci-dessous. De plus, pour l'ensemble des collaborateurs, cette séparation a permis notamment d'améliorer les conditions de travail (locaux) des collaborateurs en place.

Enfin, une collaboratrice a été engagée pour une durée déterminée afin de pallier les deux congés maternité survenus en 2011 dans le service.

Réorganisation :

Les tâches et les missions tant des finances que des RH (ressources humaines) sont de plus en plus complexes et spécifiques. Il s'agit de deux métiers bien distincts avec des objectifs différents. Il est aujourd'hui difficile de porter les deux « casquettes », notamment lorsqu'il faut négocier des prestations pour le personnel avec les syndicats et/ou le Conseil communal. Ainsi, il n'est pas toujours évident de concilier les deux métiers dans son quotidien tout en restant professionnel et objectif.

Gérer des ressources humaines signifie aujourd'hui valoriser le capital humain et développer ses compétences au service de l'entreprise. Il incombe au service RH de conseiller, d'aider, de faciliter, d'alléger le travail des chefs en matière de gestion du personnel. Le service RH est un organe spécialisé et de conseil pour toutes les questions relatives au personnel et à l'organisation. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique du personnel, tant dans sa définition avec le Conseil communal que dans son application.

La gestion intégrée des ressources humaines comprend notamment : la gestion prévisionnelle des effectifs, le recrutement, la gestion et le développement des compétences, la formation, la rémunération et les conditions de travail, les processus transversaux (égalité femmes hommes, formation des apprenti-e-s, etc.). Le service RH assure évidemment le suivi administratif des employé-e-s en matière salariale et d'assurances sociales.

Finances et RH sont deux domaines totalement différents avec des profils distincts pour les responsables de ces secteurs. L'un gère du capital humain et l'autre du capital financier. Cette nouvelle organisation permet une organisation plus simple et plus claire envers toute l'Administration en ayant un répondant responsable par secteur d'activité, ce qui ne peut être que bénéfique pour le fonctionnement de l'Administration.

Statut du personnel :

L'année 2011 a vu la poursuite de la révision profonde du statut du personnel qui date de 1988 et mérite donc une mise à jour même si plusieurs adaptations ont été validées au cours des ans par le Conseil général. Le groupe de travail mis sur pied en 2010 déjà, et qui a eu recours aux compétences d'une collaboratrice juridique qui a été engagée pour une durée déterminée, a poursuivi de manière intensive ses travaux avec pour objectif le passage de ce dossier au Conseil général avant la fin de la présente législature. La commission financière a été informée à deux reprises de l'avancement des travaux et a pu donner un préavis sur la démarche retenue. En outre, plusieurs séances ont eu lieu avec les partenaires sociaux qui ont également fait valoir leurs points de vue et demandes de modification des propositions contenues dans le dossier. Enfin, l'ensemble du personnel a été informé de cette opération et invité à consulter les dossiers au service des ressources humaines.

Effectif du personnel au 31.12.2011 :

	2011		2010		Différences	
	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes
Chancellerie	4.00	2.95	4.00	2.95	0.0	0.0
Promotion	2.33	2.00	2.50	2.00	-0.2	0.0
Finances	6.50	6.00	7.00	6.20	-0.5	-0.2
Ressources humaines	7.00	5.30	5.50	4.60	1.5	0.7
Apprenti(s)/e(s) de commerce	7.00	7.00	7.00	7.00	0.0	0.0
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00	0.0	0.0
Pool de conciergerie	29.00	24.31	28.00	21.43	1.0	2.9
Apprenti nettoyeur en bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.0
Apprenti agent d'exploitation	2.00	2.00	1.00	1.00	1.0	1.0
Musée d'horlogerie	6.00	4.45	5.00	4.15	1.0	0.3
Musée des beaux-arts	4.00	2.60	4.00	2.40	0.0	0.2
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.10	3.00	2.10	0.0	0.0
Apprenti assistant en information documentaire	1.00	1.00	0.00	0.00	1.0	1.0
Bibliothèque des Jeunes	3.00	1.90	3.00	1.90	0.0	0.0
Sylviculture	5.00	4.80	5.00	4.80	0.0	0.0
Apprenti(s)/e(s) forestier-bûcheron	2.00	2.00	2.00	2.00	0.0	0.0
Organistes	1.00	0.33	1.00	0.33	0.0	0.0
Instruction publique	2.00	1.90	1.00	0.50	1.0	1.4
Secrétariat - Ecole enfantine et primaire	5.00	3.87	6.00	3.73	-1.0	0.1
Secrétariat - Ecole secondaire	7.00	5.60	6.00	4.65	1.0	0.9
Clinique dentaire	4.50	2.84	4.50	2.84	0.0	0.0
Apprentie assistante dentaire	2.00	2.00	2.00	2.00	0.0	0.0
Centre d'orthophonie	6.50	3.80	7.50	4.43	-1.0	-0.6
Service médical	2.00	1.40	2.00	1.40	0.0	0.0
Service jeunesse (DJ 13)	2.00	1.20	2.00	0.70	0.0	0.5
Services sociaux	9.50	7.00	8.50	7.00	1.0	0.0
Voirie (y.c. pers. adm)	39.50	37.73	40.50	38.73	-1.0	-1.0
Garage	4.00	4.00	5.00	5.00	-1.0	-1.0
Apprenti(s)/e(s) mécanicien sur poids lourds et réparateur automobiles	1.00	1.00	1.00	1.00	0.0	0.0
Station d'épuration	3.00	2.80	3.00	2.18	0.0	0.6
Urbanisme	7.00	6.50	8.00	7.50	-1.0	-1.0
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00	0.0	0.0
Piscine - patinoire	6.50	4.51	6.50	4.51	0.0	0.0
Casino	1.00	0.50	1.00	0.50	0.0	0.0
Centre d'accueil des Calame (mandat)	1.00	1.00	1.00	1.00	0.0	0.0
Contrôle des habitants	3.50	2.60	3.50	2.50	0.0	0.1
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00	0.0	0.0
Etat civil	5.00	3.35	6.00	4.35	-1.0	-1.0
Office du travail	0.83	0.15	1.50	1.25	-0.7	-1.1
Agence AVS	0.83	1.10	0.00	0.00	0.8	1.1
Sécurité publique	1.50	1.30	1.50	1.30	0.0	0.0
COSC	17.00	12.63	17.00	12.63	0.0	0.0
TOTAUX	220.00	182.52	218.00	177.55	2.00	4.97

EPT = Equivalent plein temps

Les "0.33" et les "0.5" dans la colonne nb. pers. signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans plusieurs services différents.

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2011, 45 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, patrouilleurs scolaires. Par ailleurs, d'autres auxiliaires ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée durant l'année 2011 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Enfin, 3 personnes étaient placées par différents organismes : services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP) dans différents services durant l'année. Toutes ces personnes ont pu avoir un contrat au terme de leur placement, dont un de durée déterminée.

Répartition du personnel fixe (220 personnes) par sexe :

45.16 % de femmes

54.84 % d'hommes

Fidélité :

40 ans de service : Dubois Michel, cantonnier

35 ans de service : Blaser André, voyer-chef
Boillod André, cantonnier
Duvoisin Marc-Antoine, préparateur scolaire à l'école secondaire

30 ans de service : Cramatte Jean-Marie, architecte communal
Salodini Guido, cantonnier-chauffeur

25 ans de service : Berger Véronique, responsable de l'office du travail
Bitterli Bernard, responsable du pool de conciergerie
Niederhauser Vania, employée au contrôle des habitants
Rothen René, concierge

20 ans de service : Cordas Catherine, administratrice à l'école secondaire
Fahrni Martine, secrétaire promotion et employée à l'office du travail
Ferrantin Catherine, collaboratrice au Bureau de contrôle officiel des chronomètres
Perrenoud Jean-Luc, contremaître forestier
Suarez Alexandra, secrétaire bureau promotionnel et culturel

15 ans de service : Maire Chantal, responsable caisse et comptabilité des services sociaux
Tschanz André, concierge

Engagements apprenti-e-s :

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Apprenti agent d'exploitation, voie domestique : Gsteiger Johan
Apprenti agent en information documentaire : Ghielmetti Martial
Apprentie assistante dentaire : Ukzmaili Mirjeta
Apprenti-e-s employé-e-s de commerce : Meier Loïc ; Soares Mayra
Apprenti mécatronicien : Capelli Antoine

Engagements stagiaires :

Maturité professionnelle commerciale (39 semaines) :

Ecole primaire : Mucilli Yolanda
Instruction publique : Crapio Yann

Médiamaticien :

Ecole secondaire : Kamberovski Dzengis

Engagements personnel fixe :

Les personnes suivantes ont été engagées :

Finances :	Gerber Yves-Alain, chef du service
Musée d'horlogerie :	Perret Patricia, guide-surveillante
Musée des beaux-arts :	Schmidlin Laurence, conservatrice adjointe
Pool de conciergerie :	Chopard Claude, concierge Ecuyer Marie-France, aide-concierge Fontana Dimitri, concierge Lapalus Johan, concierge-responsable aux collèges et halles des Jeanneret Robert Thierry, concierge-responsable au collège Jehan-Droz Wicky Jean-Daniel, concierge
Services sociaux :	Oliveira Ana, assistante sociale
Station d'épuration :	Ballester François, employé
Voirie :	Tissot Michel, cantonnier-chauffeur

Contrats de durée déterminée :

Centre d'orthophonie :	Woitrin Gaëlle (CDP du 25.10.2010 au 01.06.2011)
Ecole secondaire :	Devaux Jessana, assistante scolaire (CDP du 01.12.2011 au 19.08.2012)
Musée d'horlogerie :	Maradan Ariane, archiviste-documentaliste (CDP du 01.01.2011 au 31.05.2011)
Musée des beaux-arts :	A Marca Mathias, assistant conservateur (CDP du 01.04.2011 au 31.07.2011)
Piscine :	Todeschini Antoine, employé polyvalent (CDP du 01.04.2011 au 30.06.2011)
Pool de conciergerie :	May Stéphane, aide-concierge (CDP du 12.12.2011 au 30.06.2012)
Ressources humaines :	Rosello Héloïse, collaboratrice juridique (CDP du 01.02.2011 au 31.12.2011) Zosi Géraldine, collaboratrice aux ressources humaines (CDP du 01.01.2011 au 31.12.2011)

Démissions, congés, AI :

Les employé-e-s/apprenti suivant-e-s ont quitté leur fonction :

Pool de conciergerie :	Faivre Françoise, aide-concierge
Garage :	Capelli Antoine, apprenti mécatronicien Zaugg Nicolas, mécanicien poids lourds

Fin d'apprentissage :

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

Employé-e-s de commerce :	Baumgartner Elodie Stefani Maeva
Forestier-bûcheron :	Mollier Nicolas

Retraites (yc retraites anticipées) :

Nous souhaitons une heureuse retraite aux personnes suivantes :

Pool de conciergerie : Faivre Dick, concierge, au 30.04.2011

Ecole enfantine et primaire : Hornberger Anne-Marie, employée, au 30.04.2011

Voirie : Rais André, cantonnier-chauffeur, au 30.09.2011

Pool de conciergerie : Bitterli Bernard, responsable, au 31.10.2011

Voirie : Blaser André, chef du service, au 31.12.2011

Promotion :

Ressources humaines : León Manuel, chef du service, dès le 01.01.2011

Mutation :

Chancellerie : Martinelli Patrick, chancelier, dès le 01.01.2011

Nombre de dossiers salaires :

Le nombre de dossiers salaires utilisés dans le programme SAP était de 625 au 31 décembre 2011, y compris le corps enseignant.

Formation :

La Ville du Locle comptait, au 31 décembre 2011, 15 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

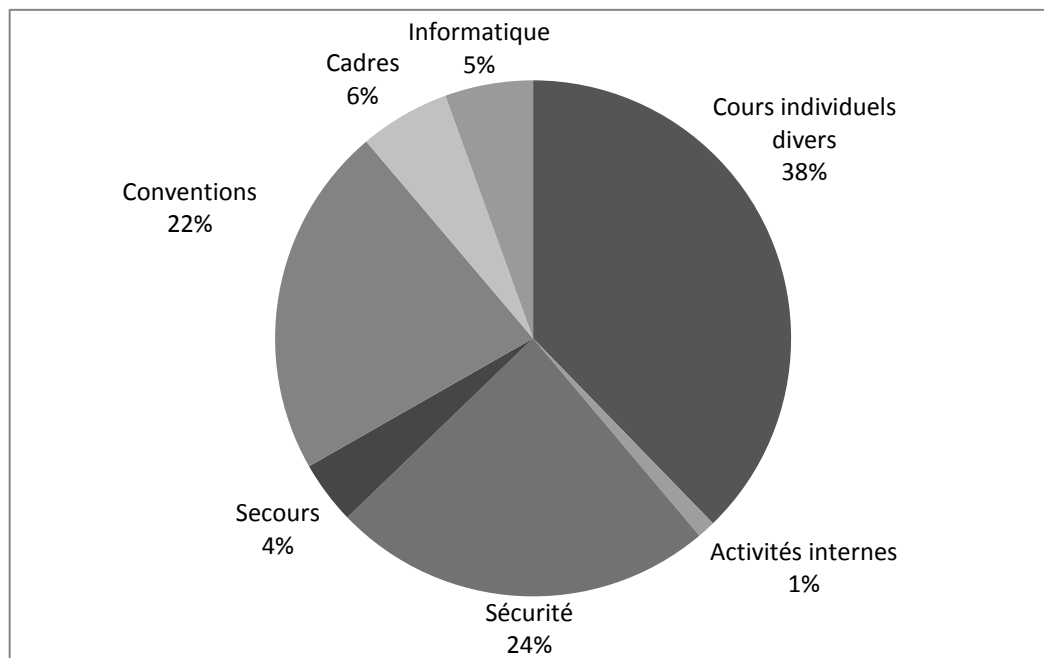
- 1 apprenti mécatronicien d'automobiles, option véhicules utilitaires
- 2 apprentis forestiers-bûcherons
- 7 apprenti-e-s employé-e-s de commerce
- 1 apprenti agent d'exploitation, voie exploitation
- 1 apprenti agent d'exploitation, voie domestique
- 2 apprenties assistantes dentaires
- 1 apprenti agent en information documentaire

L'Administration a également pu proposer deux places de stage de 39 semaines pour des étudiants souhaitant faire un stage en vue de l'obtention de leur maturité professionnelle commerciale.

Formation continue :

Dépenses :

Le montant engagé pour la formation continue en 2011 s'est élevé à Fr. 34'503.15. Une répartition des coûts est présentée ci-après :



Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

Voici les diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines.

Formation organisée et/ou financée par la Ville avec intervenant-e externe :

Journée de formation « cours électricité »

Public cible : Pool de conciergerie

Nombre de participant-e-s : 15 personnes

Cours de premiers secours

Public cible : toute personne intéressée par un rafraîchissement de ses connaissances

Nombre de participant-e-s : 12 personnes

Quelques exemples de cours individuels :

- | | |
|--|--|
| ➤ Atteindre les objectifs de ma fonction | ➤ Les frontières de la tolérance : comment gérer les tensions avec les personnes migrantes |
| ➤ Certificat en gestion publique | ➤ Conduite du personnel pour nouveaux et futurs cadres |
| ➤ Brevet fédéral de diagnosticien d'automobiles | ➤ Les adolescents au musée |
| ➤ Les outils de base du management | ➤ Médias sociaux : un défi |
| ➤ Gestion de dette : les fondamentaux | ➤ Coaching individuel de collaborateurs |
| ➤ Cours de formatrices et formateurs en entreprise | ➤ Utilisation des extincteurs en cas d'incendies |
| ➤ S'initier à la virtualisation des serveurs | |
| ➤ Les conflits : plonger sans s'y noyer | |

Activités internes :

- Match interne de hockey sur glace
- Visite du Musée d'histoire naturelle
- Visites du nouveau centre forestier
- Visite de l'aéroport ARESA
- Kin-Ball

Prévention santé et sécurité :

Fitness :

- Nombre d'abonnements Physic club : 29, Fr. 10'574.50
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers : 11, Fr. 2'522.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 3 personnes, Fr. 298.30
- Total pour les différentes participations : Fr 13'394.80

Campagne : « En sécurité sur les pistes cet hiver » :

- Rappel des informations de base en matière de sécurité sur les pistes (règles de la FIS)
- Affichage de plusieurs affiches sur le thème sur l'hiver 2011-2012
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez Brusa Sports

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignants

Nombre de personnes ayant utilisé le bon : 5

Autre(s) campagne(s) :

- Envoi des listes de contrôle annuel du fonctionnement des tondeuses à gazon aux services qui en sont équipés.

MUSÉE D'HORLOGERIE DU LOCLE – CHÂTEAU DES MONTS

L'année 2011 a vu de nombreux événements se dérouler. La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie. De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et tendent à se renforcer.

L'engagement sans faille du personnel du musée comme le soutien des membres du comité, bénévoles, de la Commune du Locle ont permis le bon déroulement de ces événements.

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2011 se chiffre à 9320 visiteurs.

	2007	2008	2009	2010	2011
Entrées payantes individuelles	4'616	4'313	13'537	5'348	4'340
Entrées payantes groupes	2'976	3'556	3'851	2'556	2'420
Entrées gratuites	3'479	4'949	7'755	2'476	2'560
Total	11'071	12'818	25'143	10'380	9'320

	2007	2008	2009	2010	2011
Entrées payantes individuelles	4'616	4'313	13'537	5348	4'340

Personnel du musée

Deux changements ont eu lieu dans la composition du personnel du musée durant l'année 2011.

Mme Marlène Rufenacht, en congé maternité, a été remplacée de fin janvier à fin mai par Mme Ariane Maradan.

Mme Patricia Perret a été engagée comme guide – surveillante pour remplacer M. Michel Sandoz qui a fait valoir son droit à la retraite fin 2010.

Personnel fixe

Conservateur	Morghan Mootoosamy, 100%
Horloger-restaurateur	Gérard Vouga, 100%
Concierger-surveillant	Fabrice Crelier, 100%
Concierger adjoint-surveillant	François Droz, 70%
Archiviste-documentaliste	Marlène Rüfenacht, 80%
Réception - Caisse	René Müller-Nicolaides, 82.16%
Guide - Surveillance - Réception	Dora Huguenin, 64.55%
Guide - Surveillance	Patricia Perret, 30%

Personnel à taux variable

Guide	Phoebe Forsey
Guide – Surveillance	Pierre Buser

Comité et Bureau

Composition du Comité

Des changements sont intervenus dans la composition et organisation du Comité en 2011. Monsieur François Aubert, entré en septembre 2010 en qualité de Vice-président, a été nommé Président du Comité le 6 juillet 2011. A compter de cette date, Monsieur Gérard Triponez, qui a passé 7 années à présider le Comité, a accepté de prendre la Vice-présidence. Madame Anne-Marie Jacot-Oesch a rejoint le Comité en qualité de Conseillère juridique le 10 janvier 2011.

Fonction	Nom
Président	Aubert François
Vice-président	Triponez Gérard
Caissier	Berger Ernest
Secrétaire	Progin Evelyne
Cons. juridique	Faessler Pierre
Présidente des Amis	Huguenin Dora
Membre	Forsey Stephen
Membre	Landwerlin Pascal
Membre	Clerc Nicolas
Membre	Simonis Jerry
Publicité	Aellen Jean-Bernard
Membre	Schwarz Hans
Membre	Goetz François
Conservateur	Mootosamy Morghan
Représentant du Conseil Communal	Droguett Marcelo
Repr. MIH	Simonin Antoine
Repr. Personnel	Vouga Gérard
Informatique	Téres Yvan
Cons. juridique	Faessler Pierre
Cons. juridique	Jacot-Oesch Anne-Marie

Le Comité

Le comité a siégé 11 fois en 2011. Les séances ont eu lieu le premier lundi de chaque mois, avec une interruption au mois d'août.

Le Bureau

Le Bureau, composé du chef du dicastère des Affaires culturelles et sociales de la Ville du Locle, du Président du Comité, du Vice-président du Comité, de la Présidente de l'Association des Amis du Musée, du Caissier et du Conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

Sortie du Comité et du personnel

Elle a eu lieu le 17 octobre 2011, à Berne, avec la visite du Zytglogge. Un souper convivial, au restaurant Siam Orchidée au Crêt-du-Loclc, a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Ernest Berger. Le 31 janvier 2012, les comptes 2011 ont été présentés par Monsieur Ernest Berger. Le bénéfice était de Fr. 40'619.73.-.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2011 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant.

Sécurité

En 2011, des contrôles et mises à jour de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle et zones de détection, ont été effectués.

Une formation sur les nouvelles procédures a été dispensée à l'ensemble du personnel.

Expositions/présentations temporaires

Concours international de Chronométrie 2011

15 novembre – 31 décembre 2011

Présentation des pièces du Concours

La proclamation des résultats a été rendue publique au Château des Monts, le 20 octobre 2011.

Une présentation des pièces et une promotion active du Concours ont été faites par ailleurs du 21 octobre au 13 novembre 2011 dans le cadre des Journées de la Métropole horlogère, à la Watch Gallery à La Chaux-de-Fonds.

Rappelons que le 27 septembre, les pièces du Concours ont été présentées à Montreux, lors du Congrès International de Chronométrie organisé par la Société suisse de chronométrie.

Dons et Achats 2011

14 novembre 2011 – début 2012

Présentation des Dons et Achats 2011

Les œuvres reçues par les généreux donateurs et achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2011, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

Accueil des publics et animations

Accueil et départ de la *Marche du 1^{er} mars*.

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. Nous avons offert aux 120 participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

Nuit européenne des musées et Journée internationale des musées

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées* le 14 mai de 19h à minuit comme à la *Journée internationale des musées* (15 mai toute la journée) en offrant l'entrée gratuite.

Nuit des musées

A l'occasion de la Nuit des musées, les musées loclois se sont associés pour une nuit musicale avec une programmation pour les enfants et les adultes, dont l'organisation d'un concours.

Cette alliance et ce programme différencié mais commun visaient à créer une synergie entre les trois institutions, à mettre en avant les collections que conservent le Musée des beaux-arts, le Musée d'horlogerie du Locle, et les Moulins souterrains du Col-des-Roches lesquels abritent également le Musée d'histoire. Nous avons souhaité tout particulièrement sensibiliser le public, par un programme original, à la culture et à la richesse de notre patrimoine artistique, horloger, naturel et historique.

Dans le cadre de cet événement, le Musée d'horlogerie a invité Cycle Opérant et TSKZ. Cycle Opérant et TSKZ ont conjugué leurs talents en proposant une installation et une performance sonore intitulée : « *Immersion dans les flots du temps qui s'écoulent* ». Par une mise en valeur décalée du patrimoine horloger et une intervention technique inhabituelle, les musiciens de Cycle Opérant nous ont invités à redécouvrir autrement les pièces horlogères du Château des Monts.

Journée internationale des musées

Pour la Journée internationale des musées, le Château des Monts a proposé un rallye pour les petits et les grands. Ce programme a permis de parcourir les riches collections du Château des Monts et de les découvrir à travers un autre regard.

Ce week-end a attiré 252 personnes le samedi, 158 le dimanche. Cette programmation originale fut fortement appréciée par un public venu nombreux.

Cycles de conférences

Le Cycle de conférences 2011 fut intitulé « Les organes réglants en horlogerie ». Toutes les conférences, gratuites et ouvertes au public, se sont déroulées au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts. Les présentations ont eu lieu les mercredis de 20h15 à 21h00, suivies d'un quart d'heure réservé aux questions de l'auditoire puis d'un verre de l'amitié offert par le musée.

21 septembre	Antoine Simonin : LE DIAPASON
28 septembre	Patrick Berthoud : LES HORLOGES ATOMIQUES : DE LEURS CONCEPTS A LEURS APPLICATIONS
26 octobre	Christian Piguet : BASE DE TEMPS A QUARTZ ET HISTOIRE DE LA PREMIERE MONTRE A QUARTZ
26 octobre	Anthony Randall : LES SPIRAUX DE VERRE EN CHRONOMETRIE

Promotion et publicité

Comme ces dernières années, nous avons pu compter sur la collaboration de Monsieur Jean-Bernard Aellen, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre musée. Un groupe, réunissant des membres du Comité, Madame Dora Huguenin et Messieurs Jerry Simonis, Nicolas Clerc, Hans Schwarz et Morghan Mootoosamy, s'est constitué pour participer au travail de Monsieur Aellen et promouvoir l'institution.

L'année 2011 a été riche en événements de sorte que tout notre programme a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le Bureau promotionnel et la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la Route de la Mesure du Temps.

Les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées loclois afin de souligner ces institutions et leurs expositions en cours.

Relations

Collaboration MIH-MHL

Le partenariat mis au point entre les deux musées, consistant à accorder une réduction dans le second sur présentation du billet du 1^{er} musée visité, a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2011.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Terés, assiste aux séances de la commission du MIH.

Prêt à l'extérieur

La Fondation Edouard et Maurice Sandoz a demandé le prêt de certaines pièces de la Collection Maurice Sandoz, appartenant au MHL, pour les exposer à la Vieille Russie à New-York d'octobre à décembre 2011.

Le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds a emprunté des pièces pour ses expositions : « Ecrire le temps ? Deux siècles d'histoire du chronographe » du 28 mars au 10 octobre 2011, et « PHILADELPHIA 1876: LE DÉFI AMÉRICAIN EN HORLOGERIE » du 6 mai au 30 septembre 2011.

La Fondation de la Haute Horlogerie à Genève a emprunté des pièces pour son exposition : « 500 ans d'histoire de la montre européenne », laquelle fut présentée au Kremlin de Moscou en Russie du 20 octobre au 10 novembre 2011.

Elle a par ailleurs demandé le prêt d'œuvres pour son exposition itinérante intitulée « L'histoire de l'horlogerie mécanique », exposition qui fut présentée dans le cadre des événements et salons suivants :

- Salon Times Crafters, New York, mi-mai 2011
- Singapore Convention & Exhibition Hall, Singapour, fin août 2011
- SIAR, Salón Internacional de la Alta Relojería, Mexico City, octobre 2011
- Exposition au Corte Inglés, octobre 2011 Madrid
- Salon QP, Londres, mi-novembre 2011
- Salon Belles Montres, Carrousel du Louvre, Paris, fin novembre 2011

En dernier lieu, le Musée d'horlogerie du Locle a intégralement déplacé le contenu de sa salle d'exposition permanente « Les Temps de Montre » pour y préparer l'exposition de la 14^e Journée d'étude de la Société suisse de chronométrie intitulée « La Chronométrie de la source d'énergie au régulateur », le 28 septembre à Montreux.

Atelier de restauration

Dans l'atelier du musée, Monsieur Gérard Vouga assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du temple, de la salle du Conseil général à l'Hôtel de Ville ainsi que de celle située dans la salle du tribunal.

Par ailleurs, il est intervenu sur les différentes pièces exposées dans le musée afin d'assurer leur bon fonctionnement, très apprécié par nos visiteurs.

Le musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens en restauration.

Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de Messieurs Landwerlin (CIFOM) et Vouga.

Le restaurateur assiste également le conservateur et l'archiviste dans certaines tâches et participe activement à la conception et au montage d'expositions du musée.

Dons et Achats

Soutien de la Fondation de famille Sandoz

Le don annuel de la Fondation de famille Sandoz a permis d'assurer une importante partie du salaire de l'archiviste.

Dons reçus en 2011

Collection montres-bracelets et poche (Angélus)	Mme Aïda Chave, Neuchâtel
Pendulette Angélus, années 1950	Mme Viviane Casutt, Tramelan
Horloge atomique Oscilloquartz	Oscilloquartz SA, Neuchâtel (Swatch Group)
Mouvement Ecole d'horlogerie du Locle	M. Gérard Triponez, Le Locle
Montre-pendentif dame	Mme Claudine Cina-Winzig, Sierre
Pendule à poser en bronze « Jugement de Pâris »	Mme Marcelle Colin-Saurel, France
Diplôme Médaille 1 ^{ère} Classe Exposition universelle de 1855 décerné à Henri Grandjean, Le Locle	M. Francis Meyer, Bienne
Pendule neuchâteloise Ateliers H. Sandoz-Perrin, La Chaux-de-Fonds, 1924	M. Gilbert Wisard, Genève
Pendule neuchâteloise Zenith, années 1960	Legs M. Pierre Stalder, Le Locle

La Fondation *Watch Academy Ulysse Nardin* à Sion et les *Laboratoires Dubois* à La Chaux-de-Fonds ont chacun fait un don pécuniaire à l'Association des Amis du Musée pour soutenir ses activités d'acquisition d'œuvres, de conservation du patrimoine et de promotion pour les collections du Musée d'horlogerie du Locle

Achats 2011 de l'Association des Amis du Musée pour les collections du MHL

Montre de poche Ecole d'horlogerie du Locle (Walter Schmid, 1932 / boîte Huguenin argent niellé)	Achat par les Amis du Musée
Montre de poche répétition minute Henri Grandjean avec coffret et cadran de rechange d'origine, ca. 1880	Achat par les Amis du Musée grâce au Legs de M. Ducommun

Fondation Jeanmaire

Le 4 avril 2011, le Conseil de Fondation a tenu séance au Musée d'horlogerie du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée est présidée par Madame Dora Huguenin. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Elle se compose actuellement de 621 membres individuels, 16 membres collectifs et 16 membres soutiens. Le total des rentrées 2011 s'est élevé à Fr. 56'450.--

Soirée d'été

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 25 juin 2011. Elle a été animée par le Trio A4 avec un intimiste concert de musique de chambre dans le Grand salon du Château des Monts.

La marche « A pas Contés »

Organisée conjointement avec l'association des Amis du MIH, du MHL et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 27 août 2011 dans les environs de Villers-le-Lac, en France voisine.

Soirée de Noël des Amis

La soirée d'hiver des amis a eu lieu le 14 décembre 2011 et attiré près de 110 personnes malgré les conditions hivernales.

Conclusion et remerciements

En résumé, l'activité muséale 2011 du Musée d'horlogerie du Locle, riche, variée et suivie par un public issu de tous les milieux socioculturels, se conclut positivement. S'il est vrai que nous avons observé une petite baisse dans notre fréquentation pour 2011, ceci peut s'expliquer par une météo estivale avancée et très longue, la hausse du franc suisse freinant, sans doute, l'entrain touristique habituel, de manière générale...

Pourtant, la diversité des offres proposées cette année par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montre que les visiteurs de la région, de la Suisse et même de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Les nombreuses demandes d'emprunt de pièces pour des expositions extra muros ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle. Elles ont assurément illustré et promu tant l'image du Château des Monts que de La Ville du Locle, Cité de la précision, et renforcé, à n'en point douter, les liens qui existent entre les partenaires privilégiés et le musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain tout dédié à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés, ou non, en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, aux membres du Comité pour leur engagement constant au sein du Musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Marcelo Droguett, Conseiller communal, directeur des Affaires culturelles et des Affaires sociales et à l'ensemble des membres du Conseil Communal pour leur soutien important accordé au Musée.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

L'année 2011 a été marquée par la fermeture du Musée des beaux-arts dès le mois de février en vue des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'institution, dont le crédit a été approuvé par le Conseil général sur proposition du Conseil communal. L'important travail de préparation, de planification et d'organisation du déménagement des collections et de l'ensemble du matériel qui s'y trouvait a mobilisé tout le personnel entre février et novembre. C'est ainsi que les collections, le matériel muséographique, les stocks de publications, les archives et le mobilier contenus dans les deux bâtiments, sis rue Marie-Anne-Calame 6, ont été déménagés dans les locaux aménagés et équipés à cet effet, à l'intérieur même du musée et dans divers lieux à l'extérieur.

Pour permettre le déménagement des collections, un crédit de Fr. 48'000.-- a été accordé sans délai par le Conseil communal le 24 février 2011, complété par un soutien financier de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, le 31 janvier jusqu'à concurrence de Fr. 23'476.--, sans lequel les démarches pour aménager le dépôt temporaire (système de sécurité contre l'effraction et l'incendie ; mise en place de systèmes de rangement) devant accueillir la collection ne pouvait être entreprises.

Le travail nécessaire de récolement (opération de vérification de la présence des œuvres selon nos différents fichiers d'inventaire) de l'ensemble de la collection avant son déplacement a pris une certaine ampleur (env. 5 mois de travail à temps partiel). Ce sont plus de 5000 pièces, dont une centaine de sculptures, près de 400 peintures, des objets d'art appliqué, un fonds important d'œuvres sur papier (estampes, affiches, dessins, aquarelles) qui ont été patiemment récolées, puis emballées avant d'être transportées dans la réserve temporaire.

La conservatrice et la conservatrice adjointe ont, de plus, mis à contribution cette période de fermeture pour entamer un travail de réflexion sur la communication du Musée et élaborer la programmation pour l'année 2012-2013, le 150^e anniversaire de la Société et les actions à mener durant la fermeture afin de marquer la présence de l'institution auprès du public. Un mandat a ainsi été attribué à une agence de communication pour les conseiller et plusieurs projets artistiques (interventions dans le chantier, création d'affiches) ont été amorcés à l'automne 2011 et trouveront leur développement en 2012.

Enfin, outre le suivi des travaux, la conservatrice a travaillé avec la conservatrice adjointe au développement du projet culturel du « nouveau » Musée des beaux-arts, soit un musée comprenant un espace d'art contemporain, une salle permanente présentant une partie des collections, une salle de médiation et un petit café-librairie, ainsi qu'à son mode de fonctionnement.

Les expositions de l'année

En raison du chantier qui devait débiter au printemps 2011, le Musée des beaux-arts a fermé ses portes avec la septième édition de la *Triennale de l'art imprimé contemporain* en février.

Pour marquer la présence de l'institution malgré sa fermeture, celle-ci a ouvert exceptionnellement ses portes au rendez-vous européen qu'est la Nuit des musées avec une importante programmation de projections de vidéos. Un projet d'intervention artistique dans le cadre du chantier avec les frères Décosterd, connus sous le nom de Cod.Act, a en outre été développé. Leur nouvelle création réalisée spécialement pour le Musée des beaux-arts du Locle a dû être reportée.

Le budget a donc été dévolu à ces deux projets sans nécessiter une recherche de fonds supplémentaires.

Jusqu'au 13 février 2011

7^e Triennale de l'art imprimé contemporain

Rendez-vous majeur du Musée, cette manifestation tripartite rend compte de la création suisse dans le domaine de l'estampe et l'interroge par l'intermédiaire d'une exposition collective qui a regroupé seize artistes contemporains (parmi lesquels John M. Armleder, Silvia Buonvicini, Emilie Ding, Fabrizio Giannini, Olivier Mosset, Jean-Luc Manz, Didier Rittener, Studer/van den Berg, Christian Vetter), d'une exposition monographique consacrée au Lausannois Jean Crotti (Prix de la Ville du Locle en 2007) et de la présentation de l'activité d'Edition Cestio, éditeur d'estampes à Bâle. Événement unique en Suisse, la *Triennale de l'art imprimé contemporain* se fait le miroir des transformations qui s'opèrent actuellement dans ce domaine, notamment par les techniques d'impression.

Les événements

Le Musée a ouvert exceptionnellement ses portes à l'occasion de la Nuit des musées pour une programmation de vidéos dans des espaces entièrement vides. Cette année, les trois musées du Locle se sont associés sur le thème de la musique pour cet événement européen afin d'en faire une communication et promotion communes. L'organisation d'un concours faisant circuler les publics entre les trois institutions a rencontré un vif succès et nous remercions très chaleureusement les partenaires qui ont généreusement offert les prix (Tissot ; Restaurant Chez Sandro ; Caran d'Ache).

Nuit des musées

Samedi 14 mai, 19h-00h

Air, Guitars & Boots

Vidéos de **Vincent Kohler** (*Clapping Music*, 2006. 4'12", DVD, couleur, son) ; **Uriel Orlow** (*In Concert*, 2005. 7'59", installation vidéo, couleur, son) ; **Charlemagne Palestine** (*Snake*, 1974. 10'43", vidéo transférée sur DVD, noir et blanc, son) ; **Anne-Julie Raccoursier** (*Noodling*, 2006. 7'20", DVD, couleur, muet) ; **Jud Yalkut** (*26'1.1499" For A String Player*, 1973. 42', vidéo transférée sur DVD, couleur, son).

Uniquement habillé par une série de projections vidéo, le Musée des beaux-arts a rouvert exceptionnellement ses portes avant le début des travaux et a convié le public, à l'occasion de sa dernière Nuit des musées dans ses espaces actuels, à prendre temporairement congé au travers d'une programmation sur le thème de la musique.

Se référant à la musique classique, minimaliste ou rock, les vidéos présentées évoquent la figure chimérique formée par le musicien et son instrument, de l'utilisation d'objets peu conventionnels à celui du corps pour composer ou interpréter des morceaux, jusqu'à la disparition même de l'instrument, puis du son.

Parallèlement de 22h à 00h
La playlist de

Afin de marquer ce moment unique, le Musée des beaux-arts a aménagé dans sa salle historique un grand salon pour partager en début de soirée un sirop, puis plus tard les univers musicaux de personnalités culturelles comme politiques (invités : **Silvia Buonicini**, artiste et lauréate du Prix d'encouragement 2011 décerné dans le cadre de la 7^e *Triennale de l'art imprimé contemporain* ; **Edmond Charrière**, président de l'Association Maison Blanche, ancien conservateur du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds ; **Pietro Falce**, directeur artistique du Théâtre Casino – La Grange, Le Locle ; **Jeanne-Odet Evard**, artiste ; **Nicolas Fröhlich**, architecte du projet de rénovation du MBAL ; **Alexandre Joly**, artiste ; **Christoph Künzi**, président de la Société suisse du Musée et des Beaux-Arts, section du Locle ; **Arthur de Pury**, directeur du Centre d'art Neuchâtel ; **Bernard Soguel**, ancien Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtel ; **Tenko**, artiste ; **Thibaud Tissot**, graphiste, onlab, Berlin).

L'accueil des publics

La *Triennale de l'art imprimé contemporain* a été accompagnée d'un programme varié destiné aux différents publics. Sur le début de l'année 2011, le Musée a ainsi encore accueilli de nombreuses classes, des groupes pour des visites commentées (Lyceum Club) et organisé une seconde table ronde ainsi qu'une rencontre avec les artistes Jean Crotti, et Alexandre Joly à l'occasion de la sortie de l'édition annuelle du Musée des beaux-arts.

Table ronde

Dimanche 23 janvier, à 15h30

L'estampe, un multiple comme un autre ?

Au Musée des beaux-arts

Intervenants : Marco Costantini, historien de l'art et éditeur, Lausanne ; François Kohler, artiste et membre de Circuit, Lausanne ; Bernadette Walter, historienne de l'art et spécialiste de l'œuvre de Dieter Roth, Zurich ; Thomas Wolfensberger, imprimeur-lithographe et éditeur, Zurich.

Modération : Florence Grivel, journaliste à Espace 2 et critique d'art.

Dans le cadre de la 7^e *Triennale de l'art imprimé contemporain*.

Dimanche 23 janvier, à 17h30

Présentation par Alexandre Joly de l'édition 2009-2010 du Musée *Sacred Peanuts Land* (2010).

Rencontre

Mardi 1^{er} février, à 18h30

Visite de l'exposition en compagnie de Jean Crotti, artiste, et Laurence Schmidlin, conservatrice adjointe.

Mardi 21 juin, à 18h
Soirée des Amis du Musée

Présentation par André et Michel Décosterd de leur dernière création, *Pendulum Choir*, précédée d'une information et démonstration de Jonas Chapuis sur l'emballage d'œuvre dans le cadre du déménagement des collection, et d'une présentation par Stéphanie Guex des dernières acquisitions et de la gravure annuelle d'Alexandre Joly.

Promotion et communication

Malgré la fermeture de l'institution en février et une année consacrée essentiellement au travail de déménagement des œuvres et du mobilier, la presse a bien suivi la programmation pour la Nuit des musées (Espace 2 et Le Temps-Sortir) et la *Triennale* a été largement couverte.

Le budget supplémentaire alloué par la Ville aux trois musées du Locle pour la promotion de la Nuit a permis de sortir une communication spécifique dont l'augmentation de la fréquentation lors cet événement (le double pour le Musée des beaux-arts) semble un indicateur concluant. A signaler l'organisation d'un concours qui a motivé de nombreux visiteurs à fréquenter les trois institutions.

Pour faire suite à l'expérience que le Musée a connue avec l'engagement temporaire de Madame Géraldine Piguet Reisser, spécialiste en relations publiques et historienne de l'art, la question de la communication et de la promotion a été étudiée de manière approfondie. Le contexte spécifique de fermeture prolongée en raison des travaux, du 150^e anniversaire de la Société en 2012 et de la réouverture, a amené à solliciter les conseils d'une agence de communication. Le mandat a été attribué à l'agence Trivial Mass. Plusieurs nouvelles actions ont été envisagées pour 2012 à ce niveau.

Le Musée des beaux-arts a en outre inauguré, avec la fermeture, un projet de communication artistique. Le curateur de ce projet, Thibaud Tissot, créateur pour le compte d'onlab à Berlin des supports de promotion du Musée depuis 2008, a reçu le mandat de faire réaliser des affiches par sept graphistes internationaux, à la frontière entre l'art et le design. Afin de maintenir un lien continu avec le public durant sa fermeture, le Musée des beaux-arts du Locle investit ainsi l'espace urbain au travers de ces créations originales.

La collection

L'occasion du déménagement de l'ensemble des œuvres conservées au Musée a permis la réalisation du récolement et d'une campagne photographique pour les sculptures, objets d'art appliqué et peintures. La police d'assurance de la collection a en outre été actualisée afin d'en permettre le déplacement dans un nouveau lieu et de garantir sa couverture en cas de sinistre ou de vol.

Un temps fort de cette année a été la présentation, à la Fondation Caja Madrid, de la magistrale toile d'Albert Anker, *Jeune fille lisant*, achetée en 1883. Prêtée à l'occasion de l'exposition intitulée *Héroïnes*, organisée par et présentée conjointement au Musée Thyssen-Bornemisza, elle figurait dans la section des liseuses aux côtés d'œuvres d'Edouard Vuillard, Henri Matisse, Gerhard Richter entre autres. Un catalogue d'exposition dans laquelle l'œuvre a été reproduite a été publié. Madame Laurence Schmidlin, conservatrice adjointe s'est rendue, en tant que courrier, à l'aller comme au retour de la pièce. Quant à la conservatrice, elle a représenté le Musée au vernissage, permettant de nouer quelques contacts intéressants.

Enrichissement des collections

Achat du Musée

Alexandre Joly
Absolute sine, 2009. Barque, bâche, eau colorée, haut-parleur vibreurs.

Par cotisation

Edition annuelle 2011 VISARTE Neuchâtel
Mauro Frascotti, dit Maoro
Rencontre avec Mahfouz, 2011. Vernis mou.

Achats de la Société du Musée

Peter Emch
Coverversions nach Leng Mei, China, 18. Jahrhundert, 2006-2008.
Coverversions nach Leng Mei, China, 18. Jahrhundert, 2006-2008.
Coverversions nach Leng Mei, China, 18. Jahrhundert, 2006-2008.
Coverversions nach Leng Mei, China, 18. Jahrhundert, 2006-2008.
Coverversions nach Leng Mei, China, 18. Jahrhundert, 2006-2008.
5 xylographies en couleurs.

Dans le cadre de la 7^e Triennale de l'art imprimé contemporain
Silvia Buonvicini
Sans titre, 2010. Pyrogravure et pointe sèche sur plexiglas sur papier Chine.

Emilie Ding
Roues, 2008.
Roues, 2008.
Roues, 2008.
Roues, 2008.
Roues, 2008.
5 gravures. Métal dépoli, découpé au jet d'eau sur papier Hannemühle.

Sébastien Mettraux
251 033367 15031257, 2010.
251 033370 15031258, 2010.
251 033373 15031259, 2010.
3 linogravures sur vélin.

Jubel Druck Xylon.
Livre comprenant des gravures originales de 50 artistes, publié à l'occasion des 50 ans de l'association Xylon.

Par abonnement
Editions 2011 de Xylon
N° 143 Adrian Künzi, *Hausschatten-Schattenhaus*. Gravure sur bois.
N° 144 Katharina Henking, *essai*. Linogravure.

Editions 2010 de la SGG
Marc Bauer
Threesome I-III, 2009.

Philippe Decrauzat
D.T.A.B.T.W.H.A.H.E., 2010.

Matt Mullican
Sans titre, 2010.

Edition annuelle 2009-2010 du Musée des beaux-arts du Locle
Alexandre Joly
Sacred Peanuts Land, 2010. Sérigraphie en 7 couleurs.

Dons

Don de l'Association Les Sonneurs, La Chaux-de-Fonds
André Evrard
Les Sonneurs, 2008.
Eau-forte et vernis mou.

Don de Madame Lucette Burnand

Charles Girardet

Suite de quatre scènes de chasse, d'après Desportes, sans date. Gravures aquarellées.

Chez le boulanger, 1818. Dessin à l'encre noire.

Eugène Girardet

Coucher de soleil sur le Nil, sans date. Huile sur bois.

Julia Girardet

Sans titre [paysage], 1915. Gouache et collage sur papier

Attribué à Karl Girardet

Sans titre [vaches], 1842. Dessin à la mine de plomb.

Karl Girardet (tampon d'atelier)

Sans titre [femme en costume], sans date. Dessin à la mine de plomb.

Sans titre [architecture orientale], sans date. Dessin à la mine de plomb.

Karl Girardet 1842-1858. Album édité par Max Girardet avec 100 reproductions en héliogravure gravées par Max Girardet des dessins de Karl Girardet.

Don de Madame Francine Flatt, Le Locle

Germaine Ernst

Paysage sicilien, sans date. Eau-forte et aquatinte.

Sans titre [Venise], sans date. Eau-forte et aquatinte.

Sans titre [scène de cirque], sans date. Eau-forte et aquatinte.

Chavaillay

Calco(?), 1977. Eau-forte.

Prêt

Du 8 mars au 5 juin 2011

Exposition *Héroïnes*

Organisée par le Musée Thyssen-Bornemisza
présentée à la Fondation Caja Madrid

Albert Anker

Jeune fille lisant, vers 1882

Huile sur toile, 66 x 81 cm

Conservation et inventorisat

Le récolement a permis de faire un premier travail de classement et de rangement des œuvres sur papier et de tirer un bilan objectif quant au travail d'inventaire.

L'ensemble des fichiers d'inventaire a déjà été migré sur une nouvelle base de données. Il demeure à corriger et compléter les fichiers existants ainsi qu'à inventorier une partie importante d'œuvres sans numéro d'inventaire.

La bibliothèque

Grâce au service d'échange de livres et de catalogues avec d'autres institutions et au budget d'acquisition, la bibliothèque s'enrichit régulièrement de nouveaux ouvrages.

Travaux

La recherche de fonds par la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, a pris fin en juin 2011 et se solde avec des promesses de dons à hauteur de Fr. 920'000.-.

Les travaux financés par la Ville et dirigés par le Service de l'urbanisme ont débuté à l'automne avec le remplacement de la verrière de la salle dite « carrée », et s'est poursuivie en novembre avec le gros œuvre pour la création d'un nouvel escalier reliant le 1^{er} et le 2^e étage permettant de répondre aux normes de sécurité contre l'incendie.

Pour le personnel du Musée, la phase de déménagement a constitué un engagement considérable. L'entreprise spécialisée en transport d'œuvres d'art, Natural Le Coultre à Genève, a été mandatée pour l'emballage en caisse et le déménagement de dix grosses sculptures faute d'ascenseur pour les déplacer avec le personnel du Musée. Ce travail extrêmement délicat a eu un coût également considérable (Fr. 19'440.-). Quant à l'administration, elle a été déplacée à la rue du Midi 14 pendant les travaux. Les deux studios attribués ont subi les raccordements nécessaires (téléphone, nœuds cantonal) afin de permettre le travail administratif.

L'architecte, auteur du projet de rénovation et agrandissement, Monsieur Nicolas Fröhlich, a quant à lui été mandaté par la Société afin de finaliser les parties du projet qui devraient être réalisées avec les fonds récoltés par la Société.

La commission de construction, qui s'est réunie à plusieurs reprises, est constituée du conseiller communal en charge de l'Urbanisme, Monsieur Cédric Dupraz, de l'architecte communal, Monsieur Jean-Marie Cramatte, du président de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, Monsieur Christoph Künzi, de l'architecte, auteur du projet, Monsieur Nicolas Fröhlich, et de la conservatrice. A la demande de la conservatrice, le conservateur cantonal de l'Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel, Monsieur Jacques Bujard, a visité le bâtiment et mis en évidence l'intérêt de la cage d'escalier, de la porte à double battant au rez-de-chaussée, des portes d'entrée et des verrière avec les vitraux de la salle carrée et de la coupole au dernier étage, situés dans le bâtiment de 1906 notamment en regard du classement de la Ville à l'Unesco. Il a souligné que sa réfection et mise en valeur auraient un intérêt touristique indéniable et offrirait un exemple d'intérieur Art nouveau ouvert au public.

L'installation d'un système de caméra surveillance, crédit d'investissement pour 2010, a été reportée à 2012 puisqu'elle ne pouvait être réalisée en 2011 au vue de l'avancement des travaux.

Le personnel du Musée

Après quatre ans de mandats en qualité de collaboratrice scientifique, Madame Laurence Schmidlin a été engagée comme conservatrice adjointe à 60%.

L'important travail de déménagement des collections en prévision des travaux a pu être réalisé grâce à l'engagement à 50%, dans le cadre d'un stage professionnel lié au chômage, de Monsieur Mathias a Marca, diplômé d'un bachelor de la HEA Arc en restauration-conservation. Celui-ci, ayant trouvé un emploi avant la fin de son stage, a été engagé à 30% du 1^{er} avril au 31 juillet. Le taux d'activité du technicien, Monsieur Jonas Chapuis, a en outre été augmenté de 20% durant trois mois. Enfin, l'important travail de Madame Charlotte Hillion, engagée dans le cadre d'un stage de master en muséologie de l'Université de Neuchâtel durant une année à 50%, a permis de réaliser le déménagement des collections à moindre coûts.

Le déménagement du matériel muséographique a été assuré par Monsieur Marcel Imwinkelried, concierge, qui a en outre aménagé l'ancienne salle de cinéma sis dans le bâtiment du musée afin d'y stocker ledit matériel et s'est chargé du démontage de structures de rangement des collections.

L'organisation du déménagement des bureaux et la mise en carton des ouvrages de la bibliothèque et des archives ont été assurées par Madame Catherine Meyer, aidée de Madame Romina Stifani.

Enfin, le Musée des beaux-arts a mandaté des entreprises spécialisées pour la confection de caisses de transport et le transport de dix grandes sculptures, dont l'absence d'ascenseur au sein du musée ne permettait pas réaliser ce travail à l'interne.

Personnel fixe

Conservatrice	Stéphanie Guex, 80%
Conservatrice adjointe	Laurence Schmidlin 60%
Secrétaire-réceptionniste	Catherine Meyer, 60%
Technicien de musée	Jonas Chapuis, 40%
Concierge	Marcel Imwinkelried, 48,46%

Personnel temporaire

Surveillant-e-s du week-end
et remplaçant-e-s

Cécile Lebet (jusqu'au février 2011)
Lila Thiébaud (jusqu'au février 2011)
Lena Würgler (jusqu'à février 2011)
Romina Stifani

Aide technique

Julie Tüller

Technicien de collection

Mathias a Marca (du 1^{er} avril au 31 juillet à
30%)

Stagiaires

Mathias a Marca (du 1^{er} février au 30 mars
2011, à 50%)
Charlotte Hillion (dès le 4 avril, à 50%)

Personnel et entreprises mandatés

David Brulhart, webpublisher et graphiste, pour la mise à jour du site Internet.

Mathias a Marca, technicien de collection, pour l'emballage des sculptures et objets d'art appliqué.

Thibaud Tissot, graphiste, pour la création des supports de communication du musée (invitations, affiches, publicité, etc.).

Julie Tüller, décoratrice, pour le transport et l'aide au déménagement des collections.

La menuiserie communale pour la création et le montage de structures de rangement des collections.

L'entreprise Natural Le Coultre, Genève, pour la fabrication de caisses et le transport de dix sculptures.

L'entreprise de déménagement Bibfer, à Neuchâtel, pour le déménagement du mobilier des bureaux.

Fondation Lermite

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à une reprise en présence de la conservatrice. L'avenir de la Fondation a été sérieusement remise en question à la suite des démissions du président, de son secrétaire et du trésorier.

Président	Pierre Fellrath
Secrétaire	Pierre-Alain Kramer
Trésorier	Jean-Michel Steinmann
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett
Représentant de l'Etat	Jean-Daniel Jaggi
Membres	Jean-Philippe Gabus
	Claude Gfeller

Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée

Le comité de la Société s'est réuni à neuf reprises au Musée des beaux-arts en présence de la conservatrice ou de sa suppléante, pour des séances ordinaires et une séance extraordinaire. Plusieurs séances avec le comité de recherche de fonds ont également eu lieu.

Président	Christoph Künzi
Secrétaire aux verbaux	Anne Hasler Choffat
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett
Membres	Pierre Bohrer
	Corine Bolay Mercier
	Marianne Lebet

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DU LOCLE

Introduction

Passé/présent en 2011 : catalogage des imprimés du Fonds T. Combe / l'écrivaine revient sous les traits de la comédienne Isabelle Meyer pour nous lire quelques pages de son « Journal ». Important travail de catalogage du fonds neuchâtelois, dont les livres d'art / la bibliothèque se transforme en galerie pour accueillir les peintures de Mireille Pellet.

Personnel

3 postes : 1 personne à 100%, deux autres à 60 et 50%.

Notre nouvel apprenti agent en information documentaire, Martial Ghielmetti, a commencé sa formation en août, sur 3 ans.

Nous avons accueilli six jeunes pour des stages d'initiation.

Une apprentie AID a fait un stage professionnel d'un mois.

Notre bibliothèque ayant été agréée pour recevoir des civilistes, elle a reçu M. D. Beuret pour 6 semaines de service civil en février-mars

En février et mars, L. Barth Hurtlin et P.-Y. Tissot ont suivi les cours pour maîtres d'apprentissage à Colombier.

Activités des services

a) Service du prêt.

La modification du système de prêt et le fait que les fonds ne soient pas tous traités, ne permettent actuellement que des statistiques partielles.

Prêts en 2011 : 29'430 volumes (2010 : 30'112).

Léger fléchissement pour le prêt de livres ; les livres parlés (CD) et films (DVD) ont beaucoup de succès.

b) Salle de lecture

Notre fonds d'ouvrages de référence compte 2240 titres (auparavant comptés en vol.)

Nos deux postes informatiques connaissent un succès réjouissant, attirant un nouveau public.

Le coin-journaux est toujours apprécié.

En fin d'année nous avons remplacé notre lecteur/scanner de microfilms. Ceux-ci devront être adaptés au nouveau système.

c) Accroissement des documents

2011

932 (achats : env. 840)

2010

945 (achats : env. 870)

d) Fonds spéciaux

A signaler cette année le catalogage de la plus grande partie des imprimés du Fonds T. Combe, soit env. 350 livres, brochures, et articles. Il s'agit d'une collection majeure de ses œuvres.

e) Fonds ancien

L'important travail de mise en valeur de nos fonds anciens se poursuit. En 2011, nous avons catalogué l'essentiel des documentaires neuchâtelois (histoire, arts, horlogerie) (hormis les loclois), soit plus de 1800 titres.

f) Animation

En janvier, très belle soirée dans la pénombre de la Salle de lecture pour voir et écouter la comédienne Isabelle Meyer devenue T. Combe nous faire vivre quelques pages du Journal de l'écrivaine.

Grand succès en novembre et décembre pour l'exposition de peintures de Mireille Pellet.

Participations à l'extérieur

Groupe de travail sur les bibliothèques neuchâteloises, Neuchâtel. Comité directeur du Réseau des Bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes à Neuchâtel. Examens CLP à Lausanne. Commission d'examens et examens AID à Lausanne.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Après 40 ans de service, les rayonnages ont été remplacés en avril 2011. Les locaux sont ainsi plus aérés et une nouvelle signalisation aide les lecteurs dans leurs recherches. Cette année, pour la première fois, les bibliothécaires sont sorties hors de leurs murs et ont raconté en plein air. Pour plus de détails, voir ci-dessous.

La nouvelle version Netbiblio 3 nous a permis d'ouvrir notre catalogue à l'extérieur. Il est maintenant également disponible sur Internet. Les lecteurs peuvent aussi consulter leur compte depuis la maison, prolonger leurs livres et faire des réservations à distance. Ce service est très apprécié.

Nous collaborons toujours avec le corps enseignant de l'Ecole enfantine, de l'Ecole primaire et de l'Ecole secondaire ainsi qu'avec le centre pédagogique des Billodes. Le Musée des Beaux-Arts profite également de notre fonds de livres d'art. Nous nous associons aussi avec le Musée d'histoire naturelle pour certaines animations.

Les classes de 1^{ère} et 2^{ème} Harmos profitent de la Ribambelle, 3 sélections de livres qui tournent dans les classes pendant toute l'année et nous accueillons ces élèves 1 fois par année pour un premier contact.

Les classes de 3^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} année primaire viennent comme chaque année pour une visite spéciale à la Bibliothèque des jeunes, avec rallye aux livres, mise en scène d'un texte, discussions autour de thèmes, dégusta-livres et voyage-lecture. Toutes les autres classes viennent librement.

Plusieurs maîtresses des villages environnants profitent de nos documents.

Les enfants des 2 crèches du Locle, accompagnés de leurs éducatrices, nous visitent régulièrement.

Les groupes de « Lire et faire lire » se retrouvent chez nous pour le premier contact et par la suite, pour le choix des lectures.

Personnel

3 postes : 1 aide bibliothécaire à 70%, 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 60%.

Nous avons reçu 4 stagiaires.

Nous avons suivi des cours de formation continue destinés aux bibliothécaires : « Romans pour adultes et pour la jeunesse, quelle différence ? », « Atelier pratique voyage-lecture », « Les journées d'AROLE avec comme thème L'avenir du lire, autrement dit, l'arrivée du livre numérique ».

Valérie Taylor a participé, dans le cadre du P.I.P. dont elle fait partie, à l'organisation des Babéliades à la Chaux-de-Fonds, conférences et ateliers avec le thème « Enjeux et pratiques au préscolaire dans un monde multiculturel ». Valérie Taylor a également participé à Rêv'Oh Livre, salon du livre à Neuchâtel.

Karin Vuilleumier est à présent membre du comité ISJM. AROLE à Lausanne (Institut suisse Jeunesse et Médias, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse). Elle y représente le canton de Neuchâtel.

Animations et expositions

« Né pour lire » : 4 animations pour les tout-petits, dont 2 à l'extérieur, dans le parc du Casino avec chaque fois de nouvelles inscriptions. Une nouveauté.

1 après-midi « Lecture à la piscine » afin d'inaugurer les livres mis à disposition des baigneurs, en collaboration avec la Bibliothèque de la Ville.

1 spectacle de marionnettes « L'épouse indigne » spécialement créé pour nous par Pascale Graber, suivi d'un moment de dessin.

Nous avons transformé la Bibliothèque en « D'autres mondes » pour la nuit du conte, avec 50 enfants présents. Beaucoup de succès grâce à 2 très bonnes conteuses.

4 après-midi de contes avec les conteuses du Mouvement des aînés. Une des animations est suivie d'une activité en collaboration avec Marianne Schmutz du Musée d'histoire naturelle : 30 enfants peignent des cartes en linogravure.

Exposition « Lab-elle » pendant 1 mois.

Statistiques

En 2011 nous avons accueilli **176 classes** réparties comme suit : 19 visites de classes officielles, 7 classes de l'Ecole enfantine, et 150 classes en visite libre.

Service de prêt	2011	2010
Visites de classes	176	183
Documents prêtés	91'542 (dont 40'824 prolongés)	105'636 (dont 53'973 prolongés)

Répartition des prêts par genre

47'214	livres d'images
13'868	bandes dessinées
7'193	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
3'323	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
3'057	contes et légendes
2'871	romans ados(13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
2'425	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
2'366	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
1'901	périodiques
1'812	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
1'235	mangas
1'014	documentaires (900) : géographie et histoire
931	CD (disques compact) accompagnant les livres
722	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
379	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
330	romans historiques
250	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
218	documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture
123	documentaires (200) : religion, mythologie
117	histoires de vie
82	kamishibai (théâtre japonais)
73	DVD accompagnant les livres
19	cassettes accompagnant des livres
18	CD-ROM accompagnant les livres
1	partition

	2011	2010
Nouvelles inscriptions	227	252
Jours d'ouverture	264	246
Documents catalogués	1'459	1'507
Abonnements de revues	21	26
Nombre de documents	25'764	25'945

Commentaires :

Les prêts restent stables, avec néanmoins une petite diminution. Si nous prêtons attention aux livres effectivement prêtés, nous obtenons 51'663 livres en 2010 et 50'718 livres en 2011. L'écart est donc peu important.

La diminution du nombre de documents est une volonté de notre part et nous continuons à « désherber » et à travailler ainsi à un rajeunissement de nos collections.

Divers

Nous profitons de remercier très chaleureusement **la Fondation de la jeunesse locloise** qui nous a fait un don important de **Fr. 2'500.—** pour l'année 2011.



SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

Un nouveau centre forestier

Depuis 2002, il est question d'assainir le hangar à bois et abri forestier du lieu-dit « L'Ecureuil ». Ces locaux avaient été construits à différentes époques, en fonction des besoins du moment et des disponibilités financières. Le hangar principal ne possédait ni toilettes, ni eau chaude. Un robinet d'eau froide était à disposition pendant la période hors gel, à l'extérieur du bâtiment. Le stockage des huiles et des carburants n'était pas conforme aux normes et il n'y avait pas de lieu approprié pour les tâches administratives.

On peut dès lors affirmer que l'inauguration le 6 mai 2011 du nouveau centre forestier de La Joux Pélichet a été accueillie avec soulagement par notre équipe forestière fusionnée.

Les anciens locaux de l'Ecureuil seront démontés courant 2012.

Ce nouveau bâtiment minergie a été créé afin d'être une vitrine de notre travail. Tout en bois, chauffé avec du bois, il s'intègre harmonieusement et discrètement à l'entrée du massif forestier. Le défrichement nécessaire à sa construction est ainsi à peine perceptible. La toiture a pris la forme d'une feuille de hêtre. Des panneaux solaires y sont installés pour la production d'eau chaude et l'électricité provient du programme « Areuse », soit fournie à 100% par les usines des Gorges de l'Areuse, au pied du massif forestier des Moyats appartenant à la commune de La Chaux-de-Fonds.

Personnel

Le contremaître forestier titulaire a décidé de réorienter sa carrière en reprenant la place de contremaître à la Voirie du Locle, devenue vacante suite à la nomination du titulaire comme voyer-chef adjoint. Le remplaçant du contremaître forestier a été nommé à la tête de l'équipe forestière au 1^{er} janvier 2012.

Par conséquent, l'équipe forestière se compose dorénavant, d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et de deux apprentis.

En 2011, un apprenti a terminé sa formation avec succès et a obtenu un CFC de forestier-bûcheron.

Une décision sera prise d'ici l'été 2012, quant à la nécessité de réengager un forestier bûcheron.

Infrastructures

Abri forestier des Roches-de-Moron

Suite à son effondrement par la neige lourde en février 2009, il a été décidé de reconstruire un abri en bois ronds à l'aide de l'équipe forestière communale de Val-de-Travers. Il a été inauguré le 13 octobre en présence des autorités communales des communes des Planchettes, de Val-de-Travers et du Locle.

Dévestitures

Entretien courant des chemins forestiers.

Exploitation des bois

Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds

Exploitation : 2'534 arbres, soit 3'465.35 sylvies, soit 1.37 sylvies par arbre ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	1'917.64 m ³ (y.c. 9.8 % de qualité D)
Bois de service feuillus :	38.56 m ³
Bois d'industrie résineux :	289.75 stères
Bois énergie :	815 stères
Total :	3'060.95 m³ et stères soit 203.8 % de la possibilité légale

Forêts de la Ville du Locle

Exploitation : 1'716 arbres soit 2'795.79 sylves soit 1.63 sylves par arbre ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	1'756.29 m ³ (y.c. 6.2 % de qualité D)
Bois de service feuillus :	64.71 m ³
Bois d'industrie résineux :	127.5 stères
Bois énergie :	664 stères
Total :	2'612.50 m³ et stères soit 125.7 % de la possibilité légale

Le grand volume exploité en 2011 est normal et est dû aux excellentes conditions météorologiques de l'année. De plus, nous devons terminer tous les travaux prévus dans les accords de prestations conclus entre la commune et le canton à fin 2011.

Marché des bois

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 49 % du volume exploité en 2011. Cette diminution de bois vendu en France est due à un franc suisse fort, ce qui pénalise toutes les exportations dans la zone de l'Euro. De plus, nous avons effectué des coupes de bois comportant une forte proportion d'épicéas, qui, d'une manière générale, se vend mieux en Suisse.

Le marché des bois feuillus est depuis plusieurs années au plus bas. Heureusement, cet assortiment représente moins de 3 % de nos ventes de bois de service et tout est vendu en Suisse à un prix moyen de Fr. 56.-- le m³.

En résumé, le marché des bois est tendu et difficile. Dans ces conditions, la vente de bois demande beaucoup d'attention, de contacts et de temps, afin d'obtenir le meilleur prix pour un assortiment donné et de s'assurer dans la mesure du possible de la solvabilité des acheteurs.

Bois de service résineux

Ville du Locle

Les bois de service résineux sains se sont vendus entre Fr. 97.-- et Fr. 111.-- le m³ pour une moyenne annuelle de Fr. 106.-- par m³, soit une diminution de 1.1 % par rapport à 2010.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Les bois de service résineux sains se sont vendus entre Fr. 76.-- et Fr. 115.-- le m³ pour une moyenne annuelle de Fr. 103.-- par m³, soit une augmentation de 4.4 % par rapport à 2010.

Les bois rouges (de médiocre qualité D) se sont vendus entre Fr. 45.-- et Fr. 53.-- le m³.

Bois d'industrie

Ce marché est stable. Le prix au stère en bord de route est de Fr. 35.--.

Bois énergie

Nous avons livré 840 m³ de plaquettes de bois, soit 420 stères, au chauffage du bâtiment des TRN à La Chaux-de-Fonds, ce qui équivaut à 574'373 kWh soit un rendement de 684 kWh par m³ de plaquette.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC et PEFC jusqu'en 2013. Dès le 1^{er} janvier 2012, elles sont également labélisées "Bois suisse" :



Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et les sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés riches en structures et microstructures. Ces travaux indispensables sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

Fonctions sociales

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Annexe A	Entretien sporadique de l'abri forestier du 150 ^{ème} au Gros Crêt ;
Annexe B	Visite de classes en forêt ;
Annexe C	Visite de l'Ecole des gardes forestiers de Lyss ESF avec exercice de sylviculture à La Joux Pélichet ;
Annexe D	Journées « passeport vacances » ;
Annexe E	Entretien des sentiers nature ;
Annexe F	Fourniture de plaquette de bois pour « La Marche pour la paix » ;
Annexe G	Fourniture de matériel pour « La Street Hockey » ;
Annexe H	Aide à la confection d'un canapé forestier pour les écoles de La Chaux-de-Fonds ;
Annexe I	Livraison de sapins de Noël à diverses institutions ;
Annexe J	Mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition mycologique du Locle ;
Annexe K	Participation à la journée « Coup de balai » au Locle ;
Annexe L	Aide à la préparation d'une torrée pour les nouveaux retraités loclois ;
Annexe M	Inauguration et journées portes ouvertes au Centre forestier les 6 et 7 mai ;
Annexe N	Séance de la commission forestière de l'AMN le 18 mai ;
Annexe O	Accueil au Centre forestier des examens finaux CFC forestier bucheron ;
Annexe P	Souper de la CES le 21 juin ;
Annexe Q	Accueil et préparation d'une torrée au Centre forestier pour l'émission de la RTS « Couleurs locales », le 7 juillet ;
Annexe R	Excursions en forêt les 19 mai et 25 août pour le personnel communal suivies d'une torrée ;
Annexe S	Préparation d'une torrée pour les nouveaux citoyens loclois ;
Annexe T	Montage d'un stand pour la fête des promotions du Locle ;
Annexe U	Remise de la médaille Kasthofer à M. Léonard Farron ancien ingénieur forestier cantonal en forêt et au centre forestier de La Joux Pélichet le 30 septembre ;
Annexe V	Mise en place de troncs d'arbres à la halle polyvalente pour les 50 ans du CAS.

Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public et celles ayant fait l'objet d'une aide accordée par le Conseil communal.

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

Résultats des martelages en forêts privées en 2011 (chiffres 2010) :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	59 (54)	21 (33)
Nombre d'arbres martelés	3'032 (3613)	1'357 (2220)
Volume en sylvcs	6'396 (7341)	3'067 (4516)
Volume par arbre en sylvcs	2.11 (2.03)	2.26 (2.03)

Agent nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le canton.

Conclusion

En cette année internationale de la forêt, le Service forestier a redoublé d'activités pour se présenter à la population. Mais pour l'équipe forestière, c'est l'inauguration du Centre forestier ce printemps qui a retenu toute l'attention, tant il était attendu. A cet effet, nous remercions les Autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

SECRÉTARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE

Comme annoncé lors de son rapport des comptes 2010, le dicastère de l'instruction publique a poursuivi ses travaux tant dans la verticalité de l'école obligatoire que dans la mise en place de l'école régionale. Dans le cadre du premier dossier, un mandat a été confié au printemps 2011 à un bureau externe. Ce bureau s'est vu confier la mission de réorganiser la direction de l'Ecole obligatoire du Locle. Les différents cadres de la direction ont collaboré de manière efficiente à ce projet, ils ont eu l'opportunité notamment de participer à un atelier de travail extra muros de deux jours. A la fin de l'année civile 2011, le projet est à bout touchant. Le but étant que cette nouvelle direction devra être opérationnelle à la rentrée scolaire 2012-2013 avec dans l'idéal une période d'essai sur le printemps 2012. Cette direction aura la mission de mettre en place son outil administratif, en priorité.

En ce qui concerne la régionalisation, la cheffe du dicastère a développé les liens avec ses homologues des communes de La Brévine, des Brenets, de La Chaux-du-Milieu et du Cerneux-Péquignot afin de mettre en place le cercle scolaire. Les discussions ont porté essentiellement sur son organisation politique du cercle. Deux options s'offraient, la première création d'une nouvelle entité juridique sous la forme d'un syndicat et la deuxième gestion par une convention. Quatre communes, y compris Le Locle, ont opté pour la deuxième solution, la cinquième commune ayant réservé sa décision. Au terme de l'année 2011, un premier projet de convention a vu le jour. La convention définitive devrait être soumise au Conseil général d'avril 2012 en annexe d'un rapport y relatif.

Le Conseil d'établissement scolaire (CES), s'est réuni à cinq reprises, dont une rencontre extra muros, les membres du CES ont eu l'opportunité de siéger au nouvel hangar forestier, cette séance a été suivie d'un souper servi par l'équipe forestière. Durant l'année écoulée, les thèmes tels que l'organisation de la direction, les transports scolaires, la sécurité routière et accueil parascolaire y ont été abordés. Un groupe de travail constitué de membres du CES s'est penché sur le règlement de l'EOLL. Ce dernier a été présenté au Conseil général et a obtenu son aval à l'unanimité lors de la séance du 21 juin 2011.

Au chapitre des transports, lors du CES de décembre 2011, l'information relative à l'acquisition du nouveau bus scolaire a pu être communiquée. Cet achat, qui répond aux nouvelles normes européennes 5 en matière de motorisation et à la nouvelle législation en matière de transports d'enfants, ne s'est pas fait sans peine. Ce nouveau véhicule, d'une capacité de 32 places, sera livré avant la fin de l'année scolaire 2011-2012.

Le 19 octobre le Conseil général a pu se prononcer sur le rapport concernant la création de la réserve « Ecole obligatoire du Locle » et la dissolution de divers fonds au sein des écoles. Pour rappel, la visée était d'avoir une gestion identique et unique de l'école obligatoire du Locle afin de répondre aux besoins de la législation en vigueur.

Comme annoncé lors du dernier rapport de gestion, le mandat de l'étudiant de la HEG a abouti au printemps 2011. Son étude des besoins et attentes des familles en matière d'accueil parascolaire a fait ressortir que 159 familles pour 211 enfants souhaitent un accueil dès la rentrée scolaire 2011-2012, ce qui représente un peu plus de 22% des enfants concernés par l'étude. Le rapport relatif à la création d'une structure d'accueil parascolaire communale sera soumis au législatif de janvier 2012, afin de répondre, dans une première étape, à l'attente de la population par la création de 36 places.

La cheffe de dicastère a entrepris également une analyse de la politique de la jeunesse en Ville du Locle. Ce dossier a été confié sous mandat pour une partie à l'animatrice du DJ'13 par une augmentation de son taux d'activité de 20% durant 6 mois et à une personne venant d'Avignon.

Afin d'avoir la même façon de procéder que l'école obligatoire, tous les comptes de la musique scolaire sont depuis le 1^{er} janvier 2011 intégrés dans les comptes communaux au chapitre 4006 ; cette manière de faire a l'avantage de présenter une vision globale et une meilleure maîtrise des coûts. La musique scolaire, qui avait déménagé durant l'année 2010 à Beau-Site pour la partie enseignement musical, a également dû installer son outil administratif provisoirement à M.-A.-Calame 15 en avril 2011. Le comité s'est réuni par 10 fois et une assemblée générale a eu lieu le 1^{er} septembre 2011. Durant ces différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

12 février: Ramassage de papier avec le Volley Ball Club

Comme chaque année, la musique Scolaire a effectué le traditionnel ramassage de papier avec le Volley Ball Club. Ce ramassage permet de récolter des fonds pour l'excursion lors du camp de musique annuel.

17, 18 et 21 mars: Accompagnement de la pièce "Mal Entendu" de Olivier Gabus au Théâtre du Casino (Locle)

Une expérience nouvelle pour les jeunes musiciens de la musique Scolaire qui présentent un morceau à la fin du spectacle. Tous étaient maquillés à l'argile et dirigés par une malentendante. Les participants étaient très motivés, cette expérience serait renouvelée avec beaucoup de plaisir si l'occasion se représentait.

29 mars et 4 avril: Auditions au collège Jehan-Droz

Les auditions se sont bien passées.

8 juin: Concert Annuel au Temple du Locle

La joie, la bonne humeur et le public étaient de la partie. Une collaboration avec la musique militaire et la Fanfare La Sociale a pu se mettre sur pied pour trois morceaux.

25 juin: Pique-nique géant de la musique Scolaire à Sommartel

Une grande première ! Le comité avait décidé d'organiser ce pique-nique géant afin de rassembler parents et enfants dans un cadre autre que la musique. Le soleil et la chaleur étaient également à l'appel. Tout le comité ainsi que les membres de la musique Scolaire en gardent un très bon souvenir.

1 et 2 Juillet: Stand aux promotions en collaboration avec La Sociale

Egalement nouveau ! La Musique Scolaire et la Fanfare La Sociale ont uni leurs forces afin d'apporter des fonds à leurs sociétés respectives. Cela a aussi permis de faire connaissance avec une fanfare.

2 Juillet: Cortège des promotions

Comme tous les ans, un réveil difficile pour les jeunes musiciens mais toujours autant de plaisir. Le défilé s'est passé sous un soleil radieux.

3 au 7 octobre: Camp de musique aux Rasses (VD)

Les membres de l'Harmonie, du comité ainsi que tous les professeurs se sont réjouis de cette semaine aux Rasses. Les activités sont toujours plus ou moins les mêmes, sauf celle du lundi soir. En effet, le traditionnel rallye a été remplacé par une soirée Casino et Chic.

3 décembre: Concert pour le Club des Loisirs au temple du Locle

Un des meilleurs concerts de l'Harmonie depuis un certain temps. Un public amoureux de la musique, un directeur motivé et des musiciens enjoués sont les ingrédients pour une superbe prestation.

17 décembre: Vente de pâtisseries devant la Migros

Toujours dans l'idée d'apporter des fonds, le comité de la Musique Scolaire a décidé d'organiser une vente de pâtisseries dans le cadre de Noël. Cette expérience, récompensée par un bénéfice, sera reconduite.

La cheffe du dicastère indique être ravie des chantiers aboutis et ceux qui sont encore à venir sur l'ensemble de son dicastère, l'année 2012 s'annonce encore comme une année charnière dans la mise en place de l'Ecole obligatoire régionale du Locle, de ses services qui en découlent, du développement de l'accueil pré et parascolaire et de la mise en place d'une politique de la jeunesse efficiente.

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

L'effectif du personnel reste stable. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire bénéficie d'un taux d'activité de 90 %. Elle assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires.

Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32 %.

Deux assistantes dentaires, Madame Christiane Grezet pour la pédodontie et les visites de classes, effectue 24 hebdomadaires et Madame Patricia Bonnet, pour l'orthodontie, 17 h par semaine.

Madame Onyssa Imwinkelriël a terminé, avec succès son apprentissage en juillet 2011 alors que Madame Félicia Châtelain est promue en troisième année.

Madame Mirjeta Ukzmaili a été engagée pour commencer un apprentissage d'assistante dentaire.

Il est toujours attribué un quota d'environ 54 heures annuelles à Madame Bonnet pour effectuer la prophylaxie dentaire dans les écoles des degrés 1 à 7 (Harmos) + les crèches.

Madame Janine Tritten s'occupe du secrétariat et de la facturation à temps partiel (11 h hebdomadaires).

Visites de classes

88 classes ont été visitées durant l'année 2011. Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige, ainsi que les élèves du Cerneux-Péquignot sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire pour le dépistage. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

Ecole de :	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Classes du Locle degrés 1 – 2	10 classes	179
Classes du Locle degrés 3 – 7	30 classes	523
Classes du Locle degrés 8-11	31 classes	530
CP Les Billodes	3 classes	24
CP Les Perce-Neige	2 classes	9
Les Brenets	4 classes	82
La Brévine	3 classes	45
Le Cerneux-Péquignot	2 classes	29
La Chaux-du-Milieu	3 classes	47

Orthodontie

58 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2011

34 nouveaux traitements ont été commencés

12 pré-traitements ont été acceptés (Positionneur T4)

Exonérations

Deux demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal, elles ont été acceptées.

Installation

Un nouvel appareil de radiographie numérique a été installé durant l'été alors que le logiciel informatique en place est adapté aux nouveaux besoins.

Divers

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle est membre de l'*International Association for Orthodontics* et de la Société suisse de pédodontie.

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 207 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Le Centre compte six orthophonistes pour une occupation actuelle de 3,36 postes. Il s'agit de Mesdames A. Boillat, J. Beuret-Butty, F. Jaccard, N. Mougin, M. Rossier et A. Guinand qui par ailleurs en assume la responsabilité. Mme J. Tritten assure le secrétariat et la facturation durant 18 h hebdomadaires.

En 2011, Mme A. Guinand a été en congé maternité de janvier à mars. Elle a été remplacée par Mme G. Woitrin. Pendant cette période, Mme Beuret-Butty a pris en charge une partie de la responsabilité du Centre.

Mme D. Chiklo, étudiante de l'Université de Neuchâtel, a terminé son stage de 9 mois à 50% début juin.

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août, puis elles suivent des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 6 reprises, sous la direction de M. Daniel Marthe.

Outre le CRO, différentes séances de travail ont eu lieu à l'OES, liées à l'actualité politique et la volonté de l'Etat de maîtriser les coûts de l'orthophonie dans le canton. Les responsables des centres communaux se sont également réunies à plusieurs reprises à ce sujet. En lien avec cela, de nombreux chiffres (notamment concernant les montants facturés) ont dû être fournis à l'OES, souvent dans des délais très courts, et ont occasionné une charge de travail supplémentaire.

ESPACE JEUNESSE DJ'13

Vue d'ensemble

L'année 2011 a été celle de la structuration pour le DJ'13 qui a vécu quelques changements. Petit à petit les locaux ont été réaménagés, du tri a été fait dans le matériel, des espaces internes ont été créés et la peinture a été partiellement refaite. Ces réaménagements ont été effectués à moindre frais par les animateurs et les jeunes.

Un travail éducatif spécifique a été mené auprès des jeunes afin de faire respecter les règles de vie de bases nécessaires au bon fonctionnement du centre de jeunesse. L'ambiance y est actuellement plutôt sereine.

A relever au niveau de l'association espace jeunesse DJ'13 la démission de la Présidente Mme Simon-Vermot, de la Secrétaire Mme Zuend et de M. Farron. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail au sein de l'association et leur engagement en faveur de la jeunesse locloise.

Horaires et fréquentation

Le DJ'13 continue d'accueillir les jeunes de 13 à 18 ans selon le même horaire, soit :

Le mercredi	14h à 19h
Le vendredi	16h à 23h
Le samedi	14h à 19h

Chaque dernier mercredi du mois les moins de 13 ans sont les bienvenus. Nous constatons une forte demande des plus jeunes à fréquenter le centre. Les plus de 18 ans quand a eux reviennent ponctuellement au DJ'13. Ils y sont acceptés pour autant qu'ils aient une attitude positive et montrent le bon exemple aux plus jeunes.

Les filles fréquentent également le centre, nous constatons que leur proportion est même en augmentation et atteint presque 50%.

Matériel

Les ordinateurs ont été réinstallés par le service informatique de la commune et les jeunes peuvent à nouveau venir y jouer en réseau interne. Un autre ordinateur est à disposition des jeunes qui souhaiteraient consulter internet, ceci sous la surveillance des animateurs.

Un mini bar sans alcool est en cours de construction au 1^{er} étage.

Education et accompagnement

Outre la régulation éducative des rapports sociaux entre jeunes au sein du centre de rencontre, l'accompagnement individuel est toujours une part importante du travail effectué au DJ'13. Les jeunes s'approchent régulièrement de nous que ce soit pour nous demander conseil ou échanger sur leurs vécus et leurs problèmes.

Respect mutuel, échange, solidarité, responsabilisation et développement personnel sont les valeurs qui animent notre travail auprès des jeunes.

Activités

Des activités diverses sont régulièrement organisées au centre tels que repas, soirées, films, tournois de jeux, cours de danse ou de musique, etc. Nous avons également pris l'habitude de planifier une fois par mois un conseil des jeunes afin que ces derniers se réunissent d'une manière plus formelle pour parler de leurs projets, amener des idées ou simplement faire part de leur ressenti concernant la vie du centre.

Nous continuons d'encourager les projets des jeunes, qu'ils soient individuels ou de groupe. Par exemple, cette année une équipe est venue tourner leur clip de musique dans les locaux du DJ'13. Les projets peuvent prendre des formes très diverses et nous sommes toujours ouverts aux propositions.

Les activités extérieures par contre ont quant à elles eu peu de succès cette année. Nous constatons que les jeunes prennent surtout plaisir à se retrouver entre eux au centre. A noter que cette dynamique est différente lorsque nous allons à leur rencontre, par exemple pour animer le terrain bleu ou les abords de la piscine.

Actions et événements

Cette année, nous avons assuré une présence préventive et sommes allés au contact des jeunes lors de la fête des promotions. Lors des deux soirées nous avons déambulé aux environs des carrousels au moyen d'un petit chariot avec le prétexte de leur proposer des boissons non alcoolisées à bas prix ainsi que des chocolats.

L'événement désormais presque incontournable pour les jeunes est la soirée où ils ont l'occasion de monter sur les planches du Casino pour faire une démonstration de leurs qualités artistiques ! Un spectacle réalisé par des jeunes pour des jeunes, sous la bienveillance et l'encadrement de quelques adultes, qui a pris le nom de Festival de la jeunesse. Cette année nous y avons également invité des écoles de danse.

Réseau et collaborations

Nous continuons d'être en contact avec les éducateurs du service d'éducation de rue et de l'action éducative en milieu ouvert et de participer aux commissions et rencontres de réseaux.

Nous entretenons également des liens avec les parents des jeunes et leurs familles.

Nous avons été sollicités par l'ADL pour l'animation de la disco sirop qui a malheureusement été annulée à cause du mauvais temps.

Nous sommes toujours ouverts à toutes formes de collaboration et nous réjouissons de pouvoir développer le travail en réseau avec les différents acteurs locaux.

Finances

Les comptes 2011 sont équilibrés. Sur cette base et pour l'année 2012 nous avons essayé d'établir un budget adapté et qui « colle au mieux à la réalité ».

Projets d'avenir

Nous saluons la décision du Conseil Communal d'entamer une réflexion globale sur la politique jeunesse en ville du Locle. Cela permettra, nous en sommes convaincus, d'accompagner au mieux les adolescents loclois sur leur chemin vers la vie adulte.

SERVICES SOCIAUX

En 2011, la Commune du Locle a traité 535 dossiers (augmentation de 60 dossiers par rapport à 2010).

Les dépenses d'aide sociale du Locle se montent à Fr. 5'666'186.65 (Fr. 4'850'466.36 en 2010). Elles présentent une hausse de 16.82 % (2.436% en 2010). Les dépenses présentent la plus forte augmentation depuis 5 ans. Ceci est lié à l'introduction de la nouvelle loi sur le chômage. Avec cette loi, plus de personnes sont arrivées plus vite à l'aide sociale. La sortie en sera probablement plus difficile puisque les mesures d'insertion professionnelles ne permettent plus de se créer un nouveau droit au chômage sauf si la situation sur le marché du travail est bonne.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

Statistiques

Le coût moyen par dossiers est en légère augmentation (Fr.- 10.591.- contre 10211.50 en 2010). Il se rapproche du coût moyen de 2009.

Le montant par habitant est de : Fr. 562.45

Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale est la cause économique dans 71% des dossiers (390 dossiers). La moitié de ces dossiers (188 dossiers) est liée au chômage (complément, fin de droit, etc.) et un petit peu plus de l'autre moitié (201 dossiers) à des défauts de revenus. Sur ces 201 dossiers, un quart des dossiers (50 dossiers) est ouvert pour des compléments de revenus.

Nombre de nouveaux dossiers en 2011 : 228 nouveaux dossiers dont 41 fermés en fin d'année.

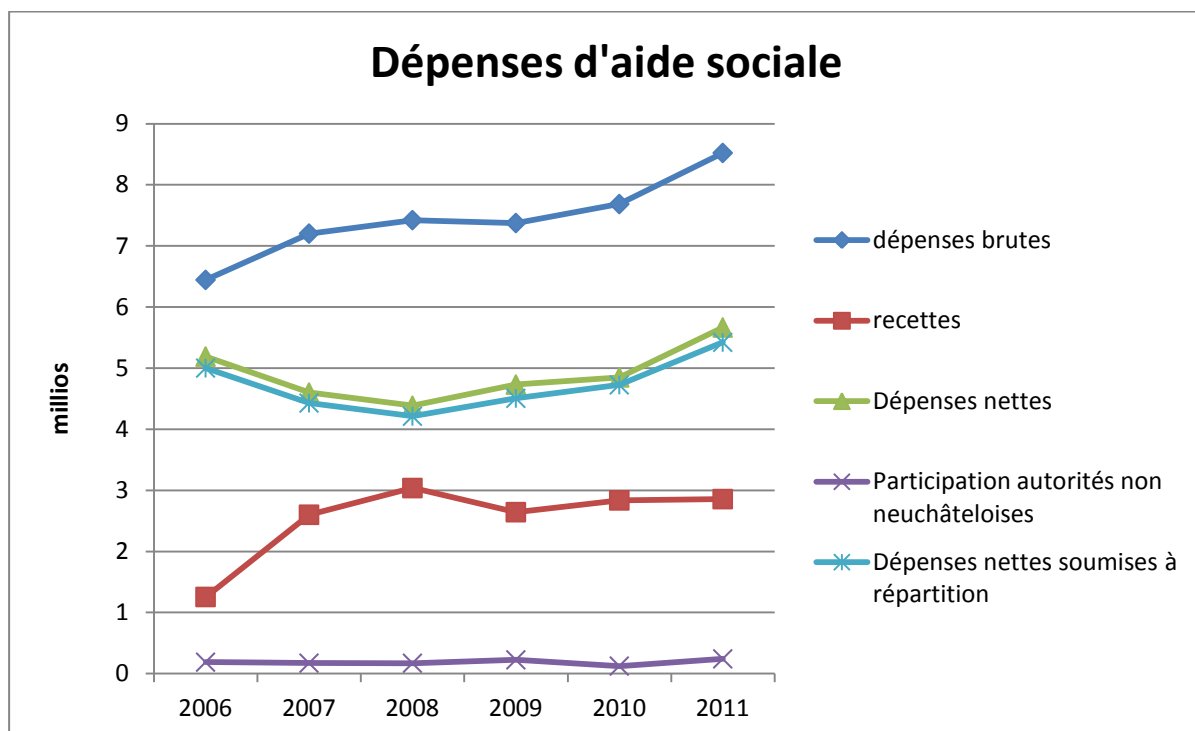
Nombre de nouveaux dossiers liés à la LACI : 48 dossiers dont 7 fermés en fin d'année.

Nombre de dossiers par assistant social: 98 dossiers actifs par 100% de poste au 3.1.2011 et 116.3 dossiers au 4.1.2012 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre).

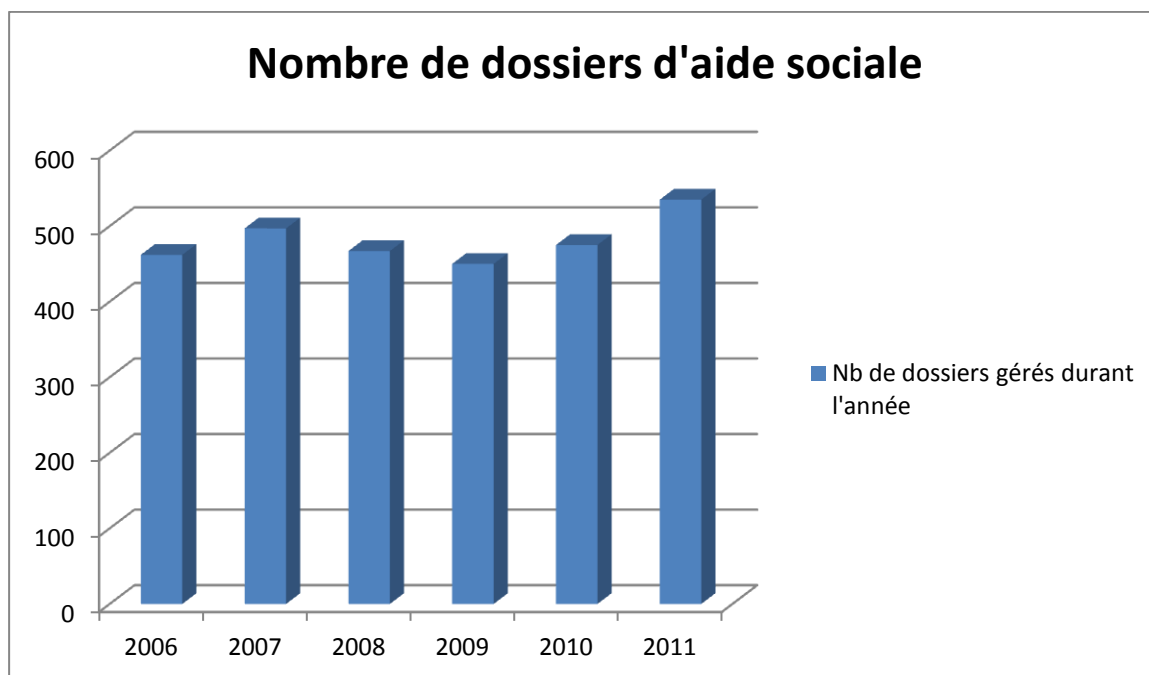
Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale :

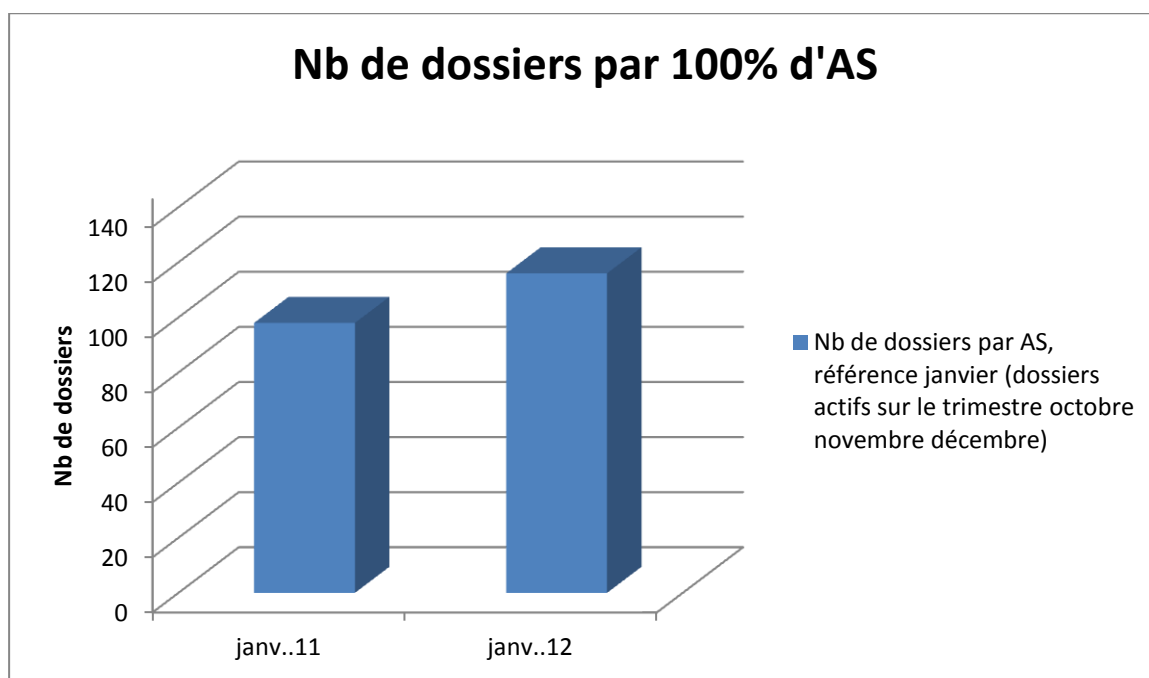
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	
2007	497	4'601'983.-	
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10.591.-

Evolution des dépenses d'aide sociale



Evolution nombre de dossiers d'aide sociale





Mesures d'insertion professionnelles

Nous avons poursuivi les mesures d'insertion professionnelles décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise.

En 2011, la Commune a procédé à moins de recrutement et plusieurs de ces recrutements se sont faits hors de la procédure des mesures d'intégration. Les résultats sont ainsi en baisse par rapport à l'année passée:

Procédures de recrutement (proposées au préalable au service de l'aide sociale) :

- Responsable du pool de conciergerie, procédure respectée, pas le profil aux S.soc.
- Cantonnier Chauffeur, procédure respectée, pas le profil aux S. soc.
- Employé STEP, procédure respectée, engagement fixe
- Mécanicien poids lourds, procédure en parallèle, pas le profil aux S. soc.
- Cantonnier, procédure en parallèle
- Concierge, engagement de durée déterminée

En parallèle, différents services communaux continuent d'accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale en contrat d'insertion.

La collaboration avec des entreprises locloises n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Personnel

Au niveau du personnel, les changements suivants ont eu lieu : arrivée d'une nouvelle collaboratrice, Mme Oliveira à 50% suite à la baisse du temps de travail de Mme Perrinjaquet après son congé maternité.

Antennes ACCORD et cantonalisation

Pendant l'année 2011, nous avons poursuivi le travail dans le cadre du projet ACCORD. Après la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI, la 3^{ème} étape consiste à créer et mettre en place les guichets sociaux régionaux. Ces Antennes ACCORD constitueront la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale).

En 2011, un comité de pilotage a été réactivé pour assurer la conduite du projet. En plus du groupe de travail technique, nous participons à cet organe.

Le démarrage des Antennes ACCORD dans le cadre des GSR (Guichet social régional) a été reporté au 1^{er} janvier 2014.

En 2012 :

Le pourcentage des postes de travail des assistants sociaux a été augmenté au début du mois de janvier 2012 afin de faire face à l'augmentation des dossiers. Les services sociaux sont à l'étroit dans les locaux actuels. Nous sommes à la recherche d'un nouvel espace afin d'accueillir dans de bonnes conditions le personnel ainsi que les bénéficiaires. Et de permettre ensuite l'installation des guichets sociaux régionaux.

A) Exercice 2010

La charge nette résultant de l'exercice 2010 est comptabilisée en 2011.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'718'300.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 5'245'040.79

En effet, pour 2010, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 73'837'758.67

La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à Fr. 29'535'103.47

a) la part des 62 communes, 60%, à Fr. 44'302'655.20

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :
Détermination du coefficient par habitant :

<u>Part des communes 60%</u>	<u>Fr. 44'302'655.20</u>	=	Fr. 257.542133
Nb. d'habitants au 31.12.10	172'021		

Quote-part de notre Commune : 10'052 habitants x Fr. 257,542133 Fr. 2'588'813.50

B) Exercice 2011

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2012

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 8'523'872.95
(contre Fr. 7'686'620.70 en 2010)

Les recettes se sont élevées à Fr. 2'857'686.30
(contre Fr.2'836'154.34 en 2010)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 5'666'186.65
(contre Fr. 4'850'466.36 en 2010)

Ce montant figure dans les comptes 2011 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 242'221.30.

Dépenses nettes pour 2011 Fr. 5'666'186.65

Participation des autorités non neuchâteloises Fr. 242'221.30

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 5'423'965.35
=====

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 14 comptes de gérance, tutelle, curatelle et conseil légal.

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2011 se monte à 535.

GARAGE

Au 31 décembre 2011, le personnel du garage comprenait :

1 chef de garage, 1 sous-chef, 1 mécanicien, 1 apprenti et 1 laveur-graisseur. Un mécanicien n'a pas été remplacé depuis son départ en octobre 2011.

Les recettes cette année encore sont légèrement inférieures aux charges. La collaboration avec Viteos et le SIS devient d'année en année plus restreinte. Nous n'avons quasi plus de véhicules à laver ou à entretenir pour ces 2 entités. Nous constatons également une baisse dans les travaux qui nous sont confiés de l'extérieur. Par ailleurs, le parc de véhicules de la Commune a été renouvelé de manière continue et nécessite moins de travaux.

Quelques-uns de nos véhicules les plus « anciens » ont nécessité d'importantes réparations, notamment le camion de balayures pour la préparation à l'expertise et la réparation de la balance et de la carte-mère. La cloche d'aspiration de la balayeuse MFH a dû être changée. La boîte de transfert et la boîte à vitesse du Lindner ont dû être changées et une jeep a dû être révisée (carrosserie, pont-avant, boîte à vitesse). Plusieurs jeux de pneus pour des camions ont été achetés également, ainsi que des pièces dues à l'usure normale du parc de véhicules.

VOIRIE

Récapitulation voirie

Au 31 décembre 2011, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 7 chefs d'équipe, 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 14 cantonniers, 9 cantonniers-chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5 % et 50 % et 1 apprenti agent d'exploitation. M. André Blaser a pris sa retraite après 36 ans d'activité. Il a été remplacé par M. Roger Baumgartner.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, 3 bus ont été achetés (balisage, voirie, serrurerie-menuiserie) et le camion Iveco a été remplacé par un camion Man.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2011</u>	<u>1985</u>
<u>Chaussées en ville</u>			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	m ²	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	m ²	77'026	71'910
<u>Routes des environs</u>			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	m ²	197'996	193'046

Balisage

Les conditions météorologiques nous ont permis de travailler plus longtemps dans la saison.

Entretien voies de communication

Les crédits budgétaires votés par le Conseil général pour l'entretien des routes et des trottoirs nous ont à nouveau permis d'entreprendre les nécessaires travaux de réfection de plusieurs tronçons : route des Abattes, Bellevue, Pillichody, Technicum, Billodes 50-52 ainsi que le surfacage de Jolimont à Beauregard.

Enlèvement de la neige

L'hiver a été clément (9 sorties générales) et a nécessité l'intervention des entreprises privées à 5 reprises. L'installation du silo à sel s'est terminée à fin novembre et a été fonctionnelle dès le 12 décembre à notre entière satisfaction. L'approvisionnement en sel est maintenant simplifié et plus avantageux puisqu'il ne doit plus être conditionné en sacs. Les délais sont également moins longs. Nous continuons à évacuer la neige rapidement en ville, afin de garantir la fluidité du trafic.

Jardins, zones vertes

La mise en conformité des places de jeux s'est poursuivie. Un jeu « Dragonfly » a été installé au Jardin du Casino avec la participation de l'association Soroptimist (don de Fr. 2'000.-). De nouvelles balançoires ont été installées à la Jaluse et au Tertre. A chaque fois le sol a également été refait de manière conforme aux normes de sécurité actuellement en vigueur. Les 40 corbeilles à papier achetées en 2010 ont été installées en ville au printemps 2011.

Enlèvement des ordures ménagères

Des conteneurs à verre supplémentaires ont été installés à la rue de la Côte et à la rue des Jeanneret (vers la fontaine) et un conteneur à papier a été posé sur les Monts. Un « molok » a été installé à la rue du Midi pour une entreprise privée. En vue de l'introduction de la taxe au sac un important travail de préparation a eu lieu : informations à la population et aux entreprises, participation au stand de Modhac avec Vadec et Viteos, mise en place pratique, instructions au personnel, etc. Nous avons constaté une hausse importante des déchets (objets encombrants, poubelles) dans le dernier trimestre de l'année. Le projet de déchèterie intercommunale au Crêt-du-Loche a abouti et la construction a pu être accélérée en raison des excellentes conditions météorologiques de la fin d'année. La maxi-déchèterie ouvrira ses portes dans la première quinzaine du mois de janvier 2012, à notre grande satisfaction.

Nous avons récupéré en 2011 :

- Ordures ménagères (ménages)	2'600'679	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	919'841	kg	environ
- Objets encombrants	332'500	kg	environ
- Piles	1'690	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	12'000	kg	environ
- Verre	366'016	kg	environ
- Ferraille	64'460	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	18'300	kg	environ
- Compost	532'540	kg	environ
- Papier	466'920	kg	environ
- Electroménager	47'025	kg	environ
- Gros appareils ménagers	120	pièces	
- Déchets spéciaux	12'750	kg	environ

Participation à Vadec SA : Le prix de la tonne de déchets incinérés à Vadec a été maintenu en 2011 à Fr. 200.-- (hors TVA).

Décoration ville, foires, marché

Le menuisier et le serrurier du service de la voirie ont construit 10 tables et bancs de manifestations supplémentaires, ce qui porte à 50 le nombre de tables et bancs que nous pouvons mettre à disposition des sociétés lors de diverses manifestations.

Travaux pour des tiers

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués par nos employés, pour divers services communaux : chancellerie, cimetière, écoles, génie civil, gérance, musée des beaux-arts, promotion de la ville, piscine-patinoire, service forestier, urbanisme, etc. Par ailleurs, des travaux de curage de canalisations, de vidanges de fosses ainsi que divers transports ont été effectués pour des privés.

Revalorisation des déchets

Les tournées vertes continuent à être régulièrement exécutées dans toute la ville et nous relevons une nette augmentation du tonnage par rapport à l'année dernière. Cette tendance devrait se confirmer avec l'introduction de la taxe au sac. Les déchets spéciaux ont plus que doublé, mais probablement que la population a profité d'effectuer un dernier tri drastique avant 2012.

LOISIRS ET ANIMATION

Comme les années précédentes, plusieurs manifestations ont eu lieu au Locle en 2011 : Street hockey, Tournoi unihockey Rouge et Or, Promotions, Foire du Livre, Festival Rock Altitude, pour n'en citer que quelques-unes. Toutes ces manifestations ont à nouveau rencontré un beau succès.

PISCINE ET PATINOIRE

Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs)	472	478	510
Abonnements enfants	297	379	429
Abonnements étudiants – apprentis	82	95	103
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire	5	-	-
Abonnements enfants Piscine-Patinoire	7	-	-
Abonnements étudiants Piscine-Patinoire	1	-	-
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS – AI)	7'768	7'775	10'783
Billets d'entrée étudiants	1'397	1'182	1'840
Billets d'entrée enfants	7'253	7'731	9'984
Abonnements de famille	555	583	623
Abonnements famille Piscine-Patinoire	11	-	-
Billets de location de cabines	5	4	4

Produits entrées patinoire

Il a été vendu :	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Abonnements adultes saison	7	6	4
Abonnements enfants saison	19	49	17
Billets adultes	864	890	1'560
Billets étudiants-apprentis	156	-	-
Billets enfants	1'479	1'921	2'905

Divers travaux d'entretien ont été effectués : 2^e partie et finition de la fissuration des bassins. Création de WC pour handicapés, finalisation de la mise en conformité du sol pour les balançoires, travaux d'étanchéité des locaux d'accueil (finition de ces travaux en 2012). Une nouveauté a été instaurée dès 2011 au niveau des abonnements. Il est désormais possible d'acheter un abonnement annuel pour la Piscine et la Patinoire.

TERRAINS DE SPORTS

Les travaux d'entretien des terrains se sont poursuivis, comme à l'accoutumée. Cette année, le carrelage des vestiaires du Communal a été rénové et les vestiaires du centre espagnol ont été repeints. Par ailleurs, le petit terrain de football de la rue du Foyer a été sécurisé et amélioré. Le terrain des Marais a été remis à niveau et drainé.

STATION D'ÉPURATION (STEP)

La station d'épuration a traité 2'272'745 m³ d'eau usée en 2011. Le coût de la consommation d'électricité s'est élevé à Fr. 76'632.60.

La consommation de flocculants s'est élevée à 550 kg et celle du chlorosulfate ferrique à 135'600 kg.

La production de boues a été de 833.96 tonnes cette année.

Actiflo

Les travaux de gros-œuvre sont terminés mais la mise en service de l'Actiflo et les différents tests ont été plus longs que prévu. Le fonctionnement a donc été réduit à deux mois.

La consommation d'électricité représente 17'735 kW, celle de flocculants 1750 kg, de chlorosulfate ferrique 42'540 kg et de sable de quartz à 11'250 kg.

STEP intercommunale du Locle et des Brenets

Les différentes études et négociations pour la centralisation des installations d'épuration se poursuivent.

Canalisations

Différents tronçons ont été mis en système séparatif cette année (rue du Raya, rue de la Concorde, chemin du Centenaire, avenue de l'Hôpital). Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit.

Sensibilisation

Plusieurs classes de l'école obligatoire ont visité la STEP.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Personnel

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux postes de secrétaire (75% et 50%).

Les Malpierres-Supérieures

Le lotissement du secteur inférieur des Malpierres arrive tantôt à son terme. Le quartier des Dentellières affecté à de l'habitat collectif s'étant, de façon réjouissante, développé plus rapidement que prévu, nous avons d'ores et déjà engagé les études d'aménagement préalables nécessaires à l'ouverture du secteur des Malpierres-Supérieures. La modification du plan d'affectation intégrant également les études de bruit ainsi que la demande de crédit de viabilisation de cette zone (route, canaux égouts, eau et éclairage public) seront soumis au législatif ces prochains mois, l'objectif étant de débiter les premiers travaux de génie civil cette année encore, mais à tout le moins au début 2013. Ces travaux devraient permettre d'ouvrir un nouveau secteur d'habitation dans le même délai.

Liaison gare / centre-ville

Le projet de liaison gare / centre-ville après son passage auprès du législatif communal et avec l'accord du Service fédéral du développement territorial, s'est vu stoppé par la section patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture. Dans le contexte du périmètre Unesco, l'architecture relativement contemporaine du projet n'a pas séduit cette instance fédérale.

Un bureau d'architectes renommé a été mandaté pour proposer une solution plus sobre. Après quelques esquisses peu convaincantes, ce bureau a présenté un projet qui devrait répondre et satisfaire à la problématique de la ville et de son contexte urbain. A ce jour reste à régler l'aspect du coût de réalisation que nous souhaitons le plus proche possible du crédit voté initialement. Un nouveau rapport sera soumis au législatif dans le courant du mois de juin. La réalisation de cette liaison gare / centre-ville pourrait débuter dans la deuxième partie de l'année.

Ancienne Poste

Les importants travaux de reprise en sous-œuvre nécessaires à la stabilisation du bâtiment sont, après résolution des difficultés techniques rencontrées sur le chantier, terminés.

La couverture et la ferblanterie sont également terminées. Les travaux de pierre de taille et les crépis de façades sont bien avancés. Dès que les températures le permettront, ces travaux reprendront. Ils devraient s'achever dans le courant du mois de mai. Il est en effet envisagé de démonter l'échafaudage avant l'été.

La Fondation Ancienne Poste quant à elle a programmé d'entreprendre les travaux de rénovations intérieures au premier printemps. Nous pourrons ainsi lui transmettre ce bâtiment avec une enveloppe et des fondations saines.

Europar

En parallèle et en coordination avec le projet H20, les études d'aménagement de la plaine du Col-des-Roches, soit la faisabilité du lac, les outils de planification (schéma directeur) ainsi que les processus d'acquisition des terrains se sont poursuivis tout au long de l'année 2011. Les récentes conclusions des ingénieurs hydrauliciens associés à l'université de Neuchâtel ont démontré que moyennant le respect d'exigences telles que le périmètre d'intervention et la limitation de la profondeur à deux mètres, le projet de mise en eau de cette surface était tout à fait possible et réaliste.

De leur côté, les bureaux mandatés pour établir le schéma directeur de l'ensemble du secteur sont bien avancés, le dossier devrait être soumis aux Services cantonaux pour approbation tout prochainement. Ce document aborde notamment les aspects relatifs au paysage, aux éléments naturels, à l'urbanisation, à l'affectation de surfaces constructibles et aux circulations et transports. Ce n'est qu'une fois le dossier adopté par les Services cantonaux que l'acquisition des terrains pourra légalement être engagée. Dans le contexte de la planification, nous souhaitons que ce schéma directeur soit approuvé avant la période estivale afin de poursuivre la procédure et pouvoir engager symboliquement les premiers travaux dans les meilleurs délais.

Unesco

A la suite d'une proposition de la "Boutique de Projet", la Ville du Locle a lancé une plateforme urbanistique avec modélisation 3D du périmètre Unesco. Différentes informations seront à disposition de l'ensemble de la population, facilitant par là même l'octroi de permis de construire.

Environnement / Energie

L'engagement de la Ville du Locle pour une politique énergétique responsable et durable a été récompensé, le label Cité de l'énergie a été confirmé suite au ré audit effectué en 2011. Un mandat a été attribué à un bureau spécialisé afin d'améliorer encore l'efficacité de notre programme énergétique.

Dans le cadre du processus la société "2000 Watts", la Ville du Locle a procédé aux affichages énergétiques Display sur 53 bâtiments publics. Le service de l'urbanisme offre par ailleurs la réalisation d'étiquette Display aux privés. De plus, une conférence intitulée "Rénover son habitation" a réuni plus d'une cinquantaine de propriétaires.

La remise des diplômes "Energio" s'est tenue au Cifom du Locle. Le Locle est la commune de l'Arc jurassien qui bénéficie du plus de processus en cours. Le Groupe scolaire des Jeanneret a été primé.

Un programme d'analyses thermographiques a été lancé dans le cadre de l'assainissement des bâtiments publics. Celui-ci a porté sur quatre bâtiments en 2011.

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation, deux parutions ont été réalisées : l'une sur la gestion des déchets, l'autre sur l'énergie solaire. Cette dernière a été reprise par le Val-de-Travers.

MOBILITÉ

La mise à l'enquête du projet H20 (contournement des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds) a été réalisée. Le traitement des oppositions est en cours. Le projet H20 est accompagné d'un "Plan directeur partiel des mobilités" (PDPM) qui planifie la réalisation de plusieurs mesures liées à la modération du trafic en Ville du Locle.

Différents tronçons ont bénéficié de mesures de modération du trafic; ceux-ci figurent dans le rapport du Coordinateur de la Sécurité publique

La cadence des bus en Ville du Locle a été renforcée, elle a passé à 20 minutes. De plus, le quartier de la Joux-Pélichet est désormais desservi.

Des essais de bus hybrides ont été réalisés en Ville du Locle par les TRN. Une réflexion avec la compagnie est menée dans le cadre de la motion POP pour des transports publics non polluants.

Le P+R (parc + rail) du Col-des-Roches est opérationnel. Son taux d'occupation est, à l'heure actuelle, relativement faible.

273 personnes en-dessous de 25 ans ont bénéficié de l'aide (Fr. 80.-) à l'achat d'abonnement "Onde Verte". 2496 cartes journalières CFF ont été vendues, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 85,60% (soit 6,8 abonnements utilisés par jour sur les 8 à disposition quotidiennement en Ville du Locle). 10 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées. La Ville collabore dans le cadre de la réalisation d'un plan de mobilité pour une grande entreprise de la place.

L'étude relative à la mise en place d'une zone piétonne et de rencontre sur l'axe "Technicum-Bournot" a été réalisée, ainsi que celle portant sur la création d'une gare bus/vélos sur la place du 1^{er} Août.

RÉSEAU DES TROIS VILLES (R3V)

A travers le Réseau des trois villes, les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont poursuivi leur participation à la création de l'Agglomération RUN, notamment à travers leur collaboration dans l'élaboration du Projet d'Agglomération RUN de 2^{ème} génération, traitant de la coordination de l'aménagement du territoire et des transports.

Le comité directeur a en outre piloté l'avancement des mesures du contrat d'agglomération traitées dans les commissions thématiques ad hoc.

Travaux des commissions et projets développés

- **Sécurité** : la commission Sécurité a participé à l'élaboration et à la négociation avec l'Etat de Neuchâtel de la mise en œuvre du projet PolFeu, visant à réorganiser les services du feu sur l'ensemble du territoire cantonal. Elargie à l'ensemble des régions RUN, la commission Sécurité a réalisé un important travail de coordination des positions régionales et de négociations avec le Conseil d'Etat, obtenant au final une organisation des services du feu répartis sur 4 régions, en lieu et place de la cantonalisation initialement envisagée.
- **Mobilité** : en collaboration avec les entreprises de transports et le canton, la commission Mobilité a élaboré et lancé en août 2011 du NoctamRUN, liaison nocturne reliant les trois villes en fin de semaine pour une période-test de 2 ans et demi. Elle a en outre élaboré un rapport commun des conseils communaux à destination des conseils généraux faisant le point de situation sur l'analyse et la négociation avec le canton et les entreprises de transports de la mise en œuvre des mesures de promotion des transports publics proposés simultanément par les organes législatifs des trois villes.

- **Santé** : lors de sa séance de février 2011, l'Assemblée générale, réunissant les conseils communaux des trois villes in corpore, a décidé la création d'une commission Santé. Ses missions se présentent ainsi : assurer une coordination et un suivi commun des dossiers en matière de santé. Lors de ses trois séances, la commission a traité les thèmes suivants : dossier hospitalier neuchâtelois, la médecine scolaire et la pénurie de médecins généralistes. Dans le cadre de ses travaux en lien avec le dossier HNE, la commission a rencontré à deux reprises la présidence du conseil d'administration et la direction de HNE.
- **Culture** : la commission Culture a réalisé le lancement d'une enquête auprès des acteurs culturels destinée à sonder l'intérêt de disposer d'une plateforme d'information internet partagée par les trois villes visant la mise en réseau et la valorisation de l'offre culturelle intervilles. Les résultats de l'enquête ont confirmé l'intérêt des milieux culturels pour un tel instrument, déclenchant l'établissement d'un cahier des charge. Des contacts sont en cours avec le CEG pour la réalisation de ce mandat.

Projet d'agglomération

En matière de politique d'agglomération, le Réseau des trois villes a participé au pilotage opérationnel du processus d'élaboration du Projet d'Agglomération de deuxième génération, sous le pilotage stratégique et politique du Groupe de pilotage du Projet d'Agglomération RUN, composé de trois membres du Conseil d'Etat et des conseillers communaux représentant les villes, la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD). Ce projet, intégrant notamment les mesures-phare du TransRUN en lien avec la réalisation du RER neuchâtelois, sera déposé auprès de la Confédération en juin 2012. L'année 2011 aura également été marquée par la mise en œuvre de l'Accord de prestations signé entre la Confédération, le canton et l'Association RUN, par la signature de la première Convention de financement avec les offices fédéraux et la réalisation des premières mesures du Projet d'Agglomération RUN de 1^{ère} génération (2011-2014), parmi lesquelles figurent le projet NumaPort en Ville de Neuchâtel.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places parc	de domaines
Bâtiments locatifs	12	127	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	270	2	14	88	-
Bâtiments divers	12	9	39	7	1	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
Totaux	42	407	51	118	122	1

En 2011, dans la continuité des années précédentes, des appartements ont été fusionnés à savoir, 1 appartement de 5 pièces et 1 appartement de 6 pièces ont ainsi été créés. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes, plusieurs appartements sont d'ores et déjà prévus pour 2012. En 2011, à Grande-Rue 11-13, un appartement de 3 ½ pièces a été créé suite à une rationalisation des locaux de police neuchâteloise (en fait correspond à l'ancien appartement de fonction du chef de poste à l'époque de la gendarmerie). Par contre, tous les anciens locaux judiciaires sont vacants.

De nouveaux dossiers de contentieux de locataires (de plus en plus nombreux), d'expulsions et d'insalubrité ont été traités par la gérance communale.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive :

- Col-des-Roches 27

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2011
Immeubles locatifs	2'363'296.40	2'300'000.--	2'048'461.--	2'228'020.--
Domaines		54'200.--	50'394.80	75'780.--
Terrains	54'720.60	42'000.--	21'136.--	22'800.--
	50'298.65			

Entretien

Les travaux d'entretien en 2011 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 128 pièces	Fr.	235'750.-
Réfection toitures et ferblanteries	Fr.	47'600.-
Prestations voirie	Fr.	13'250.-
Installations électriques réfections & électroménager	Fr.	59'490.-
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr.	138'840.-
Menuiserie	Fr.	13'960.-
Ascenseurs	Fr.	18'730.-
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr.	51'080.-
Déneigement 2011	Fr.	3'360.-
Serrurerie et stores	Fr.	22'510.-
Réfections et remplacements de fonds	Fr.	95'610.-
Divers et fournitures	Fr.	21'130.-
	Fr.	721'310.-
		=====

Patrimoine financier

Beau-Site 21	mise aux normes des installations électriques (investissement) réfection des façades et remplacement des volets (investissement)
Crêt-Vaillant 28	mise aux normes des installations électriques, 2 ^{ème} étape réfection du caisson et de l'enrobé devant les 2 garages
Crêt-Vaillant 37	réfection des locaux de la ludothèque (peinture et fonds) réfection d'un bureau du service d'orthophonie (fonds)
Foyer 14-16	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Gérardmer 10-12	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Gérardmer 22-28	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) remplacement échangeur de chaleur et d'une pompe de circulation
Grande-Rue 11-13	réhabilitation de l'ancien appartement de fonction du chef de poste de gendarmerie pour location (appartement de 3 ½ pièces)
Jambe-Ducommun 5-13	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) création d'un appartement de 5 pièces par fusion réfection toiture plate Jambe-Ducommun 5 (investissement) modernisation de l'ascenseur Jambe-Ducommun 7 (investissement)
Jeanneret 31-33	remplacement des fenêtres (investissement)
Jeanneret 35	remplacement des fenêtres (investissement)
Le Corbusier 18-18a	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Malpierrez 7	remplacement des fenêtres (investissement) assainissement installation chauffage, eau chaude centrale avec panneaux solaires thermiques (investissement)
M.-A. Calame 15	réfection des locaux du Judo-club (peinture) création d'un appartement de 7 pièces par fusion (investissement)
Petits-Monts 4	remplacement des fenêtres (investissement)
Primevères 1-3	réfection complète d'un appartement (peinture et fonds) réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Tetre 6-8	peinture des ferblanteries
Tetre 11-13	réfection complète d'un appartement (peinture et fonds) réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Tetre 14-16	création d'un appartement de 6 pièces par fusion réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Midi 14	remplacement de plusieurs stores remplacement d'un lave-linge
Le Saignolat 9	remplacement des portes d'étables
Terrains	fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie

Investissements

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).

Piscine-patinoire	entretien courant
Vestiaires Montpugin 4	entretien courant
Montpugin 6, camping	assainissement installation chauffage + pose panneaux solaires thermiques pour production eau chaude (investissement)
Stands de tir	mise en conformité de la butte du stand de tir 300m entretien courant
Halle polyvalente	pose de panneaux solaires pour production eau chaude (invest.) remplacement partiel de fenêtres entretien courant
D.-Jeanrichard 38	remplacement des fenêtres façade sud (investissement) entretien courant
Casino	remplacement partiel de fenêtres entretien courant
Hôtel-de-Ville	réfection du 2 ^{ème} local des archives pour installation compactus entretien courant
Musée des Beaux-Arts	peinture de ferblanterie suite au remplacement des verrières entretien courant
Château des Monts	chauffage, remplacement du servomoteur sur le groupe radiateurs remplacement d'une pompe sur le groupe ventilation entretien courant
Technicum 21	fourniture et pose de vannes thermostatiques dans le bâtiment entretien courant
Temple	entretien courant
Calame 5	séjours sans nuitées (2010) : 598 personnes (721) total des nuitées : 1683 (2011) représentant 657 (771) personnes, dont suisses : 483 (664), étrangers 174 (107) remplacement des fenêtres des locaux communs (investissement) installation d'un éclairage extérieur pour la place de jeux entretien courant
Col-des-Roches 29-31	entretien courant
Hangar des pompes	entretien courant
Edicules publics	entretien courant, vandalisme en diminution
Clos-aux-Vaux 2	entretien courant

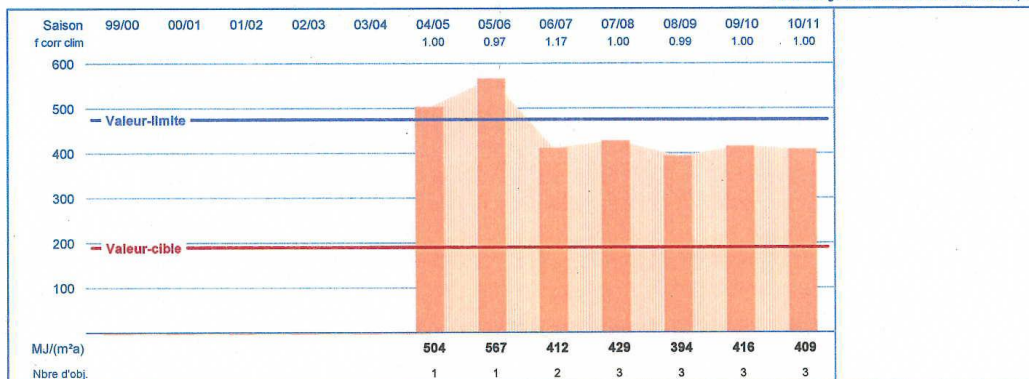
Le Locle

III Administration

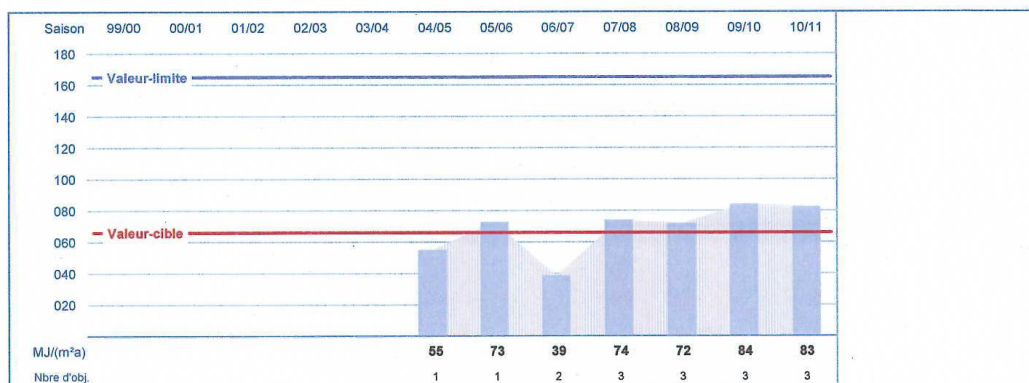
1999/00 - 2010/11

Evolution de l'indice de dépense de chaleur

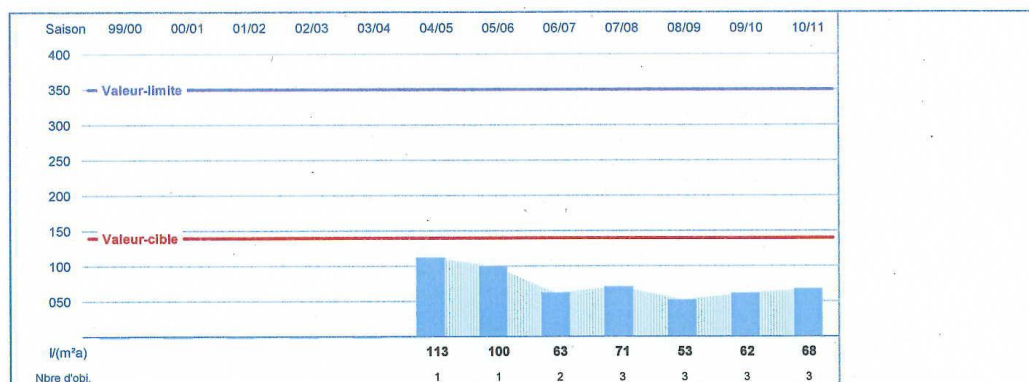
Indice corrigé en fonction des conditions climatiques



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau



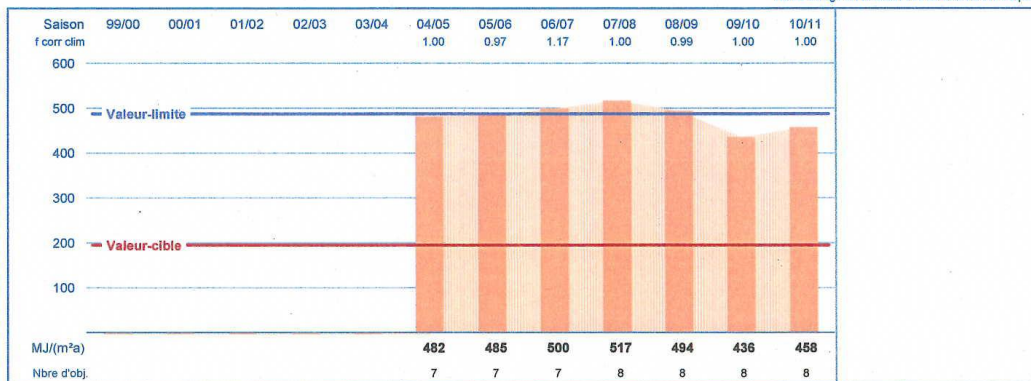
Le Locle

IV Ecoles

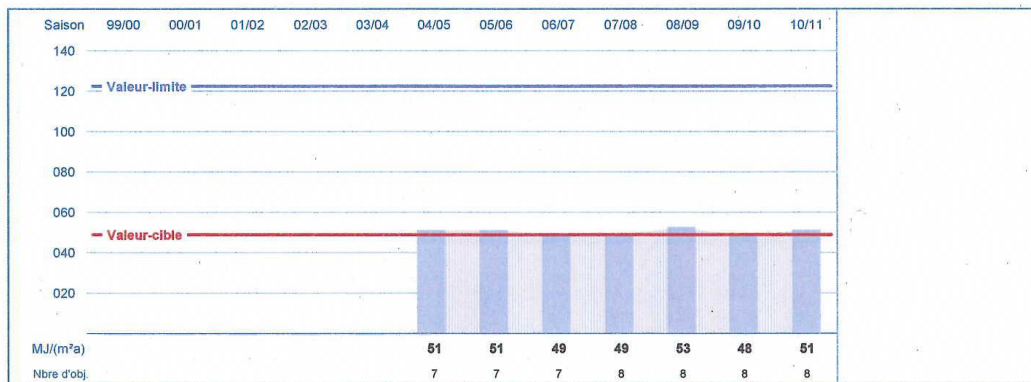
1999/00 - 2010/11

Evolution de l'indice de dépense de chaleur

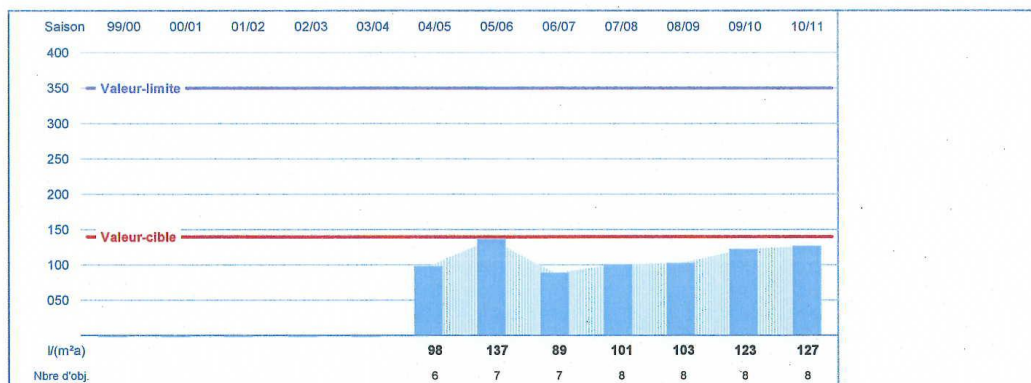
Indice corrigé en fonction des conditions climatiques



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau



CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant–bâtiment–logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; les permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...).

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il vérifie aussi la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2011 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service. Formation continue interne de deux collaboratrices afin d'assurer et se partager la suppléance du Préposé en cas de besoin.

Pour ce qui est des tâches, 2011 a été une année de stabilisation et de consolidation des procédures de travail après les grands projets relatés dans les rapports 2008 à 2010 (harmonisation des registres, nouvelle législation fédérale et cantonale, nouvelle méthode de recensement de la population, numérisation des archives de registres, biométrie).

Parmi les objectifs poursuivis par le service, on notera l'abandon progressif du classement de documents physiques par un recours grandissant aux techniques de scannage et de stockage informatique.

Emoluments et taxes encaissés du 01.01 2011 au 31.12.2011

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	20'212.50
Demandes de renseignements	Fr.	7'050.00
Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour	Fr.	17'375.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	113'904.00
/./ Autorisations de séjour, part cantonale rétrocedée	Fr.	-61'862.00
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	34'055.00
/./ Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocedées	Fr.	-21'772.30
Frais de rappels	Fr.	945.00
Total	Fr.	109'907.20

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 706 personnes arrivées (335 Suisses et 371 Etrangers)
- 869 personnes ayant changé d'adresse (547 Suisses et 322 Etrangers)
- Plus de 2'000 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Plus de 700 demandes de renseignements payantes (environ 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'900 mutations d'autorisations de séjour ou de travail pour étrangers (base : nombre de factures du Service des migrations). Approximativement la moitié concerne des autorisations frontalières.
- 593 commandes de cartes d'identité
- Une centaine de procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, nom, profession, employeur, tutelle, etc. ...), donnent lieu annuellement à plus de 12'000 mutations informatiques qui sont ensuite diffusées aux collectivités publiques concernées.

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2010 selon le recensement cantonal : 10'052 habitants
Population résidente au 31.12.2011 selon le recensement cantonal : 10'074 habitants

Variation : + 22 habitants

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) + 70 habitants
Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) - 21 habitants
Corrections selon les instructions de la statistique cantonale - 50 habitants
Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2011 + 23 habitants
+ 22 habitants

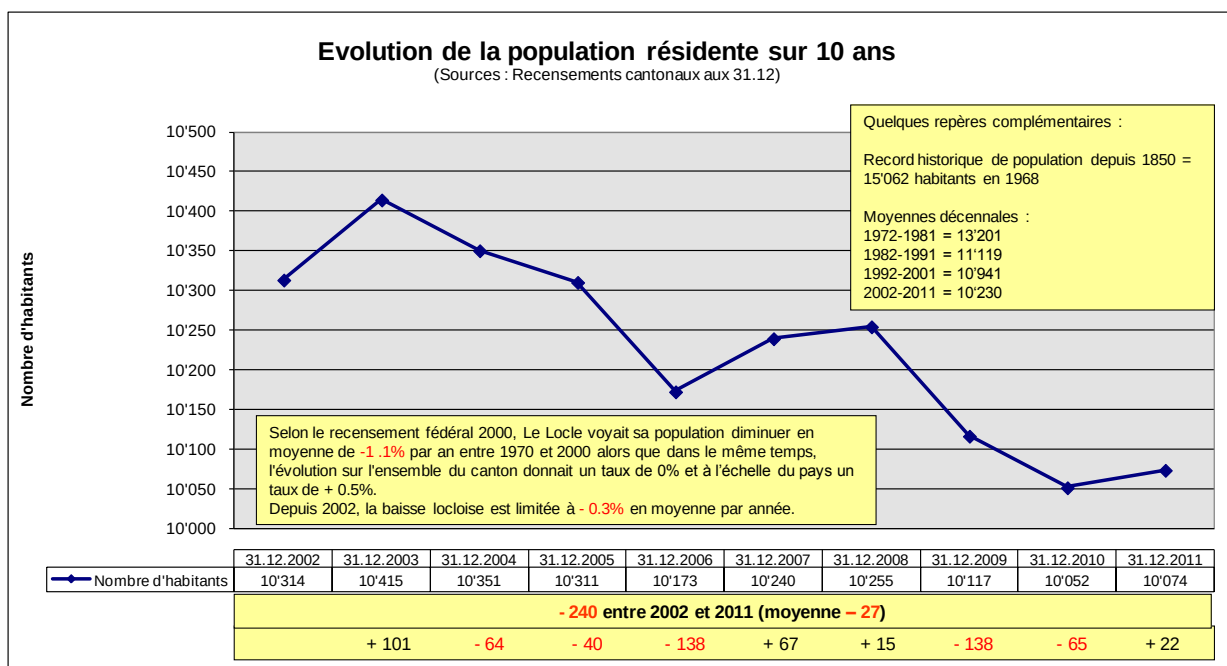
Composition de la population résidente ¹ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)

¹Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers. Par opposition à la population dite « en séjour »

<u>1. Origine/Type de papiers</u>		<u>sexe masculin</u>	<u>sexe féminin</u>	<u>Total</u>
1.1. Neuchâtelois(es)		1'695	1'843	3'538
1.2. Confédéré(es)		1'892	2'084	3'976
<i>Suisses/Suissesses (total)</i>		3'587	3'927	7'514
1.3. Permis d'établissement	(C)	990	808	1'798
1.4. Séjour annuel	(B)	368	347	715
1.5. Admissions provisoires	(F)	20	14	34
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	5	1	6
1.7. Séjours de courte durée	(L)	3	4	7
<i>Etrangers/Etrangères (total)</i>		1'386	1'174	2'560
<i>Population résidente totale</i>		4'973	5'101	10'074

<u>2. Etat civil</u>	<u>Total</u>
2.1. Célibataires	4'035
2.2. Marié(es)	4'460
2.3. Divorcé(es)	856
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	716
2.5. Partenariat (fédéral) lié	6
2.6. Partenariat dissous juridiquement	
2.7. Partenariat dissous par décès	1
<i>Population résidente totale</i>	10'074

<u>3. Religion</u>	<u>Total</u>
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	3'157
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'210
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	32
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	74
3.5. Communauté de confession juive (code I)	1
3.6. Communautés islamiques (code M)	549
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	254
3.8. Aucune appartenance (code S)	1'626
3.9. Sans indication (code X)	171
<i>Population résidente totale</i>	10'074



Evolution du nombre de frontaliers

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 30.09.2011 était estimé à 2'611 (+ 135 soit + 5.5% comparé au 31.12.2010) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 30.09.2011 communiqué par l'Office fédéral des migrations.

Les données disponibles les plus récentes selon la méthode de relevé de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 30.09.2011 qui estimait à 2'237 (+ 161 soit + 7.8% comparé au 31.12.2010) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **4** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale du 13 février 2011

1.1. Objet : Initiative pour la protection face à la violence des armes

Participation au Locle : 43.09% Participation dans l'ensemble du Canton : 46.99% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 49.12%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 52.32%

Plan cantonal
Accepté à 53.24%

Plan fédéral :
Refusé à 56.30%

2. Votation cantonale du 19 juin 2011

2.1. Objet: Révision de la fiscalité des entreprises « acceptez-vous la loi du 1^{er} septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales) ? »

Participation au Locle : 25.24% Participation dans l'ensemble du Canton : 28.42%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 66.56%

Plan cantonal
Accepté 76.90%

2.2. Objet: initiative pour un nombre approprié de structure d'accueil des enfants

Participation au Locle : 25.40% Participation dans l'ensemble du Canton : 28.44%

Résultat :

Plan communal
Refusé à 63.48%

Plan cantonal
Refusé à 71.85%

2.3. Objet : Contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Participation au Locle : 25.40% Participation dans l'ensemble du Canton : 28.44%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 72.85%

Plan cantonal
Accepté à 72.95%

2.4. Objet : question subsidiaire : initiative 2.2 ou contre-projet 2.3 ?

Participation au Locle : 25.40% Participation dans l'ensemble du Canton : 28.44%

Plan communal
Contre-projet à 67.54%

Plan cantonal
Contre-projet à 75.63%

3. Elections au Conseil national et au Conseil des Etats du 23 octobre 2011

3.1. Objet fédéral : Election du Conseil national

Participation au Locle : 40.71% Participation dans l'ensemble du Canton : 42.39%

Les candidats élus :

Favre Laurent, PLR. Les Libéraux-Radicaux

Perrin Yvan, Union Démocratique du Centre - UDC

Ribaux Alain, PLR. Les Libéraux-Radicaux

Maire Jacques-André, Parti socialiste neuchâtelois, liste Hommes

John-Calame Francine, POPVertsSolidaritéS, Les Verts

Les candidats du Locle à ce scrutin étaient :

Castella Pierre, PLR. Les Libéraux-Radicaux

De la Reussille Denis, POPVertsSolidaritéS, POP – Solidarités

3.2. Objet cantonal: Election au Conseil des Etats

Participation au Locle : 37.15% Participation dans l'ensemble du Canton : 38.09%

Les candidats élus :

Berberat Didier, Parti socialiste neuchâtelois

Comte Raphaël, PLR. Les Libéraux-Radicaux

4. Votation cantonale du 27 novembre 2011

4.1. Objet : Décret portant révision de la Constitution (droit à un salaire minimum)

Participation au Locle : 31.07% Participation dans l'ensemble du Canton : 34.72%

Résultat :

Plan communal
Accepté à 62.74%

Plan cantonal
Accepté à 54.64%

Initiatives et référendums

Durant l'année écoulée, le Contrôle des Habitants a procédé à la vérification des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale "Pour la transparence de l'assurance-maladie"	Signatures valables : 210
Initiative populaire fédérale "Pour une caisse publique d'assurance-maladie"	Signatures valables : 169
Initiative populaire fédérale "Pour la protection de salaires équitables"	Signatures valables : 130
Initiative populaire fédérale "Contre l'immigration de masse"	Signatures valables : 117
Initiative populaire fédérale "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"	Signatures valables : 95
Initiative populaire fédérale "1:12 - Pour des salaires équitables"	Signatures valables : 81
Initiative populaire fédérale "Initiative sur les bourses d'études"	Signatures valables : 58
Initiative populaire fédérale "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire"	Signatures valables : 55
Initiative populaire fédérale "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire"	Signatures valables : 53
Initiative populaire fédérale 'Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt'	Signatures valables : 49
Initiative populaire fédérale "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"	Signatures valables : 46
Initiative populaire fédérale "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)"	Signatures valables : 31
Initiative populaire fédérale "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec les enfants"	Signatures valables : 25
Initiative populaire fédérale "Protection contre les chauffards"	Signatures valables : 13
Initiative populaire fédérale "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration"	Signatures valables : 13
Initiative populaire fédérale "Pour une loi libérale sur l'interdiction de fumer"	Signatures valables : 9
Initiative populaire fédérale "De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables"	Signatures valables : 7
Initiative populaire fédérale "pour une Suisse neutre, à la fois ouverte sur le monde et attachée aux valeurs humanitaires (Initiative sur la neutralité)"	Signatures valables : 3
Initiative populaire fédérale "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie"	Signatures valables : 1
Référendum fédéral modification 30.9.2011 loi fédérale assurance-maladie (LAMal)	Signatures valables : 206

Sur le plan cantonal :

Initiative cantonale "pour des allocations familiales équitables"	Signatures valables : 472
Motion cantonale "Pour la reconnaissance d'une faune sauvage libre"	Signatures valables : 28
Motion cantonale "Pour extension heures ouverture établissements nuit"	Signatures valables : 17
Motion cantonale "Pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse"	Signatures valables : 2
Référendum cantonal "Loi financement EMS"	Signatures valables : 122

Sur le plan communal :

Initiative communale "Terrain synthétique au stade des Jeanneret"	Signatures valables : 941
---	---------------------------

ÉTAT CIVIL

Les restructurations de l'état civil ne sont pas terminées. Certains cantons de Suisse fonctionnent avec un arrondissement de l'état civil pour toutes les communes de leur canton. C'est au siège que l'administré doit se rendre pour les démarches relatives à l'état civil. Dans notre canton, 7 offices d'état civil sont encore en fonction.

Naissances

Nous avons enregistré **6** naissances qui ont eu lieu à domicile. Le fait de la délocalisation de la maternité à Neuchâtel n'a pas provoqué plus de naissances à domicile.

Reconnaissances

122 actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. On peut éventuellement expliquer la baisse, en supposant que les personnes concernées ont vraisemblablement enregistré la reconnaissance au lieu de naissance de l'enfant ou qu'il y a eu moins de naissances hors mariage.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

Décès

Nous avons enregistré **589** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010, ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière ferait que les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires.

Mariages

Nous avons célébré **230** mariages dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises. 10 samedis matins sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une légère diminution de la célébration de mariage par rapport à 2010, malgré la date symbolique du 11.11.2011 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de l'art. 97a du CC « L'officier de l'état civil refuse son concours lorsque l'un des fiancés ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale mais éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers. L'officier de l'état civil entend les fiancés ; il peut requérir des renseignements auprès d'autres autorités », ne se fait pas sans heurt. La mise en application a provoqué des recours auprès du Tribunal fédéral, les récents arrêtés du TF nous démontrent que la mise en application d'une loi n'est pas simple et que chaque cas est particulier.

Partenariat enregistré

Nous avons enregistré 5 préparations de partenariat enregistré dans notre arrondissement, dont un avec une autorisation pour enregistrement dans un autre office d'état civil de Suisse.

Infostar

En février 2011 nous avons passé à la version 6.0.0 (adaptation des documents, mise en œuvre du projet 1-6, élimination des problèmes). Cela concerne les modules globaux, des préparations de mariage et enregistrement du mariage, de la reconnaissance, de la préparation, de l'enregistrement et de la dissolution du partenariat.

Tous les ressortissants vivants des 10 communes de notre arrondissement sont pratiquement enregistrés dans la base de données Infostar. Il ne reste que quelques cas isolés.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc. d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et d'analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différentes lois. En 2011 le droit du nom a été voté et sa mise en application ne saurait tarder.

Formation continue

La surcharge de travail n'a pas donné l'occasion aux officiers de l'Etat civil du canton de se rencontrer, formation qui est dispensée par la surveillance de l'état civil du canton de Neuchâtel. Le personnel de l'office n'a pas pu bénéficier d'un jour de formation en automne à Grangeneuve également du fait de la surcharge de travail.

Personnel

Le personnel est resté stable en 2011 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. Dans un proche avenir nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, du fait de différentes offres de postulations dans le bas du canton.

Emoluments

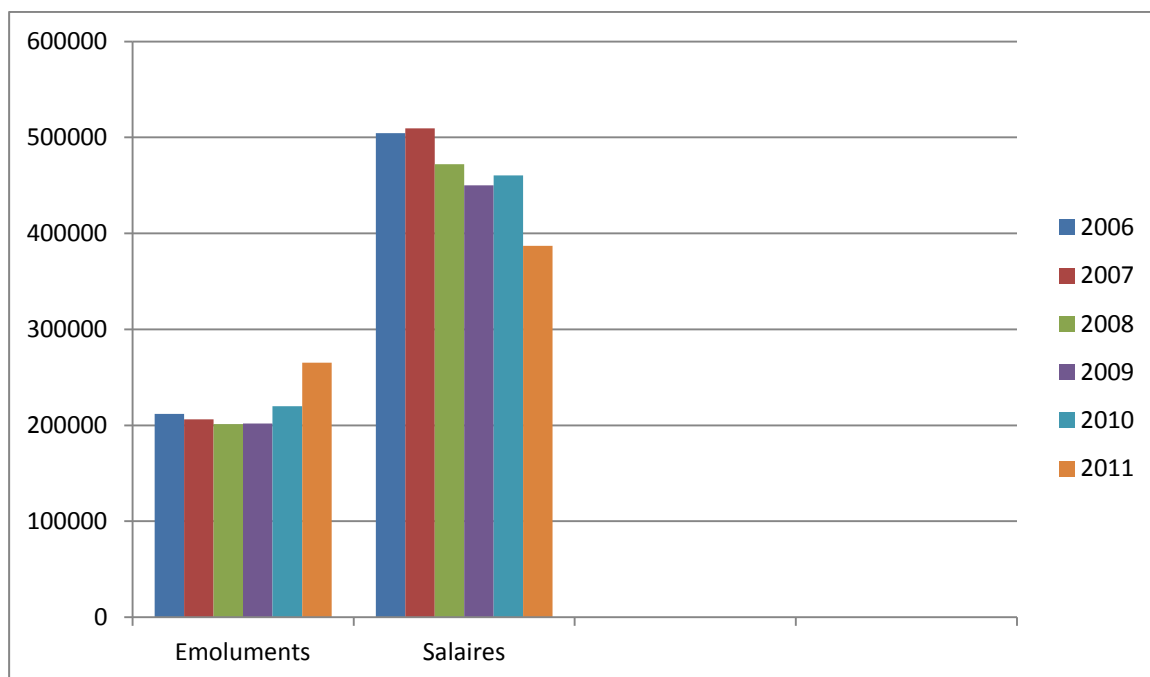
Nous avons encaissé Fr. 220'065.01 en 2010 et Fr. 265282.65 en 2011, soit une augmentation ~ Fr. 45'000.--. Bien que notre office ait enregistré moins d'événements. L'augmentation s'explique du fait de l'entrée en vigueur au 01.01.2011 de la nouvelle ordonnance sur l'état civil sur les émoluments. Les tarifs sur les émoluments ont considérablement augmenté. La dernière adaptation a eu lieu au 1^{er} janvier 2000. Le grand nombre de naturalisations peut être également une explication. L'ordonnance sur les émoluments de l'état civil prévoit une augmentation d'environ 20% dès le 1^{er} janvier 2011.

Divers

D'entente avec les 10 communes de notre arrondissement, une séance annuelle est prévue en automne. Il a été décidé lors de la séance d'octobre d'offrir aux fiancés la possibilité de célébrer leur mariage 1 samedi par mois de février à novembre.

Dans les nouveautés, il y a la mise en place de e-government, qui donnera la possibilité aux administrés de commander et payer les actes d'état civil en ligne.

Depuis l'entrée en fonction d'Infostar base de données de l'état civil suisse, le personnel de notre office a diminué. Le tableau ci-dessous illustre l'augmentation des émoluments et la diminution de la masse salariale.



OFFICE DU TRAVAIL

Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2011 est le suivant :

Zone est	7'954 m ²	(privé 4256 m ²)
Zone ouest	34'110 m ²	(DIXI SA: 22'354 m ²) (ROLEX SA: 11'882 m ²)
Zone Les Saignoles	49'302 m ²	(zone réservée pour 5 ans)

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2011, à louer ou à vendre :

	Total		Bureau, cabinet médical, etc.		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²
Le Locle	13	1'988	2	260	3	413	3	568	0	0	5	747
Canton	164	39'815	65	13'449	35	4'573	21	16'580	18	1'166	25	4'047

Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2011 nous recensons 4'916 personnes occupées dans les fabriques, soit une augmentation de 442 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie		+ 188
Branches annexes		+ 254
Assortiments	+ 77	
Boîtes de montres	- 1	
Cadrans	+ 13	
Décolletage		- 3
Mécanique		+ 59
Branches diverses		+ 109

Statistique au 31 décembre :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
1996	1605	1207	2812
1997	1640	1222	2862
1998	1685	1238	2923
1999	1740	1208	2948
2000	1897	1363	3260
2001	2037	1477	3514
2002	1976	1445	3421
2003	1843	1375	3218
2004	1912	1404	3316
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2117	4858
2009	2541	1871	4412
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916

Statistique globale de l'emploi - recensement au 01.09 auprès de tous les employeurs pour les années 2010 et 2011

ENTREPRISES		2010	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL			
Nom		Adresse	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE			42	12	0	1	0	0	0	1	40	16	56
1	ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX			24	2	0	0	0	0	0	0	24	2	26
2	ARTS ET METIERS, INDUSTRIE			62	43	14	11	0	30	6	3	82	87	169
3	INDUSTRIE			1337	1120	1392	839	0	6	37	23	2766	1988	4754
4	BATIMENT ET GENIE CIVIL			142	21	14	0	0	0	17	0	173	21	194
5	COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS			175	254	52	60	0	0	30	19	257	333	590
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			42	28	11	3	0	0	0	1	53	32	85
7	BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS			95	108	6	10	0	0	4	13	105	131	236
8	AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)			307	563	20	156	0	0	0	19	327	738	1065
9	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES			119	118	0	0	0	0	7	6	126	124	250
				2345	2269	1509	1080	0	36	101	85	3953	3472	7425

ANNEE 2010

ENTREPRISES	2010	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL			
Nom	Adresse	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)			66	14	0	1	0	0	0	1	64	18	82
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)			1541	1184	1420	850	0	36	60	26	3021	2096	5117
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)			738	1071	89	229	0	0	41	58	868	1358	2226
	TOTAL		2345	2269	1509	1080	0	36	101	85	3953	3472	7425

ENTREPRISES	2011		RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
Nom	Adresse	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		Total
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE		35	10	0	1	0	0	0	1	33	14	47
1	ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		24	2	0	0	0	0	0	0	24	2	26
2	ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		69	42	15	13	0	32	7	2	91	89	180
3	INDUSTRIE		1432	1196	1550	946	0	9	41	24	3023	2175	5198
4	BATIMENT ET GENIE CIVIL		138	23	15	0	0	0	16	1	169	24	193
5	COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		168	249	53	74	0	0	23	17	244	340	584
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		39	30	12	5	0	0	0	1	51	36	87
7	BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		84	99	11	12	0	0	1	8	96	119	215
8	AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		281	563	24	166	0	0	3	16	308	745	1053
9	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		106	110	0	0	0	0	10	5	116	115	231
			2376	2324	1680	1217	0	41	101	75	4155	3659	7814

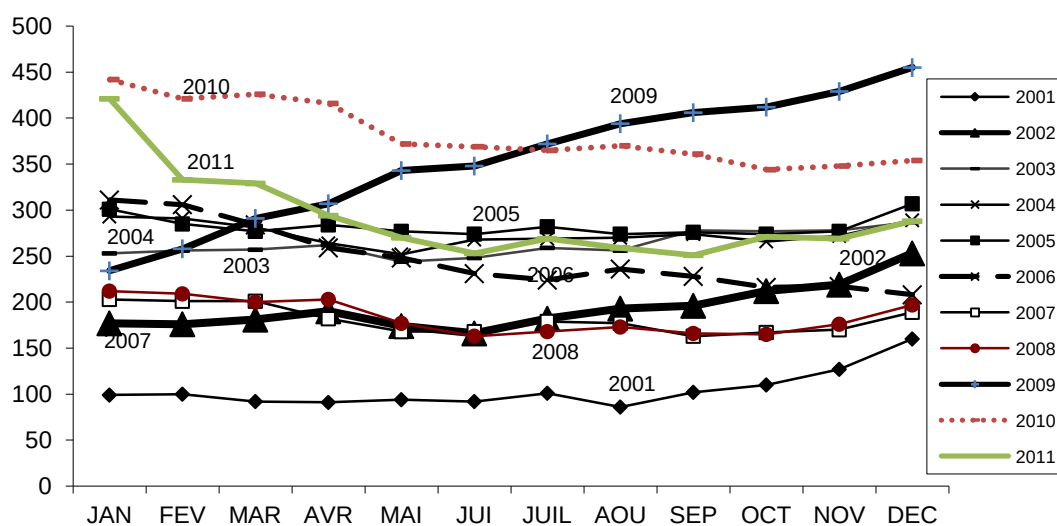
ANNEE 2011

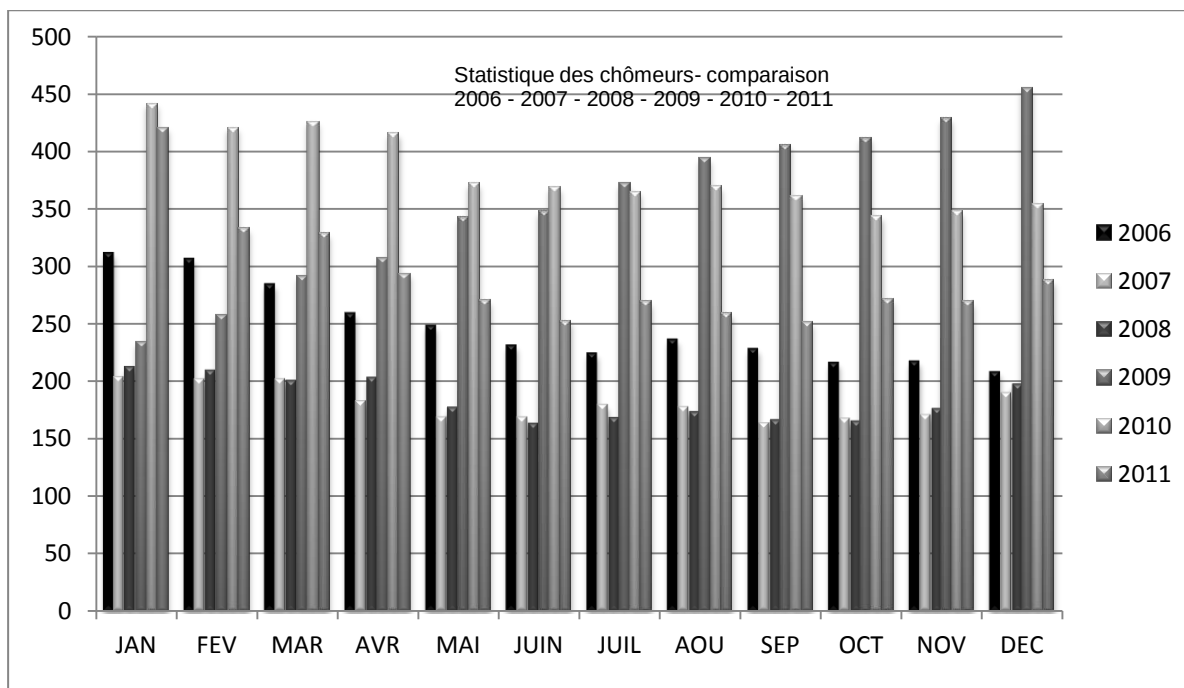
ENTREPRISES	2011		RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
Nom	Adresse	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		Total
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)			59	12	0	1	0	0	0	1	57	16	73
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)			1639	1261	1580	959	0	41	64	27	3283	2288	5571
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)			678	1051	100	257	0	0	37	47	815	1355	2170
TOTAL			2376	2324	1680	1217	0	41	101	75	4155	3659	7814

	Chômeurs inscrits	
	2011	2010
Janvier	421	442
Février	333	421
Mars	329	426
Avril	294	416
Mai	270	372
Juin	253	369
Juillet	269	365
Août	259	370
Septembre	251	361
Octobre	271	344
Novembre	269	348
Décembre	288	354

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2001, ainsi que la comparaison mensuelle du nombre de chômeurs des années 2006 à 2011.

STATISTIQUE DES CHOMEURS COMPLETS





ASSURANCE CHÔMAGE

Office régional de placement (ORP)

Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- ◆ conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- ◆ rechercher et pourvoir des emplois vacants,
- ◆ présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- ◆ appliquer les critères du travail convenable,
- ◆ prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1^{er} juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,

- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ

Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 17'530.-.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- personnes seules	289	355
- couples	<u>55</u>	<u>59</u>
	344	414
 Prestations complémentaires AI		
- personnes seules	153	166
- couples	<u>21</u>	<u>28</u>
	174	194
	===	===

Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr.327'369,45 (Fr. 280'367,90 en 2010).

Rentes AVS ordinaires

Il a été procédé à 50 inscriptions durant l'exercice écoulé (56 en 2010).

Allocation pour impotent

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

Assurance-invalidité

Il a été procédé à 4 demandes de prestations durant l'année écoulée (14 en 2010).

ACTIONS DIVERSES

Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

- personne seule	Fr. 225.-
- couple	Fr. 350.-
- orphelin	Fr. 145.-
- enfant de famille nombreuse indigente	Fr. 135.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 129'571.70.

Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 36'000.-.

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une

statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1^{er} juin 2011, notre ville comptait 272 (325 en 2010) logements vacants, soit :

30	logements de 1 pièce
58	" " 2 pièces
111	" " 3 "
47	" " 4 "
20	" " 5 "
<u>6</u>	" " 6 pièces et plus
272	Total

Durée de la vacance

	Nombre de logements vacants	Durée de la vacance		
		Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	1'061	326	355	380
Le Locle	272	115	99	58

Loyer mensuel moyen des logements vacants

	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	457	590	783	1'071	1'385	1'631
Le Locle	345	468	560	781	1'092	1'059

Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	404
2 pièces	848
3 pièces	2'002
4 pièces	1'574
5 pièces	610
6 pièces	<u>399</u>
Total	5'837

COORDINATEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Personnel

Jean-Louis Erard, coordinateur de la sécurité publique
Véronique Speidel, secrétaire à 30%

Police de proximité (cantonale)

1 chef de district
9 gendarmes
1 assistant de police
1 secrétaire à 50%, dont 15% pour la ville du Locle (objets trouvés accueil du public et renseignements),
sont stationnés au poste du Locle

Le mandat de prestation a été revu au mois de juin. Les changements suivants ont été apportés :

20 contrôles radar en plus.

Cette augmentation est due à une demande de plus en plus importante de nos citoyens résidents dans les quartiers à zone 30 km/h.

Le coût du mandat de prestation s'élève à Fr. 860'643.- par année.

Après deux années et demie, le contrat de prestation a été dénoncé avec effet au 30 juin 2012 et sera assumé dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2012.

Un nouveau contrat de prestation nous sera proposé durant l'année 2012 pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués par la Police neuchâteloise en collaboration avec les services communaux, les Pol-Route, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

- Course Horlogère
- Marche du 1^{er} Mars
- Tour de Franche Comté
- Street Hockey
- Festival de Country-Music
- Joutes sportives
- Fête des Promotions
- Foire du livre - Marché d'automne
- Course cycliste Le Locle - Sommartel
- Course cycliste Combe-Girard - Sommartel
- Fête du 1^{er} août
- Festival de musique au Communal
- Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 19'988.75 pour l'ensemble de l'année.

Contrôles de vitesse

	2008	2009	2010	2011
Nombre de contrôles effectués	51	52	79	92
Nombre de véhicules contrôlés	11791	12567	22349	26264
Nombre d'amendes d'ordre	428	623	1697	1743
Nombre d'ordonnances pénales	15	25	84	71
% de conducteurs en infraction	3.76%	5.15%	7.96%	6.90%

Part communale sur les amendes

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Fr.	84'442.--	141'400.--	162'729.50.--	198'817.--

La forte augmentation enregistrée en 2009 et 2011 provient des trois facteurs principaux suivants :

- Tout d'abord, l'augmentation du nombre de contrôles radar.
- Ensuite la nouvelle organisation de la police laisse davantage de temps pour la surveillance du trafic dormant.
- Enfin la constatation de l'indiscipline croissante des automobilistes.

Education routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

16 patrouilleuses et patrouilleurs scolaires enfants ont été formés.

Les patrouilleurs adultes sont au nombre de 3 en ville, plus un de réserve.

Les patrouilleuses et patrouilleurs ont été récompensés par une sortie à Rust/D, il en est de même pour ceux des Brenets.

Le coordinateur J.-L. Erard est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

Accidents de circulation annoncés

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Accidents	71	41	41	30
Piétons impliqués	5	1	3	7
Blessés	21	10	24	10

Etablissements publics

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
59	69	73	73

Statistique des véhicules sur la Commune du Locle

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Véhicules légers	5621	5660	5673	5621
Véhicules lourds	36	37	26	29
Remorques et caravanes	427	398	398	365
Machines de travail	37	36	34	33
Véhicules agricoles	150	149	129	108
Motocycles	512	518	520	430
Motocycles légers	<u>48</u>	<u>32</u>	<u>28</u>	<u>26</u>
Total	6831	6830	6808	6612

Signalisation routière

En accord avec la Commune des Brenets, la Combe-Monterban a été mise à 60 km/h.

4 cases à 30 minutes ont été mises à la rue D.-J.Richard, avant le kiosque de Mme Simone Favre.

5 cases limitées à 3 heures ont été mises à la rue du Foyer.

Un stop a été mis à la rue des Envers, direction Est, aboutissant sur la rue de la Chapelle.

La petite ruelle entre la Combe-Sandoz et la Joux-Pélichet a été rouverte à la circulation dans le sens Est-Ouest avec la mise en place d'un stop à la fin de la ruelle.

Réorganisation du parcage à l'impasse du Lion-d'Or ainsi qu'à la rue des Fiottets.

Pour une partie du quartier Sud de la ville, la signalisation qui doit être remise aux normes HIP pour 2012 a été changée.

Chantiers et fouilles

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Demandes d'autorisation de fouilles	59	45	34	43

Dans les chantiers les plus importants, nous trouvons :

Rue de la Concorde entre la Combe-Girard et la rue de la Paix
Chemin du Pillichody
Route du Raya
Chemin du Centenaire
Route des Calame
Rue de l'Hôpital
Chemin de la Joux-Pélichet
Rue Georges-Favre (dalle du Bied)
Réfection de la petite rue au Nord de l'immeuble Joux-Pélichet 5
Chemin des Abattes
Route des Monts

Taxe des chiens

		<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
		619	580	546	525
Taxes perçues	Fr.	61'900.--	58'000.--	54'600.--	52'500.--

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2011, 9 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Dans certaines situations, un suivi s'est avéré nécessaire.

Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concernés étaient présents.

Au cours de cette année, nous avons dû intervenir plusieurs fois pour des problèmes liés aux pigeons et corbeaux (dégradation de façades).

Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS

Statistiques

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre des inhumations								
a) adultes domiciliés au Locle	8	7	7	6	8	8	14	11
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	0	1	0	0	1	0
c) enfants domiciliés au Locle	1	0	0	0	0	0	1	1
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	1	0	0	0
Total des inhumations	9	7	7	7	9	8	16	12
Nombre des dépôts d'urnes								
a) sur des nouvelles concessions "A"	5	2	4	2	9	4	2	5
b) sur des concessions "A" existantes	28	20	22	18	17	11	17	15
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	3	1	3	4	1	2	4	1
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	12	17	17	21	6	10	6	17
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	11	6	4	14	8	4	7	7
g) sur des tombes d'inhumés	13	12	11	11	9	8	12	7
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	17	22	18	12	25	20	18	20
Total des dépôts de cendres	89	80	79	82	75	59	66	72
Nombre de concessions échues								
a) ayant été renouvelées	41	23	31	36	33	38	39	29
b) n'ayant pas été renouvelées	15	12	22	21	12	24	29	26
Total des concessions échues	56	35	53	57	45	62	68	55
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle								
a) personnes domiciliées au Locle	40	36	30	61	45	40	45	53
b) personnes domiciliées à l'extérieur	14	9	8	22	23	14	14	13
Total des locations de chambres mortuaires	54	45	38	83	68	54	59	66
Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :	Unités libres							
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes	219	218	237	267	292	320	350	364
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes	5	5	2	2	3	4	4	4
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes	4	51	35	14	96	101	99	94
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 30 ans, art. 6 Loi Cantonale sur les sépultures du 10 juillet 1894)								

Commentaires sur l'année 2011

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- Pour la deuxième année consécutive, un nombre d'inhumations supérieur à la moyenne, soit 12 contre une moyenne de 9 les sept années précédentes
- 53% des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires).
- En ce qui concerne les concessions « A », le taux d'emplacements libres atteint désormais 33%. Une réflexion sur la réaffectation possible de ces emplacements libres devra être menée à l'occasion de la prochaine planification financière mais il demeurera difficile de prendre des mesures car ces emplacements sont éparpillés dans les nombreuses lignées des différents secteurs de tombes d'incinérés.
- Pour les emplacements de type « Columbarium », il faut noter depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) qu'il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. Ceci explique pourquoi la variation du nombre d'unités libres ne correspond plus au nombre de nouvelles concessions.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est devenu une agréable habitude, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est bon d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Evénements principaux 2011 :

- Mise en exploitation du nouveau secteur d'inhumations (Inhumés-9) à l'occasion de la dernière inhumation de l'année.
- Préparation d'un projet de nouveau règlement du cimetière appelé à prendre le relais de l'actuel datant de 1975. L'adoption et l'entrée en vigueur sont prévus pour le printemps 2012.
- Investissement complémentaire dans les salons mortuaires (cryptes) du centre funéraire communal situé dans le bâtiment de l'hôpital du Locle : des catafalques réfrigérants ont été installés dans les salons 1 et 2, ceci afin d'assurer la conservation des corps des défunts tout en maintenant le confort des visiteurs. En outre, un équipement mobile (table réfrigérante) est désormais à disposition des entreprises de pompes-funèbres.
- Remplacement du tracteur du jardinier-concierge après 25 ans de fonctionnement et achat d'une tondeuse à gazon de type « Rider » (conducteur assis) afin d'optimiser les travaux de tonte qui représentent jusqu'à 30% du travail du jardinier-concierge de mai à novembre.
- Répertoire des arbres du cimetière.
- Dans le cadre du programme 2010-2013 de rattrapage de l'entretien des ouvrages du cimetière :
 - o Assainissement, par l'entreprise Franchini du Locle, des premiers Columbariums construits en 1987
 - o Reconstruction, par l'entreprise Notari du Locle, du mur en pierres d'enceinte Est du secteur Incinérés-3 rangées N-O-P
 - o Transformation en talus, par l'entreprise Meroni du Locle, des niches bordant l'escalier d'accès au secteur Incinérés-3 rangées A à M
 - o Deuxième et dernière phase d'assainissement, par l'entreprise Meroni du Locle, des murs d'enceinte du secteur Incinérés-2

BO – COSC

Dépôts

Le BO a enregistré une augmentation de dépôts d'environ 9% par rapport à 2010, ceci malgré un début d'année très faible et un arrêt de production plus long que prévu en raison du déménagement. Sur l'ensemble des dépôts, le COSC a enregistré une augmentation d'environ 27.5%. Le BO du Locle a facturé 521'337 pièces, soit 32.5% de tous les dépôts enregistrés au COSC.

Exceptionnellement cette année le BO n'a pas travaillé pendant les vacances horlogères en raison de son déménagement. Durant cette période d'arrêt de production, les mouvements qui devaient normalement être déposés au BO du Locle ont été redirigés sur les BO de Bienne et de Genève, afin de répondre à la demande de deux déposants importants ne souhaitant pas interrompre leurs livraisons durant cette période. D'autre part le redémarrage de la production du BO ayant pris du retard en fonction des travaux, a eu pour effet de provoquer un surcroît de travail dans les autres BO et de provoquer des retards de livraisons pour les déposants. En fonction de cette situation, d'entente entre les autorités de tutelle, le BO du Locle a envoyé du personnel en renfort au BO de Bienne durant une période de 6 semaines. A l'inverse, en fin d'année lors de la migration du BO de Bienne sur le nouveau système informatique, du personnel de ce BO est venu renforcer les effectifs du Locle.

Direction

Conformément à la convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

L'amalgame ainsi réalisé permet au BO de se conformer à la norme ISO/CEI 17025 selon laquelle il est accrédité en tant que laboratoire d'étalonnage pour l'intervalle de temps.

L'accréditation doit être renouvelée tous les cinq ans avec un audit de surveillance tous les 18 mois.

Un audit de surveillance a été effectué par le SAS (Service d'Accréditation Suisse) le 2 novembre 2011. Aucun dysfonctionnement ni action corrective n'ont été définis de la part des deux experts du SAS.

Les deux grands chantiers qui concernaient les nouveaux locaux du BO et le nouveau système informatique orienté métier COSC, sont terminés. Ces travaux de grande envergure ont nécessité beaucoup d'investissement pour l'équipe du BO du Locle.

Personnel

La baisse des dépôts durant le premier semestre 2011 nous a contraints à proroger l'organisation provisoire mise en place dans le troisième trimestre 2009, à savoir la rotation de tout le personnel fixe durant les week-ends et jours fériés, avec reprise des heures effectuées dans la semaine suivante.

Le personnel auxiliaire a, de ce fait, été moins sollicité.

A l'inverse, une forte hausse des dépôts durant le deuxième semestre nous a obligés à modifier notre organisation. Nous avons dû dans un laps de temps très court engager et former du personnel auxiliaire pour pouvoir assurer la production durant les week-ends et renforcer les équipes durant la semaine. C'est 22 personnes qui ont été engagées dont 4 durant une période déterminée. De plus nous avons également participé activement à la formation du personnel des autres BO afin de familiariser celui-ci au nouveau système informatique orienté métier COSC, le BO du Locle ayant été choisi afin de tester cette nouvelle application dû au fait de l'arrêt de production programmé pour le déménagement.

Le personnel du BO du Locle compte ainsi à fin 2011, 16 collaborateurs (trices) et 32 auxiliaires.

Déposants

Le nombre de déposants durant l'année 2011 est resté stable. 85% des dépôts au COSC sont réalisés par trois marques.

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, ce qui implique un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôt relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. Ce qui implique de nombreuses visites dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs à travers d'échanges fructueux.

Locaux

Le déménagement du BO agendé les 2 et 3 août a été maintenu malgré un retard conséquent dans les travaux d'aménagement des nouveaux locaux, notamment au niveau de la finition du laboratoire de mesure (salle propre). En fonction de cette situation la reprise de production a dû être différée au 26 septembre au lieu du 15 août comme prévu initialement.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des mouvements déposés, notamment au niveau des températures, du taux hygrométrique et des particules en suspension dans l'air, devant être stables et contrôlés en permanence. Après quelques mois d'utilisation des nouveaux locaux et des moyens techniques mis à disposition, nous ne pouvons que faire part de notre entière satisfaction.

Avant



Après



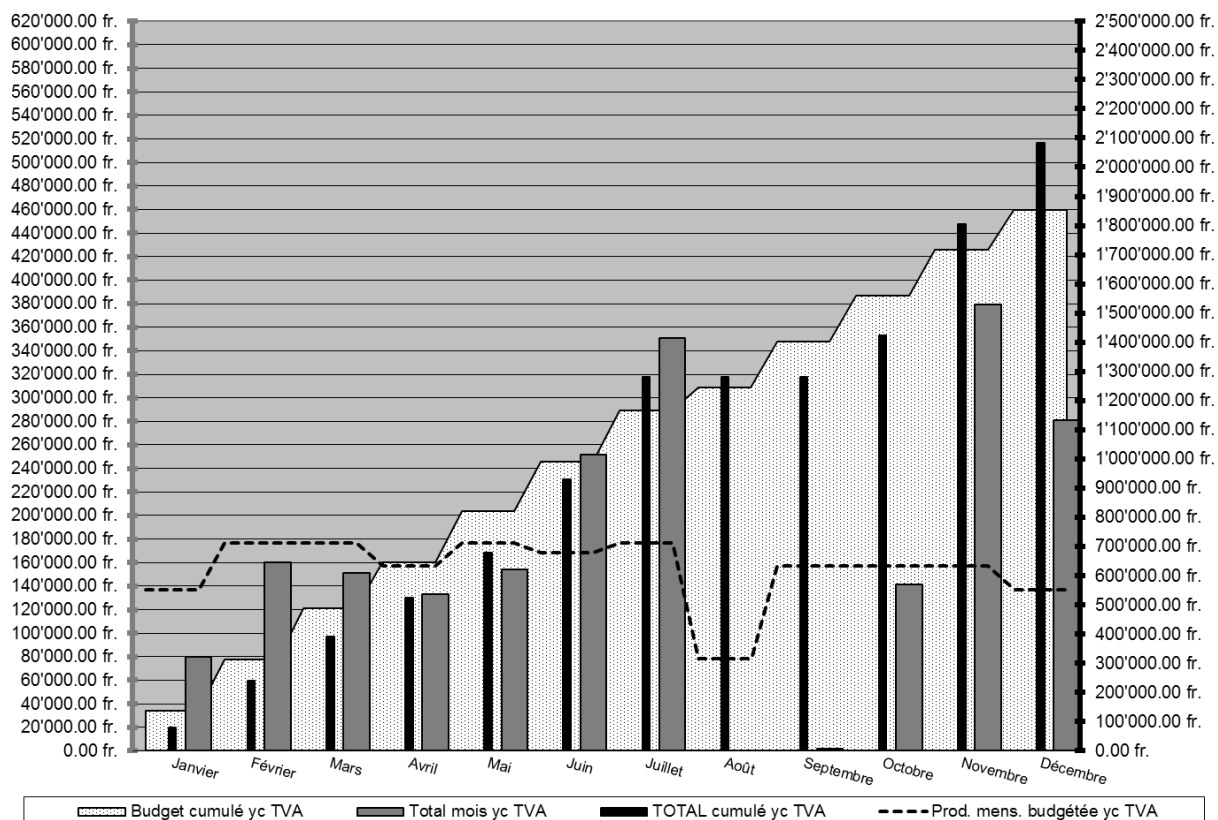
Production

Le graphique de la figure suivante montre le produit des observations pour l'année 2011.

Le montant final de l'exercice s'élève à Fr. 2'086'696.40 pour un budget estimé à Fr. 1'854'000.-.

Le BO n'a rien facturé au mois d'août et une somme dérisoire en septembre qui concernait essentiellement des documents émis et non des mouvements certifiés.

C.O.S.C. / B.O. LE LOCLE Produit des observations 2011



En volume facturé, les dépôts 2011 se répartissent comme suit :

	<u>Mvts</u>	<u>Cumul mvts</u>	<u>Global y.c. TVA</u>	<u>Cumul global</u>
Janvier	18'466	18'466	Fr. 80'076.75	Fr. 80'076.75
Février	39'540	58'006	Fr. 160'244.95	Fr. 240'321.70
Mars	37'554	95'560	Fr. 151'229.15	Fr. 391'550.85
Avril	33'170	128'730	Fr. 133'417.75	Fr. 524'968.60
Mai	38'590	167'320	Fr. 153'825.65	Fr. 678'794.25
Juin	63'088	230'408	Fr. 251'481.00	Fr. 930'275.25
Juillet	87'819	318'227	Fr. 350'465.85	Fr. 1'280'741.10
Août	0	318'227	Fr. -----	Fr. 1'280'741.10
Septembre	0	318'227	Fr. 1'458.95	Fr. 1'282'200.00
Octobre	35'087	353'314	Fr. 141'708.75	Fr. 1'423'908.75
Novembre	95'418	448'732	Fr. 379'666.30	Fr. 1'803'575.05
Décembre	72'605	521'337	Fr. 281'008.70	Fr. 2'084'583.75
Total	521'337		Fr. 2'084'583.75	

Il faut rappeler que la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

Énergie

En fonction des nouveaux locaux plus spacieux et des nouvelles installations de régulation des conditions d'environnement, la consommation électrique accuse une légère hausse en 2011, 137'800 KWh contre 127'508 KWh en 2010. D'autre part une chaudière à gaz a été installée afin de produire l'eau chaude sanitaire du BO et également pour pallier un arrêt du chauffage de la copropriété dont nous dépendons. La consommation de gaz pour les 4 derniers mois de l'année est de 1'021 KWh.

Consommation mensuelle en KWh, celle-ci a été moyennée pour la période d'août à décembre en fonction des décomptes reçus suite au déménagement.

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
8'063	9'165	9'893	9'354	12'852	11'492	12'230	12'551	13'200	13'000	13'000	13'000

SERVICE DES EAUX VITEOS SA

Préambule

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

SECTEUR PRODUCTION

Pluviométrie et hydrologie

En 2011, il est tombé 1'175 mm de précipitations contre 1'165 mm en 2010.

Depuis 1939, le mois de novembre a été le plus sec avec 6.9 mm et décembre le plus pluvieux avec 300.1 mm, mis à part en 1981 avec 329 mm.

La moyenne annuelle des 73 dernières années se situe à 1'473 mm, avec un maximum de 1'966.9 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection

La procédure pour la modification et la sanction définitive des zones de protection est en cours au sein des autorités.

Les analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle ont révélé des dépassements réguliers de l'exigence pour la teneur en hydrocarbures halogénés (perchloréthylène et trichloréthylène) dans les eaux souterraines aux puits des Envers et de France, ainsi que des dépassements occasionnels de l'exigence pour la teneur en chlorures dans les eaux souterraines, notamment dans les eaux provenant des puits des Enfers, de la Maladière et des Envers. Le suivi analytique a montré une augmentation de la teneur en chlorures en particulier pendant la période hivernale, suggérant une influence du salage des routes sur la qualité des eaux souterraines.

S'agissant des hydrocarbures halogénés, une étude effectuée en collaboration avec l'université de Neuchâtel pour déterminer l'importance et la distribution spatiale de la pollution en perchloréthylène qui touche le puits de France a précisé le secteur de recharge de l'aquifère (Oehningien) et a montré des échanges importants entre les deux aquifères qui alimentent les captages du Locle. Les hydrocarbures halogénés ont été localisés dans une couche située à 8 mètres de profondeur et une couche plus profonde présentant des teneurs en perchloréthylène supérieures à 10 µg/L, où les conditions sont peu propices à sa dégradation. Le puits de France soutire de l'eau de cette nappe polluée. Les investigations ont révélé la présence de plusieurs sites potentiels de pollution à proximité du puits de France mais n'ont pas permis de localiser le(s) site(s) responsable(s) de cette pollution. L'identification précise de la (des) source(s) de pollution implique l'aménagement de piézomètres multi-niveaux à l'aval de chaque site suspecté pour l'analyse de la teneur en solvants chlorés. Finalement, un essai de traçage serait nécessaire pour appuyer les observations relatives à la source potentielle.

Combe des Enfers

Les installations de pompage de ce puits ont été en bonne partie remplacées dans le courant de l'année (débitmètre, vannes motorisées, turbidimètre, automate M1).

Réseau de transport d'eau brute

Aucun travail notable n'a été réalisé cette année.

Puits des Envers

Plus de 600 heures de pompage (~55'000 m³ évacués au Bied), principalement en janvier et décembre, ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Chaîne de traitement

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

Occasionnellement, de faibles teneurs en hydrocarbures halogénés, notamment du perchloréthylène, sont mesurées dans l'eau traitée. Le taux de saturation des charbons actifs augmente et leur remplacement est à prévoir certainement en 2012.

EAU DE SECOURS

SIVAMO

Le quota journalier a été de 235 m³ pour 2011 en tenant compte du réajustement annuel du débit de souscription, soit un soutirage annuel de 86'050 m³. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire malgré la sécheresse importante de la fin de l'été.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

SECTEUR DISTRIBUTION

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- Pillichody, depuis la station électrique à Bellevue inférieure
- Les Calames, de Calames 5 à Comadur
- Le Centenaire, depuis Joux-Pélichet à Centenaire 7
- Hôpital 4 à 8
- Rue de la Côte, de Billodes jusqu'à la rue de la Gare (réfection par tubage)
- Extension du réseau de distribution pour le lotissement à la Claire / Jaluse

Fuites

11 fuites (10 en 2010) ont été réparées en 2011, dont 8 dues à la corrosion et 3 à une cassure.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 56 reprises sur la commune du Locle : 6 interventions concernaient des fuites, 20 des alarmes chlore, 3 des défauts de transmission, 15 des défauts d'appareils, 1 une alarme de présence et 11 des problèmes sur le pompage.

VENTE D'EAU

	2011	2010
Eau vendue (y.c. SEVAB)	815'700 m ³	716'700 m ³
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	205 litres	195 litres
Livraison à des tiers (SEVAB)	2011	2010
Eau livrée par le SEVAB	1'721 m ³	1'756 m ³
Eau livrée au SEVAB	78'080 m ³	19'770 m ³
Vente au SEVAB	76'359 m ³	18'014 m ³
Différence avec l'année précédente	+58'345 m ³	-74'849 m ³
ou	+323.9 %	-80.6 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 1'721 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Plusieurs problèmes importants rencontrés sur les ressources en eau du syndicat ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 78'080 m³ pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

Fontaines

Il y a au Locle 34 fontaines publiques, dont 3 en circuit fermé. 25 d'entre elles sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la Ville depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le bassin de la fontaine située dans le parc rue du Jardin a dû être réfectionné au printemps.

La statue "La Déesse" a été complètement nettoyée et enduite d'un produit de protection remettant en valeur sa couleur bronze originelle.

Le service des douanes ne désirant plus conserver l'alimentation en eau de son poste situé au nord du tunnel du Col-des-Roches, le réseau de distribution a été interrompu à l'entrée sud du tunnel et de ce fait la fontaine du Col-des-Roches sera mise hors service.

CONTRÔLE ET COMPTAGE

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé au contrôle périodique de 154 installations intérieures dont 63 n'étaient pas conformes. Nous avons également remplacé 168 compteurs.

LABORATOIRE ET QUALITÉ DE L'EAU

Suite à l'intervention du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le service des eaux a procédé à une diminution progressive de la chloration de l'eau afin de respecter la législation en matière d'eau de boisson.

Autocontrôle

Le laboratoire a procédé en 2011 aux campagnes d'analyses de l'eau conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur (tableau).

Les analyses ont montré que la qualité de l'eau du réseau du Locle a globalement respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année. Aucune non-conformité n'a été observée en 2011.

Tableau : Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2011

Interventions	Types d'analyses	Nbre de campagnes	Remarques
Sources du Locle	Bactériologie et chimie	4	11 points de mesure ; 44 échantillons analysés
Réseau du Locle	Bactériologie chimie et sous-produits de la chloration	11	12 points; 131 échantillons analysés
Réseau du Locle	Extrémités	6	2 points; 12 échantillons analysés
Réseau du Locle	Chaîne de traitement de l'eau	7	9 points; 63 échantillons analysés
Fontaines du Locle	Bactériologie et sous-produits de la chloration	1	15 points; 15 échantillons analysés
Chantiers du Locle	Bactériologie et quelques paramètres physico-chimiques	12	Contrôles de potabilité de l'eau avant la mise en service

Qualité

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée sur le plan physico-chimique. C'est une eau dure, hydrogénocarbonatée calcique, un peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates varient de 5.1 à 7.4 mg/l.

Enfin, l'analyse de l'eau du réseau prélevée à la station de traitement le 18 octobre 2011 a donné les valeurs suivantes :

Anions:	<i>Hydrogénocarbonates mg/l</i>	<i>Chlorure mg/l</i>	<i>Nitrates mg/l</i>	<i>Sulfates mg/l</i>
	378.2	12.2	5.8	9.9

Cations:	<i>calcium mg/l</i>	<i>magnésium mg/l</i>	<i>sodium mg/l</i>	<i>potassium mg/l</i>
	111.5	17.6	6.6	2.0

pH	7.41
----	------

Conductivité à 25 °C (µS/cm)	619
---------------------------------	-----

Dureté °f	34.5
-----------	------

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch .

SECTEUR BUREAU TECHNIQUE EAU

Etude régionale

Le bureau technique du service des eaux, en partenariat avec le canton, effectue une étude régionale d'approvisionnement en eau sur l'ensemble du canton. Cette étude, qui doit se terminer en 2012, a pour buts principaux :

- l'élaboration d'un inventaire des installations d'approvisionnement en eau,
- l'estimation des besoins actuels et futurs en comparaison avec les ressources disponibles,
- la mise en évidence des déficits ou excédents,
- la proposition de solutions afin d'améliorer les infrastructures existantes,
- la mise en place un système cohérent d'approvisionnement en eau de secours cantonal.

Projets en cours

Le bureau technique est impliqué dans la mise en place d'une base de données topologique du réseau d'eau et des ouvrages de la ville.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les réseaux de câbles et les points lumineux figurent au bilan de Viteos SA.

Les choix d'équipements particuliers, tels que plans de quartiers et aménagements urbains restent de la compétence de la ville.

Les coûts relatifs à l'éclairage public sont refacturés au travers du mandat d'exploitation.

Le nombre d'installations en service le 31 décembre 2011 s'élève à 1340. La puissance installée est de 203 kW, la consommation est en baisse de 41'200 kWh grâce aux efforts entrepris sur le programme de rénovation.

La politique menée par Viteos SA dans la rénovation des luminaires et le remplacement des lampes à vapeur de mercure a, depuis 2009, réduit la consommation globale de l'éclairage public, l'objectif étant de diminuer la consommation de l'éclairage public de la Ville du Locle au minimum de 20% sur 5 ans, ceci avec un investissement annuel raisonnable.

40 luminaires LED ont été installés en plusieurs endroits de la ville et donnent entière satisfaction.

Le nombre de sources lumineuses à vapeur de mercure a été réduit de 45 pièces en 2011 et n'est plus que de 511 pour la ville.

Le service de l'éclairage public travaille en collaboration avec les délégués de l'énergie et le service de l'urbanisme de la Ville, avec un souci permanent d'économiser l'énergie consacrée à l'éclairage public.